

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Réseau « Sortir du nucléaire »

à Lyon, les 18 et 19 janvier 2014

Journée du samedi

Mot de bienvenue et fonctionnement de l'AG :

Anne Meyssignac : Bienvenue à la 17ème AG du Réseau « Sortir du nucléaire », je rappelle que la 1ère AG était en 1998, après Agen en 1997, qui posait les bases du Réseau. Nous sommes ici à Lyon dans le berceau de la lutte antinucléaire. Ensuite il y a eu toute une suite de manifs (Malville...) et la lutte antinucléaire a pris de l'ampleur. Je tenais à dire, pour cette 17ème Assemblée Générale, que chacun fasse preuve d'indulgence, de bienveillance et d'écoute. Je rappelle qu'on est tous alliés dans cette lutte. C'est de la responsabilité de chacun d'intervenir et de contribuer de manière constructive. Que cette AG soit bénéfique, qu'on se renforce, et qu'on soit capable de gagner la lutte dans les années qui viennent.

Jean-François Le Dizes : je suis chargé pendant cette AG de donner la parole. Ceux qui veulent discuter peuvent le faire dans le couloir. J'insiste sur le fait que ceux qui veulent avoir la parole la demandent. Dans un souci démocratique, je vous demande d'être le plus concis possible, pour que tout le monde puisse s'exprimer. Chaque intervention ne devra pas dépasser 2 minutes et quand on aura pris déjà 3 fois la parole pendant l'AG, les autres qui n'ont jamais parlé seront prioritaires.

A partir de la seconde séance, je donnerai la parole à ceux qui n'ont pas parlé, pour alterner les interventions.

Sophie Morel : nous allons aborder le fonctionnement de l'Assemblée Générale. Sur le mur vous retrouverez la liste des noms des participants à l'Assemblée Générale, et aussi la liste des rôles des organisateurs de l'Assemblée Générale.

Il est important que nous respections le cadre horaire. Nous ne pouvons pas déborder, notamment pour les pauses repas. Le fonctionnement des votes : pour voter, vous avez le carton « V ». Et le carton « P » c'est pour les pouvoirs. Avant chaque question, nous posons une question de recevabilité sur le sujet en lui-même. Qui souhaite discuter de la recevabilité ? Si vous souhaitez poser une question de recevabilité, et que 25% de l'AG lève son carton, nous poserons alors la question. La proposition peut être amendée, et elle passe au vote de recevabilité.

Si il n'y a pas 25% de l'AG qui vote son carton, on passera directement au vote.

Nous avons ici une table avec Mélisande et Marie qui s'occuperont de la prise de note. La cellule juridique (Jean-Pierre, Étienne et Marie) interviendra pour les questions d'ordre juridique.

Ici nous avons Sabine pour la projection, Jannes pour le décompte du temps, Jean-François et Laura (modération prise de parole) et Anne et Sophie à l'animation. Les administrateurs se relaieront pour animer l'AG.

Questions diverses :

Michel Boccara : je propose qu'on ait un petit temps comme dans toutes les associations pour qu'on valide l'ordre du jour. Il y a un certain nombre de point qui peuvent être amendés. Pour voir si tout le monde est pour.

Jean-Pierre Minne : la proposition de Michel n'est pas recevable. Dans les statuts, l'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration (article 10.15). Vous n'êtes pas ici en temps qu'individu, mais vous êtes des représentants de groupes. Si vous êtes là c'est que vous avez été mandatés. La proposition de Michel est entendable mais n'est pas recevable, l'ordre du jour vous a été communiqué dans les temps, et vous avez pu en discuter avec votre groupe.

Jean-Marie Matagne : j'ai proposé une motion d'orientation et on la retrouve dans les motions de campagne. Mais l'AG étant souveraine...

Laura Hameaux : là, personne ne sait qui est qui, on va commencer par le tour de table des présentations.

Jean-François Le Dizes : je demande à chacun de se présenter (nom-prénom-groupe). L'idée c'est de ne pas détailler comme hier, lors du temps informel.

Toutes les personnes présentes donnent leurs noms, prénoms et groupes

Sophie Morel : maintenant ce que nous vous proposons c'est que ceux qui voulaient intervenir tout à l'heure s'expriment maintenant.

Guillaume Blavette : je voulais porter à l'attention de l'Assemblée Générale, un point me semble important sur l'ordre du jour. La refondation vient après les propositions de modification du règlement intérieur. Alors que comme vous avez pu le voir, le comité de refondation propose des statuts. Ne conviendrait-il pas de voir les modifications du règlement après les discussions sur la refondation ?

Sophie Morel : l'ordre du jour est établi par le CA.

Dominique Malvaud : les gens qui sont à la table devraient aussi demander la parole.

Marie-Hélène Mancinho : à propos de droit, je voudrais rappeler à la commission juridique, lorsque vous vous trouvez au tribunal, vous avez à cœur de respecter la souveraineté de l'AG

Etienne Ambroselli : la jurisprudence, l'AG est souveraine dans des circonstances exceptionnelles. Il y a un ordre du jour fixé par le CA, il faut le respecter. Sur les prises de paroles, il faut respecter le savoir vivre.

André Hatz : je suis venu dans un esprit constructif, je ne veux pas me faire engueuler ni par les participants ni par les administrateurs.

Jean-Marie Matagne : moi ce qui me préoccupe c'est l'ordre des motions, on pourra en discuter cet après-midi. Il y a des motions de campagne redondante, qu'on pourrait fusionner. On pourra en parler tout à l'heure.

Alain Joffre : dans l'ordre du jour ce qui est malheureux, c'est que le thème de refondation, qui va changer la structure, est partagé en deux parties, il faudrait que le vote suive directement les discussions. Pourquoi est-ce partagé en deux ?

Sophie Morel : nous allons discuter de la refondation et des scénarios, et ensuite, que tout ceci puisse murir et que l'on vote le dimanche matin. Il convient de ne pas voter ça trop rapidement et que tout le monde puisse y avoir réfléchi.

Jean-Pierre : pour répondre à la question sur l'histoire du règlement intérieur et de la refondation. La remarque est pertinente et c'est dommage que ça fonctionne comme ça.

Philippe Lambersens : effectivement, question pertinente, dont nous avons parlé à la commission refondation. On suit cet ordre du jour pour laisser le temps de maturation des idées, et de pouvoir échanger sur les points de vue, qu'on ait le temps de discuter. Il y a des urgences mais aussi de l'essentiel. Mais on ne peut pas voter sur l'essentiel dans l'urgence.

Dominique Bohn : réponse directe à Sophie Morel, je ne sais pas comment ça marche chez les désobéissants, mais je n'ai pas besoin de la nuit pour changer d'avis, je suis mandatée par un groupe qui a déjà choisi.

Rapport moral, d'orientation et d'activité :

Présentation par le CA :

Mettant à profit ses 16 ans d'expérience, notre Réseau, malgré l'adversité, reste un outil dynamique et réactif qui ne cesse de se ramifier : cela est possible grâce à l'implication et à la cohabitation au sein du conseil d'administration de personnes d'âges et d'horizons géographiques divers. Cette diversité confère au conseil d'administration une large représentativité sur le plan territorial. Mais la dynamique de notre Réseau se joue également à tous les niveaux avec des militants hyper- motivés.

Pour certains critiques, le Réseau "Sortir du nucléaire" ne serait qu'une ONG pompe à fric de plus : ils oublient simplement que, contrairement au WWF qui dispose de 30 % de son budget financé par des entreprises, le Réseau a toujours refusé ce type de financement ce qui lui assure une indépendance totale de pensée et d'action. Le Réseau réalise un travail permanent considérable avec peu de personnel : à titre de comparaison, le Réseau dispose d'un budget global 150 fois inférieur à celui de Greenpeace ou 350 fois inférieur à celui du WWF..

Une parenthèse incontournable sur cette année écoulée : nous avons encore eu une année difficile dans le conseil d'administration (CA), confrontés à des problèmes de fonctionnement. Le CA n'a pas réussi à se reconnaître comme un groupe cohérent et solidaire qui devrait fonctionner dans un cadre bienveillant et constructif. Dans les problèmes principaux, le CA a été dans l'obligation d'émettre un vote de défiance puis le retrait du porte-parolat à l'encontre d'une administratrice. Les choses se sont à nouveau aggravées dans les mois suivants avec des fuites de documents internes au CA du Réseau "Sortir du nucléaire" et des attaques publiques faites envers plusieurs salariés encore récemment. Un administrateur fatigué notamment par ces tensions a fini par démissionner en octobre 2013.

Malgré tout, le CA a réussi à avancer : il n'avait pas vraiment le choix devant les enjeux de la lutte contre le nucléaire et le devoir de maintenir une structure qui se préoccupe du devenir des irradiés du nucléaire en général, des catastrophes atomiques et plus particulièrement du crime mis en œuvre envers les enfants... en dehors de cela, tout n'est que bisbille.

Après cette parenthèse négative qui nous semblait indispensable à évoquer, revenons à la lutte : Notre chaîne humaine à Paris n'a pas rassemblé autant de participants que nous l'espérions mais l'omerta médiatique en amont de l'événement n'est pas étrangère à ce bilan en demi-teinte.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" continue de poser de sérieux problèmes au lobby nucléaire en apportant quotidiennement la démonstration de ses mensonges, de l'amplitude des risques et de la réalité des atteintes de l'atome sur le vivant de la mine aux déchets.

Tous les jours, des acteurs locaux de la lutte antinucléaire échangent avec le Réseau "Sortir du nucléaire", pour interroger, proposer... Les constantes passerelles sont la base de la découverte de pistes d'actions qui permettent de décocher en permanence des flèches vis-à-vis du lobby atomique. Si encore aucune n'a été mortelle, certaines créent des blessures irréversibles pour les opérateurs de l'atome :

On peut noter en vrac :

- le démontage permanent de la propagande atomiste ;
- la mise en exergue auprès du public de la fausseté des objectifs des débats sur le nucléaire dont les décisions sont déjà prises ;
- des actions de terrain parfois coordonnées, parfois autonomes, autour desquelles le Réseau "Sortir du nucléaire" produit un large écho ;
- des victoires juridiques sans précédent contre un lobby atomique où le Réseau "Sortir du nucléaire" se substitue à un Gendarme du nucléaire défaillant ;

Quelques salariés d'EDF, d'Areva... échaudés par Fukushima savent que les réacteurs doivent être arrêtés et fournissent au Réseau "Sortir du nucléaire" des documents internes à leur sociétés qui démontrent la réalité de la déchéance technique du "parc" atomique français : ils ne supportent plus le risque que fait courir leur employeur aux français... comme évoqué précédemment pour la chaîne humaine du printemps, les médias ne sont pas vraiment au rendez-vous pour rediffuser ces défaillances qui leur sont apportées sur un plateau par le Réseau "Sortir du nucléaire" : devant les menaces graves pour l'humanité que révèlent ces documents, ces médias ne pourront pas fuir longtemps leur responsabilité.

Après avoir menti sur le fait que les réacteurs étaient prévus pour durer 40 ans (tous les documents originel d'Edf attestent d'une conception pour 25/30 ans de fonctionnement), EDF qui connaît un endettement énorme, fait le forcing pour prolonger

le fonctionnement à 50, voire 60 ans : pourtant la réalité du vieillissement est bien tangible à travers la croissance constante du nombre "d'incidents" graves qui démontre que les réacteurs sont déjà à bout de souffle, bien avant 30 ans. EDF programme même un emprunt de rafistolage du parc de près de deux fois son endettement du mois de juin 2013... et l'Etat est prêt à avaliser cette aberration...

Ces décisions de prolongation vont à l'opposé de l'appel "Nucléaire, nous voulons avoir le choix" du 17 mars 2011, qui réclamait l'arrêt de l'exploitation de tout réacteur de 30 ans ou plus, c'est-à-dire que 42 réacteurs sont à fermer d'ici 2016 : nous devons trouver les moyens d'empêcher cette folie de jouer les prolongations, même si les États-Unis qui avaient le même dessin font machine arrière pour cause de défaillances techniques graves et non pas pour cause fallacieuse de concurrence de gaz de schistes comme largement relayé.

Nous pouvons hélas aussi constater que le lobby nucléaire continue sans aucun frein dans la progression de ses réalisations (ITER, ASTRID, ICEDA, programmes militaires). L'humanité toute entière a pu voir, grâce à la toile, les images de destruction des réacteurs de Fukushima, les fuites permanentes dans l'environnement, l'impossibilité d'intervenir près des cœurs fondus avec des hommes ou des robots : cette catastrophe signe l'échec d'une des plus grandes puissances industrielle au monde : la confiance en l'atome, construite et inculquée depuis le début de l'ère nucléaire à coups de milliards d'euros, a été définitivement ébranlée. Cependant le lobby atomique reste offensif avec une Organisation Mondiale de la Santé (OMS) toujours servile. Le quotidien britannique "The Guardian" révélait en été 2011, via des échanges mails, comment les opérateurs du nucléaire et les états français et anglais agissaient en sous-main pour minimiser l'impact de Fukushima afin de pouvoir relancer le nucléaire en Grande Bretagne : les accords sur la construction de deux réacteurs EPR à Hinkley Point montreraient que la manipulation a bien fonctionné...

Bientôt trois ans après Fukushima, les citoyens du monde auraient oublié la catastrophe, c'est du moins ce que les décideurs essaient de nous faire croire à travers des communications et des sondages téléguidés. Pourtant, au niveau mondial, nous avons pu observer des résistances de riverains à la construction de centrales nucléaires en Inde, en Chine, en Égypte... ce sont toujours les mêmes nations qui vendent la technologie de mort nucléaire comme le Japon, la France ou la Russie. Nous, les peuples de ces nations exportatrices de mort atomique portons une lourde responsabilité sur ces aménagements et devons trouver les moyens à mettre efficacement en œuvre pour éclairer nos concitoyens sur cette responsabilité. Les résistants aux mines antipersonnel y sont arrivés... nous y arriverons !

Un autre atout majeur dans notre résistance à la folie atomique : les élites scientifiques et les experts se trouvent dans l'obligation morale de dire la vérité et ils arrivent même à se regrouper, comme aux Etats Unis en octobre 2013.

Alors la trentaine de personnes bénévoles et salariés qui animent le Réseau "Sortir du nucléaire" avec des liens constants sur tout le territoire français - et même au niveau mondial - constitue une force pour réfléchir et faire avancer avec tous ceux qui le veulent la victoire sur la mort atomique.

Dans les notes d'espoir, un point extrêmement positif : la sortie rapide du nucléaire est possible suite au développement des renouvelables dans les pays à forte volonté politique comme l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, etc. L'Allemagne a par exemple multiplié par 4 en 3 ans sa production photovoltaïque. Associée au développement des autres énergies renouvelables et aux économies d'énergie, après avoir arrêté 8 réacteurs

atomiques, l'Allemagne, accusée de rouler au charbon a réussi à baisser sa production de CO2 !

Paradoxalement, la France continue d'être obscurantiste puisqu'elle sabote le développement des énergies renouvelables depuis 2010. En 2013, le Réseau "Sortir du nucléaire" démontait ce sabordage à travers une analyse : "Conférence environnementale 2013 : rien de nouveau, les décisions urgentes ne sont toujours pas prises !"

Nous terminerons, tout d'abord en vous remerciant d'être ici, puis par une citation d'Hervé Kempf dans son article écrit lors de son récent départ d'un quotidien national : "Faiblesse de nos moyens face aux millions des oligarques qui contrôlent les médias. Nous ne sommes rien, ils sont tout. Mais nous avons ce que l'argent ne peut pas acheter : la conviction, l'enthousiasme, la liberté."

François Mativet : présentation du Réseau en quelques chiffres :

Médias :

140 sollicitations de journalistes
50 communiqués

Revue envoyée à 15000 destinataires

Juridique :

30 à 40 dossiers suivis et en cours
5 victoires

Web :

600 actions mises en ligne (environ 50/an)
environ 30 dossiers d'actu
2000 visites par jour
26 000 « fan » sur Facebook

Boutique :

10 000 cartes, 1700 livres, 25 000 brochures expédiées
216 colissimo
72 dépôts-ventes

Secrétariat :

11 000 courriers reçus
130 sollicitations par mois sur la boîte contact

Philippe Brousse :

Bonjour à toutes et à tous,

Je m'exprime ici devant vous en tant que coordinateur général de notre formidable association.

Cette mission passionnante de coordinateur général, je la partage avec force et conviction avec Anne-Laure Meladeck, comme coordinatrice générale adjointe. Anne-

Laure s'excuse de ne pas pouvoir être présente à cette AG. Je tiens à lui manifester mon soutien alors qu'elle traverse des difficultés personnelles.

Le rôle de coordination générale est de veiller au bon fonctionnement général de la structure. La coordination assure un lien privilégié entre les 14 administrateurs bénévoles - dont je salue le dévouement - et les 15 salariés.

Je tiens à vous faire part de ma fierté à travailler pour une équipe salariée compétente, efficace et motivée qui est au service de notre fédération.

L'équipe salariée a su évoluer positivement au cours de l'année passée en remettant en question ses modes de fonctionnement en allant vers une meilleure organisation, vers davantage de dialogue et une plus grande cohésion. Les salariés ont été dans une plus grande écoute des besoins des groupes et des individus qui constituent le Réseau.

Cette équipe est fortement engagée à vos côtés et elle a besoin de respect pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Cette année, je déplore que l'équipe ait continué à être fortement impactée par une violence insidieuse et ordinaire qui se distille comme un poison au sein de notre fédération et porte gravement atteinte à la dignité des personnes.

L'attitude irresponsable d'un petit nombre de personnes blesse, déstabilise et fait le jeu du lobby nucléaire par la démotivation engendrée.

Nous devons toutes et tous nous élever contre de tels agissements et agir concrètement pour que ça cesse, en commençant maintenant par l'attitude que nous avons au sein de cette assemblée.

Nous agissons tous pour la même cause. Il est de notre devoir de nous renforcer mutuellement malgré nos différences dans la bienveillance et le respect mutuel. La force du Réseau, c'est de mutualiser l'énergie des différents courants de pensées.

J'aurai maintenant trois recommandations à vous faire à chacun et à chacun d'entre vous pour que vous aidiez concrètement et réellement le Réseau à être plus efficace :

Premièrement l'équipe CA-salariée a beaucoup de travail et je dirai trop de travail. Vous allez voter 21 motions et campagnes. Il n'est pas possible de tout faire : il faut choisir de faire et de ne pas faire. Même si tout est intéressant, ne pourriez vous pas faire un choix de voter pour quelques motions seulement ?

Deuxièmement, il est essentiel de prioriser. Cette fin de matinée, il vous sera proposé des modalités de priorisation dans le cadre des modifications du règlement intérieur. Ce point est essentiel pour un bon fonctionnement du Réseau. La priorisation des motions et campagnes donnera un cadre clair et essentiel au prochain CA élu et aux salariés.

Troisièmement, vous débattrez cet après midi de 3 scénarios de régionalisation. Il est essentiel que vous vous posiez la question de savoir quels sont les besoins réels du Réseau à ce sujet. Il est également important que vous vous posiez la question de savoir ce qui va renforcer le Réseau ou au contraire l'affaiblir. Les décisions que vous allez prendre à ce sujet peuvent être lourdes de conséquences pour votre association, pour l'équipe salariée et pour la lutte antinucléaire.

Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition pendant toute l'AG pour un dialogue ouvert.

Merci !

Pierre Rosenzweig : ce qui me fait mal, je ne suis pas le seul, c'est pour revenir sur le rapport moral, les difficultés internes, les déchirures, les exclusions à répétition. Si il n'y

pas de changement interne, ça ne changera pas. On ne peut pas nier qu'en interne il y a des doutes, des défiances. Ma position est un vote de défiance.
Pourquoi est-ce qu'on arrive pas à faire fonctionner le comité de médiation ?

Patrice Kappel : tu confonds CA et Réseau. Les personnes du CA ne sont pas le Réseau. Ce lapsus est révélateur. C'est quelque chose de pas anodin. Pendant longtemps je m'en doutais, et maintenant je le lis.

Jean-Luc Fossard : Suite au Rapport Moral, question sur la chaîne humaine. Vous avez commencé sur la propagande et le mensonge, et vous parlez de 20 000 personnes alors qu'on était pas plus de 6 000, vous trahissez la sincérité militante. Si vous mentez comme ça, que penser de la revue que vous publiez ?

Dominique Lalanne : il manque ce qu'on a fait au niveau du réseau sur le nucléaire militaire. Ça n'apparaît pas dans le Rapport Moral. Je pense que ce débat sur le nucléaire militaire est omniprésent. Il y a eu des choses très importantes cette année sur le nucléaire militaire. Notamment un colloque d'un député de droite qui a pris position contre l'arme atomique. Compte tenu de la dynamique actuelle, le Réseau devrait amplifier sa lutte sur le nucléaire militaire, et le lien devrait être fait partout.

Roland Merieux : moi je rejoins ce que tu viens de dire, la baisse des adhérents, des collectifs qui n'adhèrent plus. Le Rapport Moral ne s'étend pas sur la chose. Sur la question posée par le camarade de Penly, heureusement qu'on a du renouvelable pour sortir du nucléaire, je sors du nucléaire sans renouvelable. Je ne sais pas si on retrouve les mêmes choses dans la litanie des textes.

Après on parle du CA, on pourrait se poser la question de la bureaucratie du réseau. Les choses continuent et ne changent pas, est-ce que ce n'est pas une forme de bureaucratie ? On s'affaiblit, on perd des moyens et qui se glorifie de ça.

Sonia Marmottant : je reviens sur la question de distinction entre CA, salariés et groupes et c'est pas toujours clair dans le rapport moral, à partir de la page 27 c'est bien présenté, mais avant, c'est les actions des groupes et pas ce que fait le réseau dans tout ça.

Motion sur l'abolition, mais le Réseau n'a pas renouvelé son adhésion à ICBUW.

Guillaume Blavette : beaucoup de choses ont été dites, ce n'est ni un Rapport Moral, ni un rapport d'activité, ni un rapport social. Il faut remettre l'action du réseau dans le contexte politique, rien n'a été dit sur l'enjeu du débat public, sur le débat sur la Transition Énergétique, ça ne prend pas en compte l'action des groupes.

Il y a un fonctionnement discrétionnaire d'où une impasse politique.

Laura était invitée par Christian à l'ANCLI, elle n'est pas venue.

Vous nous avez proposé un texte hors sol, il n'y a pas de réflexion stratégique. Ça part dans tous les sens. J'appelle à ne pas voter pour le Rapport Moral.

Dominique Bohn : Tchernobyl ne votera pas ce Rapport Moral, pour des raisons philosophiques aussi. Nous sommes de nouveau devant un Conseil d'Administration qui méprise l'AG et les groupes. Ça ne nous permet pas de nous positionner sur le fond. La solution est toujours l'exclusion ici, technique du bouc émissaire. A chaque fois que quelqu'un met le doigt sur un problème, elle est exclue. Mais grâce à Marie-Hélène

Mancino, nous en savons plus sur le CA, les discussions sont secrètes, grâce à Marie-Hélène, nous avons une liste de discussions horizontale, alors que les listes internes sont gérées par les salariés.

On ne peut pas modifier l'ordre du jour, c'est très violent.

Dominique Malvaud : pas mal de choses ont été dite. Mais une faiblesse d'analyse, un manque d'analyse de l'industrie nucléaire française (centrales, transports...). On n'a un gouvernement EELV-PS, ça joue sur les rapports de forces, ça bloque les luttes, il faut analyser tout ça, on n'est pas clair là dessus. Nous ne sommes pas satisfait en 26-07 ... Je ne comprends pas l'utilité du poste de coordinateur.

Marc Saint-Aroman : confusion entre CA et groupes. Sur la manif à Paris, on avait estimé un nombre, qui a fait un chiffre global, c'est le cumul de chaque zone. 6 000 c'était le nombre de la police.

Pierric Duflos : on ne peut pas avoir de comptage parfait. On a recueilli les comptages, le commissaire riaiit lui même les comptages de la police. C'est imparfait, je l'accepte, mais j'accepte toutes les bonnes volontés pour avoir de nouvelles méthodes.

Sophie Morel : sur le nucléaire militaire, le Réseau a adhéré en 2010 à ICBUW, que nous n'avons pas renouvelé en 2012, Mélisande est en contact avec eux. Ils nous ont dit de ne pas ré adhéré pour la fin 2013, nous ré adhérons en 2014. Les gens de SDN 38 ont fait tout un travail, il serait bien qu'ils travaillent avec nous.

Marc Saint-Aroman : soutien du CA au coordinateur général, qui perçoit ce que vivent les salariés. Nous n'avons pas assuré la sécurité des salariés en tant que CA, nous avons évoqué ce climat, nous avons le devoir de faire cesser les critiques, les insultes, les diffamations injustifiées et infondées.

On n'assume pas son travail sereinement quand on a subit ça.

Dans le scénario 3 on propose la confidentialité des échanges, ça me fait sourire.

Anne Meyssignac : le CA, on se réunit par téléphone pour aborder des questions et voter sur ce qu'il y a à faire, on se retrouve physiquement à Lyon, on vote sur l'intranet.

Cédric Lucas : vous aurez le détail dans le rapport financier aussi, sur ce que fait le Réseau. Pour répondre à Merieux, « les choses ne changent pas », et bien viens les changer. J'en entends beaucoup critiquer les fonctionnements, la bureaucratie, il y a des comités dans lequel on peut s'investir. On peut critiquer, mais on peut être acteur aussi.

Didier Latorre : ce qui m'étonne le plus dans le rapport, ce n'est pas l'info sur le CA, c'est qu'on a l'impression que le mouvement antinucléaire va bien alors qu'il y a une division importante. Cette analyse éclairera le vote sur la refondation. Il faut insister là dessus. On a été étonné du Rapport Moral car on a l'impression que ça va bien.

J'aimerais entendre Martial Château, car l'unité n'a l'air d'être que de façade.

Ginette Dhenin Verbrugghe : Je me demande si j'ai eu raison de venir, j'ai lu tous les documents, le Rapport Moral m'a bien intéressé, j'ai appris la vie des groupes, j'ai lu avec attention le rapport social. J'ai été très perturbée par l'intro du Rapport Social. J'ai pas

l'impression que l'ennemi soit à l'intérieur, il est à l'extérieur. On passe notre temps à se critiquer, à se défier...

Nadine Schneider: pour revenir sur CA égal Réseau, l'exercice est très difficile, je l'ai vécu de l'intérieur. Il faut se présenter au CA. Il y a un climat très agressif, avec des moqueries qui fusent. J'aimerais qu'on débâte, mais que ça reste cordial et sympa et pas moqueur. Pareil pour le modérateur.

Est-ce que cette crise est si grave ? On dirait une croute qu'on gratte sans arrêt sans la laisser cicatriser.

Martial Château : ca fait 2 ans que je suis au CA et qu'on est dans un conflit ou chacun fournit ses armes, il y a du bon et du mensongé.

Un camp qui pense que c'était nécessaire d'avoir licencié Stéphane.

L'autre camp charge la barque, avec des faits qui ne sont pas tout à fait vrais. Avec cette stratégie de camp contre camp on n'avancera pas.

Il faut faire progresser les choses, pour qu'on sorte de cette situation.

On est 4 ans après à un moment fort, il ne faut pas continuer comme ça. Je ne vais pas proposer de solution. Il faut que les protagonistes les plus mouillés se mettent en retrait.

Je n'ai pas voté le budget NDDL. Le fait d'avoir des écolos au gouvernement est une difficulté. L'orientation politique a été votée à EELV à 51%...

Il faut que le Réseau se fasse aider par des personnes extérieures. Nous faisons face à des difficultés très grandes. Nous devons sortir de ces difficultés, il faut parlé des énergies alternatives, de l'économie de la sobriété...

Marie-Hélène Mancinho : explication de texte, les textes sont signés « CA », alors que ce n'est ni un rapport moral ni d'orientation. Si on lit dans les statuts, l'article 12.4 que les deux sont distincts.

Ils ont censuré la stratégie, sans consulter.

Je suis toujours administratrice, reconnue par le ministère de l'écologie, je voudrais répondre aux abus,

J'ai subi un vote de défiance, retrait du porte-parolat, retrait des listes, violation de mon droit d'administratrice, je ne peux pas compter sur le comité de médiation. J'ai donc du porter plainte.

La seule chose qui me fera retirer ma plainte c'est que le rapport moral ne soit pas voté. J'aimerais avoir autant de temps que ceux qui ont présenter le rapport moral.

Roland Mérieux : pourquoi ne pas rentrer au CA : trois raisons : absence de stratégie au Réseau, désaccord profond

On confond critiques et agressions

Bureaucratie : non respect des statuts, je me demande à quoi sert le comité de médiation.

Marie-Hélène Mancinho : D'abord je voudrais faire une explication de texte parce que comme vous avez pu le remarquer ce texte que l'on a appelé rapport moral et rapport d'orientation est signé d'un terme générique "conseil d'administration". J'estime que c'est un abus de langage puisque seulement 4 binômes ont voté pour ce rapport dit moral et dit d'orientation. Pour moi, il n'est ni moral, ni d'orientation. Si vous relisez les statuts, l'article 12.4 dit que l'assemblée générale doit s'exprimer sur le rapport moral et

sur le rapport d'orientation qui doivent être bien distincts. Une fois de plus, ça n'a pas été respecté parce que ce CA, du moins ce qu'il en reste, en est tout simplement incapable, comme il est incapable de définir une stratégie et qu'il a porté la lourde responsabilité de censurer la question de la stratégie pour laquelle il avait été prévu deux heures d'échanges à la dernière AG et que, sans consulter l'AG, a été censurée le samedi soir pour être remplacée par une pièce de théâtre. J'aime bien le théâtre, mais néanmoins je préfère effectivement que dans une AG, on parle de stratégie. Ça nous aurait peut-être été plus utile pour conduire le Réseau cette année. Puisque j'ai été accusée personnellement, j'aimerais en tant qu'administratrice – puisque je suis toujours administratrice et si je ne suis pas reconnue par cette bande de briscards, je le suis au moins par le Ministère de l'Ecologie – répondre à tous les abus que j'ai dû subir pendant cette année et depuis deux ans. La deuxième année, les faits ont été nettement plus graves. J'ai un droit de réponse en tant qu'administratrice. Je précise que dans cette affaire, je n'ai pas pu compter sur le comité de médiation. Je n'ai pas pu non plus exprimer mon droit de réponse au sein du CA puisque je n'ai même pas été convoquée ni à répondre, ni à présenter mes arguments. Donc j'ai subi un vote de défiance, j'ai subi le retrait de mon porte-parolat, j'ai subi le retrait de mon inscription sur les listes en intranet, à tel point que je ne peux plus exercer mon droit de vote. Il y a violation manifeste de mon droit d'administratrice. Comme je ne peux pas non plus compter sur un comité de médiation qui fait tout sauf de la médiation, j'ai dû aller porter plainte une fois de plus au tribunal de grande instance. Les choses doivent être claires maintenant et la situation est la suivante : la seule chose qui me fera retirer ma plainte devant le tribunal administratif est que ce rapport ne soit pas adopté. Si ce rapport est adopté par l'AG, je maintiendrai mon droit de défense auprès du tribunal de grande instance de Lyon.

Marie-Hélène est interrompue suite à une intervention trop longue.

Roland Mérieux : Personnellement, je ne considère pas avoir été mis en cause. Je réponds simplement au camarade, ce qui est normal. Au camarade, pas au monsieur : nous sommes logiquement dans un réseau où on devrait être serein, fraternel. Je ne voterai pas ce rapport moral, d'orientation et d'activité. Le camarade Dominique Malvaud disait tout à l'heure : il y a une absence de stratégie dans le Réseau. Effectivement, personne n'a répondu à ma question sur le fait que ce serait grâce aux renouvelables que l'on pourrait sortir du nucléaire. Donc il y a un désaccord profond tout simplement du point de vue de la lutte anti-nucléaire. Deuxième constat : critique et agression. Si on a plus le droit de critiquer dans la vie... La critique est légitime, dans toute société, à quelque niveau que ce soit. Troisième point : la bureaucratie, le non-respect des statuts et ainsi de suite... on peut s'interroger sur l'utilité du comité de médiation. Ça fait trois ans que je me pose la question. Donc la démocratie est importante dans le fonctionnement d'une structure quelle qu'elle soit, même au Réseau.

Anne Meyssignac : Je vais essayer de dire comment je ressens les choses. Concernant le fonctionnement du CA, les choses ne sont pas parfaites, comme tout dans ce monde. Je pense qu'il faut être très naïf pour penser qu'on est parfait et que le fonctionnement est parfait. On n'est pas toujours à l'unanimité et on n'a pas toujours le temps. On est tous engagés aussi sur d'autres choses. J'engage vraiment les gens à avoir le courage de venir ici et de se présenter au CA. Tous les gens qui là aujourd'hui font des critiques : qu'ils se proposent pour animer le Réseau ! Il faut savoir pourquoi on est là. Je veux dire à Marie-

Hélène : il n'y a pas tout blanc ou tout noir, d'un côté ou de l'autre. Il y a quelque chose qui n'a pas fonctionné. Ce n'était pas facile parce que Marie-Hélène a des qualités, mais c'est quelqu'un d'assez particulier et ça n'a pas pu se faire. Moi j'ai été la première à me dire que ça allait le faire et j'étais tout à fait partante. Puis, de part et d'autre, il y a deux blocs qui se sont constitués. Chacun a contribué à ce que ces blocs se forment et qu'il y ait une relation infernale qui empêche le fonctionnement du CA. Bien qu'on aime beaucoup Marie-Hélène, moi je l'aime bien, à un moment donné, on a été obligé de se dire qu'on ne pouvait plus faire que parler de nos mauvais rapports. Il faut que les choses avancent et on ne peut pas passer notre temps à nous bouffer le nez à l'intérieur du CA.

Sophie Morel : Nous allons passer maintenant à l'approbation du rapport moral, d'orientation et d'activité par l'AG.

Explications sur la question de recevabilité.

VOTE

Question de recevabilité : 7 cartons. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passe donc directement au vote.

Rapport moral

Etes-vous pour, contre, abstention le rapport moral ?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
40	18	19	77

<i>Votes exprimés</i>	58	<i>Taux d'abstention</i>	24,7%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	69,0%	<i>Pour / Votants</i>	51,9%

ADOPTE

Le rapport moral est adopté.

Pause

Rapport financier :

Intervention de l'expert-comptable : Je suis expert-comptable à Lyon. Il y a quelques changements de forme par rapport à la présentation des années précédentes. 18 000 simplement parce que ça a baissé. Vous avez utilisé plus de ressources de trésorerie pour financer les travaux notamment dans la Maison de Bure. Dans les emplois, il n'y a pas de choses significatives. Vous n'avez pas globalement des immobilisations importantes.

Vous avez 3 000 euros à peu près de matériels informatiques. Ça n'a pas évolué de manière importante par rapport à l'exercice dernier, donc nous n'allons pas nous attarder là-dessus. 111 000 euros d'investissement en créance sur participation, de la trésorerie, des petits emplois pour 73 000 euros qui font l'utilisation de vos ressources de 234 000 euros. Je vous avais dit au moment des ressources qu'on avait un déficit d'à peu près 58 000 euros au cours de cette année. Nous allons voir pourquoi vous avez eu ce déficit dans votre compte de résultat. Il y a une baisse des ressources d'exploitation qui sont passées de 171 000 euros l'année d'avant à 97 000 euros. Je rappelle rapidement que votre association n'est pas à but lucratif, mais qu'elle a une activité de boutique qui est une partie lucrative. Donc la réglementation comptable nous oblige à séparer cette activité lucrative et à ressortir son incidence sur vos comptes. C'est important parce que ça a des incidences par rapport aux impôts commerciaux, la TVA, ... Donc vous verrez que l'année d'avant, vous aviez 171 000 euros de ressources parce que la boutique a plus marché l'année d'avant, peut-être que vous aviez plus d'articles, vous aviez une chaîne humaine qui avait mieux marché, ... et cette année, vous êtes passés à 97 000 euros. Il y a donc une perte de ressources de 74 000 euros qui compte énormément dans la perte définitive que vous avez de 58 000 euros au cours de cette année. Sur les cotisations, sur les dons, vous avez une petite baisse de l'ordre de 25 000 euros. Ce n'est pas significatif. Par rapport à la crise économique, vous avez baissé un peu de valeur, cela se conçoit. Donc il y a une baisse de ressources de l'ordre de 100 000 euros globalement. Parce que les charges que vous aviez n'ont pas baissé dans la même proportion que les ressources, vous obtenez un déficit net en fin d'exercice de 58 000 euros, dont nous avons vu les impacts sur vos ressources tout à l'heure. Parce que vous avez baissé de ressources d'exploitation sur la boutique, la composition de vos recettes commerciales par rapport à vos recettes non commerciales a changé. L'année d'avant, vous aviez plus de recettes commerciales donc vous étiez de l'ordre de 13%. Cette année, vous en avez moins : vous êtes de l'ordre de 10%. Donc vous perdez trois points de composition des ressources. Ces trois points sont très significatifs car ça vous fait payer plus de TVA. Si vous étiez totalement commercial, vous récupèreriez la TVA à 100% ; mais comme vous n'êtes pas totalement commercial et que votre part de commercial a baissé donc vous déduisez moins de TVA sur la facture de l'expert-comptable que je suis, sur la facture de diverses personnes. Il y a peut-être une petite modification dans la présentation. C'est aussi une des incidences de mon arrivée dans votre association. L'année dernière, dans vos ressources, vous étiez en collecte, c'est-à-dire qu'étaient en collecte tous les fonds que vous receviez. Je les ai reclassés en contributions volontaires parce qu'en comptabilité, les collectes et les contributions volontaires n'ont pas la même présentation quand bien même c'est de l'entrée financière. La contribution volontaire nous a semblé être plus proche de la réalité de votre activité. Cela a conduit à un reclassement des produits qui n'a aucune incidence sur le résultat définitif. Toutes les autres procédures et les justificatifs sont dans l'annexe, même ceux dont je viens de vous parler. On a mentionné dans l'annexe pourquoi nous avons fait ce petit changement de présentation. Si vous avez des questions, je suis encore avec vous maintenant et j'espère pour longtemps.

Intervention du commissaire aux comptes : Je vais vous lire le rapport que j'ai effectué. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31/08/13 sur le contrôle des comptes, sur la justification de nos appréciations et sur les vérifications et

informations spécifiques prévues par la loi. Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels : nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondage ou d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations : d'après les dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portant sur les principes comptables suivis n'appelle pas de justification particulière. Vérifications et informations spécifiques : nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. Ce rapport est un rapport qui est normé, c'est-à-dire qu'il doit suivre la norme de ce rapport qui est donnée par la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

Pierric Duflos : Depuis 2010, c'est la première fois que l'on a une présentation de notre expert-comptable et de notre commissaire aux comptes. J'ai souhaité faire ça, en accord avec Baptiste notamment. Je rappelle que Baptiste et Annie, qui sont à la comptabilité, produisent tout au long de l'année un travail intense et rigoureux pour satisfaire aux exigences légales. Je tiens donc à préciser que l'acceptation du rapport financier se base, à leur conformité, aux yeux de la loi. Si vous avez des questions – et j'espère que vous en aurez – c'est le moment parce qu'ici tout le monde va pouvoir vous répondre. En tant que trésorier, j'ai animé le comité de gestion cette année, avec Philippe, en tant que référent. Je dois reconnaître que notre comité a été très vivant dans la mesure où on a pas mal débattu. Ça reflète les choix manichéens qui sont parfois à faire pour le Réseau. Ça reflète des décisions qui sont partagées plus ou moins largement. Le comité de gestion a correctement rempli son rôle. Ça se voit au travers du rapport financier et de sa conformité. J'espère que vous nous questionnez s'il y a encore des ambiguïtés à lever et que ça satisfait au mandat qui nous a été confié en tant que gestion. Je rappelle que le comité de gestion a produit tout au long de l'année des avis, et que ces avis ont été suivis, ou pas, par le conseil d'administration. Il n'est pas question de confondre le comité de gestion, qui est une petite boîte par laquelle passent les questions financières et de le mettre à disposition du CA pour qu'il puisse se positionner. Voilà le rôle du comité de gestion qui a été accompli cette année, conformément aux dispositions réglementaires ou statutaires.

Questions

Thierry Touche : C'est sur le bilan actif : nos disponibilités sont de 18 175 euros. Elles étaient en fin d'exercice 2012 à 54 469. Il y a quand même une baisse des disponibilités. J'ai pas regardé ça de façon approfondie. Il y aurait un souci si ça continue à baisser, c'est des fonds de réserve pour pouvoir payer les salaires. Je voudrais avoir un élément de réponse concernant ça parce que si les disponibilités sont de 18 175, ça ne couvre pas un mois de salaire pour la totalité des salariés.

Baptiste Coll : Pour la question des disponibilités, il faut savoir qu'au 31 août de chaque année, on est au moment où on a le moins de disponibilités dans tout l'exercice parce qu'on est dans une phase pour les finances qui est creuse. Les vacances font que les retours habituels de tous nos supports sont beaucoup plus bas que le reste du temps. Du moment que c'est anticipé – et c'est le cas – quand on arrive à ces disponibilités là, il n'y a pas péril en la demeure ni pour les salariés, ni pour faire face aux autres charges de l'association. Par contre, la baisse par rapport à l'année dernière est bien constituée par la baisse de nos recettes globales, qui à aucun moment dans l'année n'ont fait l'objet d'aller à l'encontre de la pérennité de l'association, mais qui font que l'on a eu de plus en plus besoin de faire des économies. C'est pour ça que globalement, les charges ont baissé. Et cette année encore, on a prévu dans le prévisionnel de tomber encore les charges sur des grands postes, comme la revue par exemple.

Commissaire aux comptes : En tant que commissaire aux comptes, je dois surveiller ça. Par exemple, là je vais venir en février et je vais de nouveau regarder. Si jamais il y a des difficultés, je lance une procédure d'alerte. C'est mon rôle. J'en ai déjà lancé une en 2010. Si je voyais qu'il y avait quelque chose, il est bien évident que je n'attendrais pas le moment du bilan pour l'annoncer. Dans ce cas-là, vous êtes avertis.

Pierre Rosenzweig : Je voulais demander à Pierric s'il estime qu'il a pu exercer correctement sa charge de trésorier et poser les actes comme il le fallait, comme il l'entendait.

Pierric Duflos : Est-ce que tu t'adresses à l'individu ou à la fonction du trésorier ?

Pierre Rosenzweig : Les deux.

Pierric Duflos : Si je pars du vote du rapport moral, on voit qu'il y a eu environ 40 personnes POUR, 18 CONTRE et 19 ABSTENTION. Ça montre que des gens se posent des questions sur le fonctionnement du Réseau dans sa globalité. Les finances, c'est un peu le nerf de la guerre. Donc forcément, on se doute bien qu'avec les tensions qui traversent le Réseau, ce n'est pas étranger à ce qui se passe au comité de gestion. Ce que j'ai pu constater en tant que trésorier, c'est que le temps dans lequel on répond aux sollicitations, ou le temps avec lequel on provisionne les sous qui vont nous permettre d'entreprendre ne correspond pas au temps souhaité par les groupes. Par exemple, on est au mois de janvier. Forcément, le prévisionnel qu'on vous propose part depuis le mois d'août. Il y a déjà un certain nombre de mois qui ont été exécutés. Il me semble que dans les questions de refondation, il faut trouver une étape qui permette de piloter les choses différemment. Il y a des gens qui ont beaucoup d'ambition dans la refondation. C'est normal parce qu'on ne peut pas se satisfaire de l'état actuel. Sauf que dans le cadre dont moi trésorier je suis garant, je ne peux pas répondre à ces attentes-là. A titre personnel, ça m'emmerde. Mais le Réseau est constitué de cette manière-là et j'ai pas les

outils pour y répondre différemment. Ça doit faire partie de la réflexion globale sur les fonds du Réseau. Par exemple, un des truchements par lesquels j'essaye de peser en tant que trésorier pour compenser ça : l'année dernière, il y a une enveloppe qui a été mise à disposition des groupes de l'ordre de 30 000 euros ; cette enveloppe est celle dont dispose le comité de gestion pour accorder des subventions. Elle n'a pas été épuisée au cours de l'année. Je trouve ça dommage parce qu'on met à disposition des groupes des moyens directs pour entreprendre et les gens ne sollicitent pas suffisamment le Réseau. Cette année, on a passé le reliquat dans le fond de solidarité pour garantir que ça aille directement sur le terrain et que ça ne repasse pas par la case Réseau, et on continue d'augmenter l'enveloppe pour inciter les groupes à prendre les choses en charge et à entreprendre de façon directe. Et ça c'est aussi pour moi une façon de répondre à cette fameuse défiance, ou ce manque de confiance, qu'on peut avoir envers l'équipe dirigeante actuelle. C'est pas incompatible de vouloir changer les choses et d'entreprendre soi-même en tant que groupe. Montez au Réseau, venez dans le CA pour prendre des décisions – parce que toutes les décisions financières sont prises par le CA – je vous incite à animer ce Réseau depuis la base et dans le sens qui correspond à celui que veut les groupes. Il faut que les gens s'emparent des outils à disposition, qu'ils fassent évoluer les outils qui ne correspondent pas forcément aux réponses qu'ils auraient souhaitées et que la dynamique anti-nucléaire du Réseau s'amplifie et fédère d'avantage dans tout le mouvement anti-nuke.

Baptiste Coll : Juste pour compléter la question du nombre de personnes qui nous sollicite : il y a aussi la question des disponibilités qui intervient. A certains moments, on va être capable de sortir les financements tout de suite, à 100 %, pour un projet. Deux mois après, pour le même projet, on peut très bien ne pas être en capacité de répondre à la même chose parce que, par ailleurs, on va avoir d'autres votes pour d'autres subventions ou d'autres aspects de gestion de l'association. Ces deux dynamiques frustrant beaucoup les gens et elles nous frustrant encore plus parce qu'on a toujours envie de répondre oui. Nos recettes baissant, cela nous contraint aussi par rapport à ce que l'on peut donner pour les projets.

Pierric Duflos : Ma réponse était très idéaliste et pas très pragmatique.

Guillaume Blavette : Il y a des choses qui apparaissent et je tiens à remercier le CA, Pierric, le pôle salarié pour cette présentation qui est la plus claire que j'ai connue depuis ma participation à des AG du Réseau et merci messieurs pour cette présentation que j'ai comprise. Certains problèmes n'apparaissent pas. Par exemple, il y a un administrateur du Réseau qui est employé par une structure financée par le Réseau : François Mativet à la Maison de Bure. Je demande clarification. Ce n'est pas admissible. Ensuite, j'invite chacun à réfléchir au schéma qui figure page 6 du document "Rapport financier" qui permet de prendre la mesure de ce à quoi nous pensons lorsque nous parlons de régionalisation. Ce qui grève les finances du Réseau, ce sont des frais de déplacement des salariés, qui sont très lourds. Ce sont aussi les frais d'envoi. On a un système qui est entropique. On perd de l'énergie et du pognon par un mode d'organisation qui n'est pas suffisamment proche du terrain et qui rend le boulot de Pierric, Baptiste, Annie et tout le comité de gestion très compliqué. Je veux faciliter le fonctionnement du Réseau. La régionalisation qui rapproche du terrain des éléments de gestion, de prise de décision permettrait de soulager le pôle fédéral pour qu'il se concentre sur des stratégies globales dont nous avons tous besoin. On perd de l'argent.

François Mativet : Je te remercie Guillaume parce que c'est l'occasion de clarifier les choses. Je te remercie aussi de diffuser des informations qui sont complètement fausses sans les avoir vérifiées. Je suis actuellement au chômage. L'association BZL n'a jamais eu de salarié et n'en aura jamais parce qu'elle n'en veut pas. Je suis permanent à la Maison de Bure de manière totalement bénévole.

Pierric Duflos : Je précise qu'il n'est pas que permanent à la Maison de Bure. Il a suivi une formation professionnelle. Il ne faut pas s'inquiéter pour lui de ce côté-là. Concernant la simplification du comité de gestion, etc., c'est intéressant, mais c'est complexe. C'est difficile de dire qu'il y a une lutte qui est plus prioritaire qu'une autre. Par contre, ce qui serait franchement utile, et j'invite tous les groupes à le faire : quand vous présentez une motion, essayez de mettre en face un petit budget prévisionnel. Bon ou pas bon, c'est pas le problème. Pour que le comité de gestion puisse se projeter, c'est super utile. Personne ne s'est retrouvé sans réponse lorsqu'il a sollicité le comité de gestion cette année. Je pense avoir répondu à toutes les sollicitations. Demandez nous de l'aide si vous voulez créer des prévisionnels, mais c'est super utile pour qu'on ait une vision. Sinon on demande à Baptiste, à Annie et à moi de lire dans la boule de cristal pour vos projets à vous. C'est de la 4e ou 5e dimension et c'est totalement ingérable. Quand vous présentez des campagnes, des motions, des actions, pensez à mettre un chiffrage en face. Que ce soit du temps salarié pour de la communication, du temps salarié pour le site web, du financement pur pour des banderoles ou du matériel ou sollicitez déjà Delphine qui met à disposition un certain nombre de tracts et de choses pour que ce soit aussi directement matériel. Ça compte pour arriver à piloter les comptes de l'association.

Baptiste Coll : Par rapport à la nature des frais que tu évoques, penser que la refondation va être de nature à modifier cette répartition des charges, c'est un super raccourci. Par exemple, dans ce qui concerne édition, impression, frais postaux et déplacements, moi je pense que ça va augmenter les déplacements. Les frais qui sont en baisse et qui, dans le prévisionnel, sont encore en baisse, c'est des frais qui sont incompressibles et obligatoires pour pouvoir communiquer : que ce soit à nos sympathisants, aux abonnés de la revue, aux donateurs. Ce sont des frais que nous devons mettre en œuvre pour récolter des dons. On a fait un pari pour l'année qui vient en essayant de faire baisser ces frais. Mais aller au-delà de ce qui vous est proposé dans le prévisionnel, moi je ne maîtrise pas ça, je pense que ce serait trop un raccourci.

Marie-Hélène Mancinho : Je tiens à exercer un droit de réponse en tant qu'administratrice titulaire que je suis au moins jusqu'à demain soir. Pour ce qui concerne le rapport financier – c'est-à-dire celui que vous avez reçu avec les textes de l'AG – je déplore qu'il y manque l'essentiel : à la fois les comptes annuels et le bilan et le compte de résultat. Effectivement, Monsieur l'Expert Comptable, il est hors de question que je remette en cause votre travail. Par contre, je déplore totalement que le rapport que vous avez fait n'a non seulement pas été remis aux adhérents en temps et en heure. Ils devaient être dans le dossier que l'on vous a envoyé au plus tard au 30 décembre. Mais aussi, et là je m'adresse à Monsieur le Commissaire aux Comptes parce que c'était aussi son travail de vérifier qu'il soit non seulement transmis aux adhérents mais aussi aux administrateurs, ce qui n'a pas été le cas non plus. Je rappelle qu'il n'y a eu qu'un seul vote concernant l'approbation du rapport financier au sein du CA qui a eu lieu le 25 octobre par voie d'intranet. Ce rapport financier est le même que vous avez reçu dans

vos papiers, à savoir qu'il y manquait l'essentiel. On nous a fait une petite présentation avec des camemberts. Moi en tant qu'administratrice, je suis intervenue dans ce vote pour faire remarquer qu'il y manquait le bilan et le compte de résultat. J'ai ici copie de ce vote du conseil d'administration qui est à la disposition de tout le monde au cas où certains ne me croiraient pas parmi vous. Vous pourrez vérifier que le CA n'a pas eu l'honneur et l'avantage de recevoir dans le cadre de ce vote sur le rapport financier les comptes annuels. C'est une très grosse faute au regard de la loi qui gère la comptabilité sur les associations, une très grosse faute démocratique du CA contre laquelle je m'élève très fortement.

Pierric Duflos : Effectivement, dans les documents préparatoires de l'AG, dans l'intranet et dans les échanges mails, on a eu tous les documents que vous avez en main aujourd'hui à l'AG. Pour autant, on est humain et on a eu un problème d'expédition. Il y a eu un problème de communication entre Baptiste et Anne-Laure, qui a fait que l'on a envoyé une partie par voie postale sans se rendre compte que le deuxième volet n'avait pas été joint. C'est juste une erreur d'envoi. Moi, en l'état, j'avais eu tous les documents. Quand on m'a dit que c'était parti, je pensais que tout ce que j'avais eu était parti, donc je ne m'en suis pas rendu compte non plus. Marie-Hélène a mis le doigt sur le fait que ça n'avait pas été joint. Ils ont été rajoutés sur internet au même moment. On était hors délai. Ce qui s'est passé sur les problèmes de délai et d'envoi, c'est une erreur. Si ça venait à se reproduire, ce serait une faute. Je reconnais l'erreur, mais je me sens pas fautif pour autant. Je précise, à propos du rapport et des informations financières sur le Réseau, que tout ça est disponible pour les administrateurs dans l'intranet. Donc dire que le commissaire aux comptes ou que l'expert-comptable n'ont pas fait leur boulot, c'est faux. Tout a été fait en temps et en heure aussitôt qu'on a eu les informations, elles ont été publiées dans l'intranet et c'était à disposition.

Expert-comptable : Sans vouloir m'immiscer dans votre ordre juridique interne, je vais en tant qu'expert-comptable vous donner quelques éléments de réponse par rapport à des erreurs de procédure. La loi prévoit que les documents d'assemblée soient envoyés 15 jours à l'avance, que le commissaire aux comptes soit convoqué par lettre recommandée, ... Mais quand des fois, La Poste est en grève, ne marche pas le samedi, etc., il peut y avoir des problèmes de procédure. Quand il y a des problèmes de procédure, il appartient à l'assemblée en toute souveraineté de voir si le problème de procédure est de manière à avoir une incidence sur son opinion sur les comptes et à en disposer. Donc c'est l'assemblée qui régularise. Ça c'est mon rappel d'expert-comptable. Maintenant, par rapport à vos comptes qui ont été préparés cette année, je vous ai rejoint cette année. Si vous faites attention, dans les plaquettes que vous avez reçues avant, il y avait jamais de soldes intermédiaires de gestion dans vos plaquettes. Vous aviez toujours eu des bilans et comptes de résultat. C'est moi qui ai fait rajouter des soldes intermédiaires de gestion cette année parce que vous avez une activité lucrative de boutique. C'est dire que votre expert-comptable que vous avez depuis cette année est soucieux aussi de vous donner une qualité d'information financière, de rajouter non pas d'en diminuer. En ce qui me concerne, c'est tout ce que je pensais devoir ajouter.

Dominique Bohn : J'ai à disposition des documents que vous n'avez pas. D'ailleurs, l'expert-comptable parle de soldes intermédiaires de gestion. Ce sont en fait les pages qui manquent dans ce que vous avez et où tous les comptes annuels sont détaillés. Je vous demande de les demander. Soit c'est un vote et on demande en AG au CA de nous

fournir les comptes détaillés et les soldes intermédiaires de gestion systématiquement, en plus de l'envoi du bilan, du rapport général, du rapport du commissaire... C'est très intéressant ces soldes intermédiaires de gestion. La présentation faite est très bien et très claire, mais ce sont des gros montants donc on ne sait pas exactement le détail de ce qu'il y a dedans. Quand on a le détail, j'ai un certain nombre de questions. Sur la ligne qui s'appelle "Dons", je voudrais savoir ce que c'est. Deuxièmement, les frais de déplacement ont augmenté de 13 000 euros cette année alors que les actions ont été peu nombreuses. Ils ont un montant global de 53 821 euros, uniquement les frais de déplacement cumulés. Par rapport au CET, effectivement le brut a baissé. Les charges des salaires ont baissé. Ce n'est pas franchement un effort parce que c'est aussi dû au fait que, l'année dernière, ça avait été particulièrement haut parce qu'il y avait la chaîne humaine nationale. La chaîne humaine de Paris était moins forte et moins bouffeuse d'énergie que la grande chaîne. Par rapport au rapport social, on a parlé du CET. Sur les précédentes AG, j'avais râlé sur le fait qu'il y avait des heures supplémentaires qui étaient non payées, non faites... Il y a le CET, compte épargne temps. Les heures supplémentaires, au lieu d'être payées et récupérées, peuvent être mises dans un CET et ce CET est maintenant valorisé et est présenté au budget. C'est une partie des 53 000 euros de perte, puisque ça n'existait pas avant. Cette provision fait 13 000 euros et concerne 4 personnes et c'est 584,65 heures. Si vous faites une moyenne, 584 divisé par 4, ça fait 146 heures. Ça fait 4 semaines de congés ou d'heures supplémentaires non prises, non récupérées, non payées. Socialement, est-ce que c'est acceptable ? En moyenne, c'est 22 euros d'heures chargées. Donc ça veut dire que ça ne peut pas concerner les cadres, puisque les cadres n'ont pas d'heures supplémentaires, à moins qu'ils ne prennent pas leurs congés payés. Enfin, ça veut dire de la souffrance. Le travail le week-end, dans une boîte normale, c'est récupéré la semaine qui vient. Ça nous fait porter encore une fois à nous Réseau le fait qu'on est des employeurs qui sont plus pourris que les employeurs de base. Je voudrais remercier Baptiste et l'équipe qui s'occupe de la comptabilité parce que toute la partie analytique n'existait pas avant. On a maintenant une vision plus grande de ce que ça coûte. Sur le bilan, il y a encore énormément de boulot à faire et je voudrais que l'on dise qu'on ne croit que c'est possible de répartir 100% de toutes les charges sur une analyse analytique, notamment les salaires. Ça précise aussi le fait que j'ai entendu à des AG quand on n'a pas de fric, on a qu'à faire une action, ça va rapporter de l'argent. La chaîne humaine de Paris montre bien que non, elle est déficitaire et à la limite pourquoi pas, on peut faire des actions déficitaires. Mais il faut que ce soit clair et que ce soit assumé par tous et qu'on arrête sur le fait qu'on fait une action pour faire rentrer du fric. On fait une action pour arrêter le nucléaire.

Pierric Duflos : Pour ce qui est d'avoir un maximum de détails, j'ai repris la trésorerie à la suite d'Anne-Sophie qui avait lourdement insisté pour que les groupes se déplacent en amont de l'AG pour avoir un maximum d'informations. Comme c'était perçu comme pas tout à fait réaliste, on a envoyé un maximum d'éléments à ceux qui nous l'ont demandé. Et ça, je pense que c'était quelque chose qui n'avait pas encore été fait. Donc même sur cette piste-là on progresse. Je répète qu'il n'y a pas de loup dans la comptabilité. Si l'assemblée veut se prononcer pour que ce soit envoyé de façon systématique, moi j'écoute ce que dit l'assemblée. J'ai pas d'opposition, je ne suis pas contre. Il faudrait qu'on puisse insérer ça. La question est légitime.

Baptiste Coll : Les 4 000 euros de dons correspondent, dans le cadre de la campagne de la mine aux déchets, à tout un pan pour la formation à la désobéissance civile. C'est un don puisque c'est une association, donc il ne peut pas nous facturer.

Laura Hameaux : C'est un partenariat qui a été mis en place avec les Désobéissants pour la mise en place de formations à la désobéissance civile afin que les groupes puissent se former à la désobéissance. C'est un don qui a été fait à cette structure et ce n'est pas à une personne en particulier puisque certaines formations ont été assurées par d'autres personnes.

Pierric Duflos : Si ça a été mal classé, ça peut être reclassé au niveau de la comptabilité. Je suis prêt à ce que ce soit étudié. Je ne sais pas comment.

Laura Hameaux : De toute façon, ça sera résolu puisqu'ils vont avoir le statut d'organisme de formation.

Pierric Duflos : C'est pas quelque chose sur lequel je suis très au fait. Je peux m'y pencher et faire une réponse ultérieure à l'AG pour dire ce que c'est devenu et comment on essaye de résorber ce type d'erreur dans les affectations. Concernant les frais de déplacements, ils ont augmenté en partie parce que c'est lié aux activités. On ne génère pas des frais de déplacement sans qu'il y ait une action derrière. Tu disais qu'on n'avait pas fait grand chose. Peut-être, mais on a fait bouger du monde. Dans l'absolu, il y a une augmentation sur les frais de déplacement des administrateurs, sur les frais de déplacement des salariés et sur les frais de déplacement des personnes ressources et des bénévoles qui travaillent dans nos commissions. Je me souviens plus de la répartition, mais c'est lié en partie au travail de la refondation, en partie pour la chaîne de Paris et en partie pour les salariés. S'il faut gagner en précision et aller plus dans le détail, c'est possible aussi.

Dominique Bohn : Concernant les déplacements salariés, + 3 200 euros ; déplacements administrateurs, + 4 300 euros ; déplacements bénévoles et stagiaires, + 5 500 euros. J'aimerais bien que ce ne soit pas des déguisements de salaire derrière. Je voudrais être sûr de ça.

Pierric Duflos : Je vais te rassurer. Je vais te donner un exemple : les frais de déplacement des administrateurs. Cette année, le CA a innové. On s'est dit qu'il pouvait être pertinent de ne pas nécessairement faire toutes nos réunions de CA à Lyon. On a donc organisé un CA à Bure. Ça aussi, ça joue sur les frais de déplacement. On a fait ce pourquoi on a été mandaté. Ce type d'expérience pourrait être reproduit. Cela permet de rapprocher le CA des groupes et j'avais demandé qu'une portion de notre temps de CA soit ouvert aux groupes pour éviter un CA hors sol. Il y a des justificatifs à tout ça. Je pense que si à l'avenir vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser avant, pour qu'on vous apporte des réponses plus précises. Pour le CET, ça n'arrive pas de nulle part. Il y a eu l'audit social. Cet audit a mis en évidence un certain nombre d'heures supplémentaires. Pour gagner en clarté, on a fait le CET. Le CET, compte épargne temps, est un outil, mais ça ne résout pas tout du fonctionnement actuel du Réseau et du temps salarié... Cet outil a enregistré dès le démarrage ce qu'on pourrait appeler une dérive. Maintenant qu'on a un indicateur, on essaye de se mettre des objectifs. La bonne option, c'est pas de dire qu'il n'y a pas ce problème avec le CET. Mais c'est de dire que maintenant on suit ça et que l'on va s'attacher à ce que ça diminue de plus en plus. Il y a des gens dans l'équipe salariée

qui ont pris un certain nombre de temps pour qu'ils puissent manger une partie de leur temps. C'est normal et ça devrait être fait beaucoup plus en temps réel. Là, ils marchent un peu en mode tampon : on accumule, on restitue. C'est ce qu'on souhaite éviter.

Dominique Bohn : Il n'y a pas un coordinateur qui doit veiller à tout ça ? C'est le rôle du RH : c'est d'obliger les gens à prendre leurs congés, à demander quand il y a une dérive de déclencher de suite une procédure d'alerte...

Michel Boccara : Je suis tout à fait d'accord avec les remarques de Pierric. Je trouve qu'il y a vraiment un gros problème pour l'instant dans le budget du Réseau. C'est pour ça que j'appellerai à ne pas voter le budget. Je sais bien que ça pose problème pour certains. Mais je pense que c'est important. Premièrement, on ne peut pas financer les campagnes et les motions en cours puisque le budget commence en septembre. J'ai demandé à plusieurs reprises à ce que le budget de cette année, conformément aux remarques que j'avais faites en AG l'an dernier, permette de financer les campagnes et motions votées à l'AG en cours. J'avais fait la demande bien en amont. Après trois mois d'attente et avec la réponse personnelle du seul Pierric qui m'a indiqué qu'il essayait d'obtenir une délibération du CA sur ce point, j'ai reçu une réponse de Baptiste, mais pas du tout de réponse du CA. Apparemment, on n'a pas réussi à faire une réunion sur ce point. On n'a pas résolu cette question. "Le 20 avril dernier, nous avons eu une réunion CA-salariés notamment sur cette question de priorisation des campagnes et des motions qui est un sujet majeur de notre travail, en tant qu'administrateurs pour les uns et en tant que salariés pour les autres". Je remarque c'est un sujet majeur, mais qui ne mobilise qu'une toute petite partie du budget du Réseau (4%) qui est confondue avec le soutien aux groupes. 4% du budget total, soit 32 900 euros. Ce poste est intitulé "subventions". Il finance les motions et campagnes + les actions des groupes. Donc ce sujet majeur n'est qu'une toute petite partie. Le problème de fond est que la masse salariale est totalement excessive. A l'AG de 2010, elle représentait 44% de l'ensemble du budget. Aujourd'hui, elle est de 58%, voire d'avantage. Effectivement, on a très peu de marges de manœuvre. Je ne mets pas du tout en cause le travail des salariés. Je dis simplement qu'il y a une dérive et que le CA est responsable. On a continué à recruter alors qu'il aurait fallu arrêter. Pourquoi on ne peut pas utiliser cette somme et pourquoi il reste de l'argent ? Parce que les groupes se censurent. Nous, sur la motion Atomes crochus, il a fallu que l'on compte sur un don exceptionnel d'une adhérente parce que, à chaque fois que l'on proposait de financer Atomes crochus, on nous disait qu'il n'y avait pas d'argent. C'est sur ce problème fondamental qu'il faut agir.

Baptiste Coll : Pour les frais de déplacement, j'ai entendu la demande de Dominique et je vous propose dorénavant, sur des sujets sensibles comme cela, de transmettre le résultat analytique aux personnes qui le demandent et que je l'apporte pour l'AG. Comme ça, vous pourrez voir les frais de déplacement par analytique et vous verrez que ce ne sont pas des salaires, pas des choses déguisées, mais la démultiplication des remboursements de frais de bénévoles pour des campagnes qui sont instituées au niveau national à destination locale. Il y a une déclinaison beaucoup plus locale par rapport aux autres années. Les frais de bénévoles que l'on a validés viennent de là. Il y a eu beaucoup plus de contacts avec le terrain. Pour répondre à Michel sur la question des 4%, j'aimerais qu'on arrête les raccourcis. Je suis d'accord avec toi, le problème fondamental est là. Mais il faut qu'on trouve une réponse. Les motions et campagnes, si elles ne sont pas dans le budget prévisionnel de septembre, ça ne veut pas pour autant dire que le CA refuse de

les mettre en œuvre. Ça ne veut pas dire qu'on refuse de les financer. Ça veut dire que si elles ne sont pas préparées en amont et que moi je ne peux pas les prévoir dans le budget prévisionnel, on ne peut pas sortir du chapeau à un moment donné l'argent en cours d'année comme ça, sur un projet qu'on a même pas pu envisager financièrement. Pour moi, il y a un problème de chronologie des choses qu'il faut qu'on améliore. Mais dire que les motions et campagnes qui sont votées à l'AG, on veut les passer dans les subventions de groupes et de dire que du coup on va grever l'action des groupes, moi je peux pas valider ça, ce n'est pas vrai. On le finance comme on peut. Pour le projet dont tu parles toi, oui c'est ce qu'on a fait. Pour autant, les frais de déplacement qui ont augmenté, ils sont aussi là parce qu'on a mis en œuvre d'autres motions et d'autres propositions de l'AG qui nécessitaient des frais de déplacement et qu'on ne s'amuse pas à mettre en subvention.

Pierric Duflos : Il faut répondre à Michel qui parle de la masse salariale en disant que c'est trop. Il y a deux façons de voir les choses : soit on considère que la masse salariale ne correspond à rien et que c'est juste un pourcentage de notre budget et qu'il faut l'enlever pour avoir de l'oxygène, soit on considère que si c'est trop, ça veut dire qu'il faut qu'on arrive à faire rentrer plus de recettes. Parce qu'aujourd'hui, les mesures qui sont entreprises au Réseau visent à être économiquement performant, c'est-à-dire de mettre chaque euro là où il est utile. On ne s'amuse pas à mettre des gens dans des endroits où ils ne font rien. Et des gens qui font rien au Réseau, il n'y en a pas. Je souhaite que l'on prenne l'entièreté des actions du Réseau et que l'on décide de là où on investit le temps salarié. Ça peut être tout à fait discuté. On vous propose l'année prochaine d'aller plus loin dans l'analytique. On est en progrès, on a encore de la marge de progression. On fait humainement ce qu'il est possible de faire.

Martin de Lavarde : Je suis malheureusement handicapé de l'administratif. Les seuls frais que je me suis fait rembourser sur l'ensemble de mes déplacements (stratégie, Italie ...), ce sont les frais pour l'AG. Et tout le reste, j'ai tout payé de ma poche. C'est une forme de militance, un don au Réseau.

VOTES

Approbaton des comptes

Question de recevabilité : 5 cartons. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passe donc directement au vote.

Rapport financier **1ère résolution : Approbation des comptes**

Après avoir entendu lecture du rapport financier et des rapports du Commissaire aux comptes, êtes vous POUR, CONTRE, ABSTENTION, approuver les comptes de l'exercice allant du 1er septembre 2012 au 31 août 2013, qui se traduisent par un déficit des recettes sur les dépenses de 51812€ ?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
66	8	7	<i>81</i>

<i>Votes exprimés</i>	74	<i>Taux d'abstention</i>	8,6%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	89,2%	<i>Pour / votants</i>	81,5%

ADOPTE

La 1e résolution est adoptée.

Quitus

Question de recevabilité : 0 carton. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passe donc directement au vote.

Rapport financier **2e résolution : Quitus**

êtes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION, donner quitus au Conseil d'Administration pour la gestion financière des activités du Réseau, ainsi que les comptes présentés ?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
70	7	4	<i>81</i>

<i>Votes exprimés</i>	77	<i>Taux d'abstention</i>	4,9%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	90,9%	<i>Pour / votants</i>	86,4%

ADOPTE

La 2e résolution est adoptée.

Affectation du résultat

Question de recevabilité : 0 carton. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passe donc directement au vote.

Rapport financier **3e résolution : Affectation du résultat**

Êtes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION, affecter la résultat de l'exercice précédent, telle que voté lors de l'exercice précédent, ceci portant le report à nouveau à 59 066 € ?

Pour	Contre	Abstention	Votants
74	0	4	78

<i>Votes exprimés</i>	74	<i>Taux d'abstention</i>	5,1%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	100,0%	<i>Pour / Votants</i>	94,9%

ADOPTE

La 3e résolution est adoptée.

Approbation du budget prévisionnel

Question de recevabilité : 42,9 %. Une discussion sur la recevabilité est organisée.

Baptiste Coll : Le budget prévisionnel est un outil de gestion. On s'en sert pour gérer la trésorerie prévisionnelle. J'ai besoin d'avoir connaissance, au moment où je le fais, d'un maximum de projets qui sont le plus possible défini ou pas. Il est bien évident qu'au 31 août 2013, il y avait nombre de motions et campagnes qui sont proposées aujourd'hui qui n'étaient pas encore connues. Ça ne veut pas dire que ces motions-là ne seront pas mises en œuvre ou pas portées par le CA à la suite de l'AG du fait qu'elles ne sont pas dans le budget prévisionnel. Le budget prévisionnel contient le financement des charges fixes de l'association, vos salariés et les charges incompressibles telles que tous les frais administratifs dont on a besoin et toute l'activité administrative. Le 2e grand poste est la revue du Réseau. C'est un poste qu'on a réduit. Historiquement, on avait une façon de faire qui faisait qu'on en était presque à 20 000 tirages trimestriels. Plus ça fonctionnait, plus on essayait de diffuser le message. Vu qu'on a eu une baisse de recettes cette année, on a prévu de réduire le tirage en essayant au maximum d'analyser si la réduction du budget proposée n'allait pas faire baisser les recettes. Ensuite, il y a l'action juridique du Réseau qui est à peu près linéaire avec ce qu'on avait prévu l'année dernière. On avait

prévu une forte augmentation. On ne pouvait pas tout passer dans le budget prévisionnel donc au niveau financier, on a réduit les risques. Pour une action donnée, on a fait une moyenne des risques qu'on peut avoir par action. Si on prenait en compte tous les risques, c'était trop. Donc on a été obligé de réduire. L'année dernière, on avait prévu la même chose et en fait, au réalisé, on avait fait que la moitié. On a pris en compte le passif de l'année dernière. Ensuite, on a la poursuite de la campagne de la mine aux déchets intégrée jusqu'en juin. Il y a aussi l'activité de la boutique qui est sensiblement la même que les années précédentes : on a essayé de dynamiser les ventes par nos supports déjà existants et de faire bénéficier plus facilement aux groupes du matériel militant. Aujourd'hui, ce budget prévisionnel est en baisse par rapport à l'activité qu'on a eu cette année. La situation de trésorerie à fin décembre est plutôt bonne. On peut espérer être bien meilleur que l'an passé au niveau du compte de résultat. Ça ne veut pas dire que si telle chose n'est pas dans le budget prévisionnel, on ne la fera pas. On ne gère pas le Réseau d'un point de vue purement financier.

Patrick Bourque : Je viens de regarder l'ordre du jour. Je pensais que l'on allait discuter des orientations dans la foulée. Ce matin, on a discuté du rapport moral, d'orientations et d'activités. Rapport moral ok, mais je n'ai pas entendu parler beaucoup d'orientations ce matin. Cette après-midi, on va voter sur la régionalisation. Ça m'embête de parler de budget prévisionnel alors que je n'ai pas entendu débattre des orientations, ni de la régionalisation. Voter ce budget prévisionnel avant ne me semble pas dans la logique des choses.

Dominique Malvaud : Je ne me vois pas voter un budget prévisionnel avant qu'on ait débattu de notre orientation et des choix que l'on va faire. Rien empêche que ce vote soit reporté à après. Je serai plus à l'aise, ainsi que mon groupe, à voter ce budget prévisionnel après les choix politiques.

Baptiste Coll : Quelles que soient vos décisions, il est absolument impossible que je valorise vos décisions dans la soirée et qu'elles soient intégrées demain dans le budget prévisionnel.

Vote sur la recevabilité :

Etienne Ambroselli : Sans prendre parti pour l'un et pour l'autre, il s'agit juste de rappeler les textes sur la recevabilité. Les textes sur la recevabilité sont assez complexes. Mais cela permet aux délibérations de l'AG d'être conformes aux statuts. Il s'agit de s'assurer que notre AG ne va pas pouvoir être contestée par la suite pour non-respect de ses statuts. L'article 12 des statuts prévoit que l'AG vote le budget de l'exercice suivant. Il faut que de toute façon l'AG vote le budget de l'exercice suivant. Le problème de la recevabilité ne se pose pas. Cette recevabilité ne devrait même pas être posée ni pour le rapport moral, ni pour le rapport financier. Nous avons le même problème que tout à l'heure sur la modification de l'ordre du jour. Vous avez été mandatés pour voter des choses qui étaient dans les documents que vous avez reçus 15 jours avant. Vous avez Baptiste qui vous dit que de toute façon, il ne va pas pouvoir vous pondre un budget prévisionnel à la suite de vos discussions. Et de toute façon, vous avez été mandatés sur un budget prévisionnel. Vous n'allez pas pouvoir sur le champ aller rappeler vos associations. C'est impraticable. Ce que je constate, c'est qu'effectivement ce budget prévisionnel n'est pas obligatoire. Vos statuts le prévoient pour qu'il y ait une

transparence par rapport aux objectifs que le Réseau se fixe globalement. Mais ça n'empêche pas une souplesse. Vous avez un budget prévisionnel qui n'est pas si rigide que ça et qui permet tout de même une souplesse et qui est compatible tout de même avec les motions que vous allez voter par la suite. Il n'y a pas de drame à cela et je pense que vous pouvez le voter dès maintenant.

Dominique Malvaud : Comme la recevabilité n'a pas été votée, ça veut dire qu'on réécrit. Moi je propose de rajouter une petite phrase : dire que ce vote se fera après le vote des orientations. On ne peut pas aujourd'hui occulter ça. On ne peut être condamnés à voter contre parce que ce n'est pas au bon moment. Il faut prendre en compte cet élément-là.

Pierric Duflos : Beaucoup de gens n'ont pas compris ce que l'on demandait. La question de recevabilité, on s'en cogne. Ce que vous voulez savoir, c'est quel est le contenu du budget prévisionnel. La question posée est de savoir si vous voulez vous prononcer sur le budget prévisionnel.

Pause de midi

Pierric Duflos : il se trouve qu'on a un peu cafouillé avant le repas, on va donc changer le timing sur cette question de budget prévisionnel. On remettra cette question au vote, avec l'accord de la cellule juridique, dimanche matin.

Jean-Pierre Minne : on avait vu cette incohérence. Ce qui nous fait plaisir c'est la demande collective de l'AG, et on verra le budget prévisionnel dimanche matin donc.

Pierric Duflos : on va gagner en cohérence des décisions en procédant de cette manière. On fera ça après tous les votes.

Prise de parole des salariés :

Xavier Rabilloud en tant que délégué du personnel :

Bonjour à toutes et à tous,

Le texte que je vais lire est une expression collective au nom de l'équipe salarié-e-s. Cette intervention a pour but de partager avec vous nos principaux ressentis sur l'année écoulée, ainsi que nos attentes, en tant que salariés, pour l'année à venir.

Pendant l'année écoulée, nous avons dû faire face à un certain nombre de difficultés.

Laure Gamba, qui avait été recrutée au poste de chargée des groupes et des actions, a souhaité quitter son poste pour des raisons liées à sa vie privée après seulement quelques mois de travail, ce qui a généré de grosses pertes de temps et d'énergie au sein de l'équipe. Jocelyn Peyret a heureusement pu assurer un intérim partiel au pied levé. Depuis début octobre, Mélisande Seyzériat a rejoint l'équipe salariée à ce poste, et ce renfort a soulagé l'équipe.

Cette année n'aura toujours pas été sereine au niveau de l'ambiance de travail. Nous déplorons que des accusations agressives continuent régulièrement d'être diffusées contre des salariés et des administrateurs, dont la bonne foi et l'honnêteté sont niées et le travail attaqué dans des messages diffusés à tous les groupes membres du Réseau. Si de telles attaques sont à nos yeux inacceptables, et érodent notre motivation, pour autant nous nous efforçons en permanence d'être ouverts aux critiques lorsqu'elles sont

faites dans une optique constructive et dans le respect des personnes, et cela tout au long de l'année.

Comme une grande majorité du million d'associations françaises, le Réseau doit faire face à une érosion des ressources financières et nous sommes particulièrement attentifs à utiliser les dons et cotisations dans un esprit d'économie et d'efficacité, pour la mise en œuvre des orientations fixées par l'AG et le CA.

Ces difficultés n'ont heureusement pas empêché le Réseau dans toutes ses composantes d'être très actif en 2013, avec l'organisation de plusieurs mobilisations, la campagne "De la mine aux déchets, tous concernés", le soutien et la participation à de nombreuses actions locales et à la lutte contre la poubelle de Bure, la diffusion de nouveaux supports de communication, et bien d'autres choses encore, rappelées dans le rapport moral que nous n'allons pas paraphraser ici. Ces activités ont été l'occasion pour nous, salariés, d'échanges nourris et de collaborations fructueuses avec de nombreux groupes locaux et de bénévoles.

À notre niveau, nous avons continué nos efforts d'amélioration de notre fonctionnement collectif et des outils de travail. Réduction des heures supplémentaires, meilleure concertation entre les différents pôles fonctionnels de l'équipe, travail pour favoriser les liens avec les groupes, avec notamment plusieurs réunions téléphoniques inter-régionales, etc. Notre équipe a en permanence la volonté d'être plus efficace et de répondre du mieux possible aux demandes des groupes qui composent le Réseau ainsi qu'aux attentes des sympathisants.

Toujours dans ce souci d'efficacité de notre action commune pour une sortie du nucléaire la plus rapide possible, il nous semble important d'attirer votre attention sur deux points.

D'une part, cette année encore, vous aurez à vous prononcer sur de nombreuses propositions de motions et campagnes. Nous insistons sur le fait qu'il ne sera pas possible, loin de là, de tout faire et sur la nécessité que vous définissiez des priorités claires. Ces priorités permettront aux administrateurs et aux salariés de savoir précisément sur quelles orientations affecter en priorité nos énergies et les moyens que nous sommes chargés de mettre en œuvre. Aussi, nous tenons à dire que nous trouvons très judicieuse l'idée de modalités de priorisation des motions et campagnes par l'Assemblée générale, qui sera soumise à votre vote par le CA au cours de l'AG.

Nous voulons également dire ici quelques mots sur le chantier "dimension fédérative et régionalisation" que la commission refondation a été mandatée pour étudier par l'AG 2013. Nous sommes conscients que la structure doit évoluer pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des militants du Réseau et pour renforcer le mouvement antinucléaire. Nous sommes prêts à accompagner ces évolutions, chacun à notre poste. Le concept de "régionalisation" peut néanmoins recouvrir des réalités fort différentes, ce dont témoigne d'ailleurs la grande diversité des 3 scénarios qui ont été élaborés par des sous-groupes de la commission de refondation et qui seront présentés cet après-midi. À nos yeux, ces perspectives différentes peuvent chacune soulever un certain nombre de questions importantes, tant sur l'adéquation des évolutions choisies à la réalité du Réseau, de ses ressources, de ses forces et de ses faiblesses, que sur des points relatifs au droit du travail, aux conditions de travail et à la vie privée des salariés.

Nous espérons que ces questions importantes ne seront pas éludées, mais bien discutées de façon approfondie cet après-midi. Car, surtout, nous souhaitons de tout cœur que le Réseau "Sortir du nucléaire", dans toutes ses dimensions et sa diversité, sorte renforcé des évolutions que vous choisirez d'impulser, et non pas affaibli, ce qui est un risque toujours présent.

Nous aspirons à ce que le Réseau soit, plus que jamais, un fer de lance du combat pour la sortie du nucléaire, qu'il pèse toujours plus lourd dans la balance de la bataille menée contre le lobby de l'atome. Et nous comptons bien, en cette nouvelle année, continuer à mettre notre motivation et nos énergies au service de la lutte antinucléaire et des militants qui la portent.

Au nom de tous les collègues, je vous remercie pour votre attention !

David Sheehan : au mois de mai et juin 1986, j'ai lu des mensonges dans la presse française, le nuage n'avait pas traversé la frontière, cela m'a renforcé dans la lutte antinucléaire, c'était difficile de me battre seul dans mon coin, et je souhaite vous transmettre mon bonheur quand j'ai vu la création du Réseau. J'ai pu travailler avec les salariés et les administrateurs, nous avons beaucoup avancé. Les administrateurs ont pris en charge des dossiers cruciaux, je suis très heureux de voir que les salariés puissent militer à plein temps avec un engagement total. Je trouve inapproprié les critiques qui sont faites ici même, ça va à l'encontre des objectifs de cette assemblée. La quasi totalité des administrateurs et tous les salariés font un travail exceptionnel et nous soutiennent, nous devons leur apporter notre soutien.

Philippe Lambersens : c'était pour avoir une précision sur la masse salariale, je voudrais qu'on me précise le nombre d'équivalent temps plein ?

Baptiste Coll : 15 salariés, équivalent 13 temps pleins. Et il y a un service civique concernant les CLI.

Pierric Duflos : dans les 15 salariés ont oublié souvent l'homme de ménage.

Cédric Luca : on va passer à la suite et notamment le règlement intérieur.

Sophie Morel : encore une fois cette année j'ai la responsabilité de vous présenter le règlement et les modifications proposées, avec des évolutions et améliorations souhaitables sur ce règlement intérieur. Je vais d'abord parler des modifications, article 11.6 (motions). On va procéder article par article.

Des profondes améliorations sont proposées, les modifications des motions et campagne, articulation avec l'AG, et une nouvelle chose, avec le vote sur la priorisation. Pourquoi amélioration ? Les motions vont orienter l'activité de la fédération. On souhaite qu'il y ait une nette démarcation entre motion d'orientation (principe ou choix stratégique) et les motions d'action/campagne (adoption de projet, moyens à mettre en œuvre).

J'ajoute que cette nette séparation entre orientation et mise en œuvre permet l'élaboration du budget prévisionnel. Les groupes porteurs de motion font la distinction.

Autre modification : une seule motion par groupe porteur (différent d'être cosignataire). On souhaite un groupe porteur, avec le soutien de deux groupes adhérents. Une seule motion par groupe porteur. Différenciation entre cosignataire et porteur de fait.

Pour l'irrecevabilité et recevabilité des motions. Avant, les motions jugées irrecevables par le CA ne passaient pas devant l'AG, à part si elles étaient modifiées par le groupe porteur pour devenir recevable. Maintenant, c'est l'AG qui vote sur la recevabilité, le CA n'émet qu'un avis.

Si une motion est rejetée par l'AG, elle ne pourra pas repasser devant les 2 Assemblées Générales suivantes. Il faut un certain délai.

Une nouvelle chose aussi : la priorisation des motions. Le CA doit avoir une feuille de route claire, ce que le CA doit mettre en œuvre en premier lieu. Quand on vote les motions les unes après les autres, on ne pense pas à la priorisation. Les participants à l'AG qui ont le droit de vote auront 3 points à distribuer aux motions, pour définir la priorisation, ce qui vous semble prioritaire au point de vue stratégique. Les motions d'orientation ne sont pas soumises à cette priorisation, c'est juste pour les campagnes, qui nécessitent des moyens humains et financiers.

Philippe Gutter : dans l'absolu, la limitation des motions nous dérange. On comprend bien que les modifications sont en réaction aux années passées où il y en avait trop et qu'elles ne sont pas mise en œuvre.

Mais le problème c'est que pour ceux qui ne sont pas priorisés, c'est mort.

Une seule motion par groupe porteur, c'est embêtant. Cette année des groupes ont trois motions et elles sont toutes bonnes, par exemple. Il y a une autre solution, que les textes d'orientation, soient de vrais textes d'orientations. Il faut définir une ligne politique. Les délais, c'est compliqué, les trois ans ça bride l'expression des groupes.

La priorisation des motions met une échelle supplémentaire pour les salariés et le CA, avec des textes d'orientation, ce serait plus clair pour tout le monde, et ça limitera le nombre des motions.

Serge Perrin : je suis étonné du mode de fonctionnement, avec une grosse angoisse que le CA soit mis en minorité. Soyons clair, ça a un côté un peu infantilisant pour nous les groupes, comme si on n'était pas capables de comprendre les enjeux. On est courant des tensions, on peut faire confiance aux groupes, que nous allons décidé en connaissance de cause, ne limitons pas les motions. 3 ans c'est long, on peut avoir un jour la gauche au pouvoir, il faut pouvoir se repositionner si il y a de grands changements, comme un accident nucléaire.

Sophie Morel : pour éclaircir, une orientation politique doit être prise, par les motions d'orientations, politiques ou stratégiques justement.

Il y a un net progrès, même si j'entends les critiques sur la limitation des motions, et la priorisation. Il faut être réaliste. Le RSN est une grosse organisation avec beaucoup de militants, des moyens, mais on ne peut pas tout faire. Faire un « tout » cohérent c'est très compliqué. Le fait de prioriser les campagne, c'est décider ce qu'il y a de plus important une année à mettre en œuvre, ce n'est pas une limite en fait.

Limitation d'un groupe porteur et deux cosignataires, ça permet la réflexion collective.

Un groupe porteur peut dire « moi je veux porter une motion, et en discuter avec d'autres groupes, pour une réflexion commune, et là il décide de qui est porteur et de qui est cosignataire. Ça favorise la cohérence. Ça implique plus de concertation et de coordination entre les groupes.

Laura hameaux : nous avons annoncé dès le départ que nous donnions deux prises de parole, il faut maintenant avancer, on ne peut pas donner la parole à tous sinon nous y serons encore dimanche prochain, on doit tenir l'ordre du jour.

Cédric Lucas : et les groupes on eu le temps d'avoir une réflexion.

Ginette Dhenin Verbrughe : c'est pour un point d'ordre, est-on obligé de voter la globalité ou si on peut voter par alinéa ? Car le risque, en votant par bloc, c'est que tout soit rejeté, il faudrait voter par alinéa.

Sophie Morel : tous les alinéas se votent ensemble.

Dominique Bohn : les modifications du règlement intérieur sont valables de suite, ce qui voudrait dire que l'on va rejeter un certain nombre de motion, avec cette histoire d'une seule motion portée par un groupe.

Sophie Morel : c'est impliqué immédiatement, mais pas d'effet rétroactif. La priorisation si elle est votée sera mise en œuvre de suite.

Jean-Pierre Minne : statutairement on peut scinder le vote, il n'y a aucun inconvénient. Ça permet d'avoir une liberté de choix.

Sur la question de rétroactivité, c'est prévu statutairement, le vote aura une portée immédiate mais pas rétroactive.

Pierric Duflos : dans la question de recevabilité, vous avez la possibilité de reformuler ce qui est proposé, autrement dit, vous pouvez décomposer le vote, si vous estimez qu'il y a des choses contradictoires. On peut proposer « êtes vous pour ou contre la modification des articles du règlement intérieur à compter du 15 » et s'en sortir honorablement comme ça. Je vous demande de respecter le fonctionnement et le déroulé du vote.

Passons à la question de recevabilité : qui souhaite discuter de la recevabilité de ce vote ?

Etienne Ambroselli : il est évident que lorsque que vous avez rédigé vos motions, et qu'elles ont été transmises dans les délais, vous ne pouviez pas intégrer ces modifications du règlement intérieur, car elles n'étaient pas en vigueur. Ce sera applicable à la prochaine AG si vous acceptez ces modifications.

Pierric Duflos : vous souhaitez voter les articles un par un ou en groupe ? Pour qu'on n'y passe pas des heures, on va vous faire des propositions et vous y voter à main levée. Est-ce que vous souhaitez qu'on précise dans la question que ça rentrera en vigueur lors de la prochaine AG ? Ou après l'AG, dès lundi finalement ?

Il faut donc préciser que ça rentrera immédiatement après l'AG.

On peut passer au vote, à savoir si on vote par bloc ou par alinéa. Qui est pour un vote « un par un » ? Levez vos cartons.

Cédric : c'est à dire article par article, il y a 6 modifications.

Vote : un par un. On votera alinéa par alinéa.

Marie-Hélène Mancinho : je regrette que ces propositions ne soient pas le reflet du comité Règlement Intérieur, qui a été cassé arbitrairement le 2 juillet 2012, à l'initiative de Philippe Brousse, Sophie Morel et Daniel Roussée. Eux, ils s'autorisent à apporter

leurs modifications, alors que toutes les nôtres, on été censurées, alors que nous étions majoritaires.

Règlement intérieur

VOTE SUR LA MODIFICATION DE LA DÉFINITION D'UNE MOTION

Etes- vous pour ou contre les modifications de l'article du règlement intérieur relatif à l'article 11.6-a (définition d'une motion)

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
64	0	5	69

<i>Votes exprimés</i>	64	<i>Taux d'abstention</i>	7,2%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	100,0%	<i>Pour / votants</i>	92,8%

ADOPTE

Xavier Saint-Marc : c'est écrit au moins deux groupes, il faut rectifier, incohérence avec 11.6.C

Cédric Lucas : on va prendre ça en considération, selon les prochains votes.

VOTE

VOTE SUR LA MODIFICATION DE LA DÉFINITION D'UNE MOTION

Etes- vous pour ou contre les modifications de l'article du règlement intérieur relatif a l'article 11.6-b (structure d'une motion)

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
70	1	6	<i>77</i>

<i>Votes exprimés</i>	<i>71</i>	<i>Taux d'abstention</i>	7,8%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	<i>98,6%</i>	<i>Pour / votants</i>	<i>90,9%</i>

ADOPTE

VOTE

VOTE SUR LA MODIFICATION DE LA DÉFINITION D'UNE MOTION

Etes- vous pour ou contre les modifications de l'article du règlement intérieur relatif à l' article 11.6-c (une seule motion par groupe porteur)

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
35	42	7	<i>84</i>

<i>Votes exprimés</i>	<i>77</i>	<i>Taux d'abstention</i>	8,3%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	<i>45,5%</i>	<i>Pour / votants</i>	<i>41,7%</i>

REJETE

Nadine Schneider : il y avait deux choses dans ces modifications, le fait qu'un groupe porteur doit avoir des cosignataires. Donc du coup, on peut imaginer que...

Pierric Duflos : je suis navré Nadine, mais la proposition a été rejetée, il y avait effectivement deux mentions dans le vote, mais la modification a été rejetée.

Sophie Morel : on reverra la copie pour l'année prochaine.

Philippe Lambersens : pour éviter tout problème, il faudrait rajouter qu'on informe les groupes au moins 2 mois à l'avance, il faut informer plus en amont du calendrier.

Cédric Lucas : je pense qu'il faut rajouter ça oui.

Sophie Morel : le délai sera deux mois pour la clôture du rendu des motions. Si la clôture est le 15 novembre, les groupes en seront informés le 15 septembre.

VOTE

VOTE SUR LA MODIFICATION DE LA DÉFINITION D'UNE MOTION

Etes- vous pour ou contre les modifications de l'article du règlement intérieur relatif à l' article 11.6-d (calendrier + groupes informés au moins 2 mois avant)

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
76	3	2	81

<i>Votes exprimés</i>	79	<i>Taux d'abstention</i>	2,5%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	96,2%	<i>Pour / votants</i>	93,8%

ADOPTE

Nadine Schneider : je veux juste exposer le fait que le refus de l'article 11.6.B, on peut se retrouver l'année prochaine avec une pléthore de motions... Un groupe peut porter autant de motions qu'il le souhaite, sans cosignataire.

Cédric Lucas : ça a été voté Nadine, revient devant l'AG l'année prochaine.

VOTE

VOTE SUR L'ARTICULATION DES MOTIONS AVEC L'AG

Etes- vous pour ou contre les modifications de l'article du règlement intérieur relatif à l'articles présentés ci-dessous 11.6-e

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
78	1	0	79

<i>Votes exprimés</i>	79	<i>Taux d'abstention</i>	0,0%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	98,7%	<i>Pour / Votants</i>	98,7%

ADOPTE

Florence Laeuffer : la fin de cet alinéa reprend l'article précédent, si on vote contre 11.6.G, le précédent est annulé.

Patrice Kappel : dans ce même alinéa, il y a un souci que nous avons remarqué avec mon groupe, c'est que le CA quand il reçoit les motions, il ne peut pas savoir si elles sont recevables ou pas. On ne comprend pas cette formulation.

Sophie Morel : les critères de recevabilité sont établis par l'AG et pas par le CA. Nous, le CA, le seul critère qu'on applique c'est les statuts et les applications légales, le règlement intérieur et la loi.

Vote du 11.6.G et après on reviendra au 11.6.F

VOTE

VOTE SUR L'ARTICULATION DES MOTIONS AVEC L'AG

Etes- vous pour ou contre les modifications de l'article du règlement intérieur relatif à l'article 11.6-g (délai avant de représenter une même motion)

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
14	51	8	<i>73</i>

<i>Votes exprimés</i>	65	<i>Taux d'abstention</i>	11,0%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	21,5%	<i>Pour / votants</i>	19,2%

REJETE

Pierric Duflos : le dernier paragraphe de 11.6.F ne peut pas être intégré car il est incohérent avec le 11.6.G.

Jean-Marie Matagne : si on veut être rigoureux, il faut reformuler l'article !

Sophie Morel : il faut définir tous les critères de non-recevabilité. Le CA émet juste un avis, mais toutes les motions passent devant l'AG. Ce qu'on propose c'est que le CA émette seulement un avis, mais que ce soit l'AG qui vote la recevabilité, c'est synonyme de plus de démocratie.

Cédric Lucas : je crois que nous avons tous les éléments pour pouvoir voter !

Marie-Hélène Mancinho : la grande différence avec les statuts existants c'est que c'est dans le chapitre Assemblée Générale, où les membres sont capables de juger de la recevabilité de motions...

Pierric Duflos : merci Marie-Hélène, maintenant on va passer au vote !

Etienne Ambroselli : je rappelle à Marie-Hélène que dans l'ancien article, le CA pouvait rejeté radicalement une motion ou campagne, maintenant c'est l'AG qui se prononcera. C'est une avancée importante qu'on vous propose, c'est l'Ag qui est souveraine.

Aline Baumann : problème de cohérence car on lit dans l'article « avant l'AG » et après « au cours de la même AG ».

Pierric Duflos : se vote ne semble pas clair pour tout le monde, il faut reformuler car on ne peut pas voter en l'état. On enlève « au cours de la même AG ». On passe au vote de

l'article 11.6.H, on reviendra sur le 11.6.F après car rien n'est clair pour les membres de l'AG.

VOTE

VOTE SUR L'ARTICULATION DES MOTIONS AVEC L'AG

Etes- vous pour ou contre les modifications de l'article du règlement intérieur relatif a l' article 11.6-h (amendement des motions lors de l'AG)

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
76	1	3	80

<i>Votes exprimés</i>	77	<i>Taux d'abstention</i>	3,8%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	98,7%	<i>Pour / votants</i>	95,0%

ADOPTE

VOTE

VOTE SUR L'ARTICULATION DES MOTIONS AVEC L'AG

Etes- vous pour ou contre les modifications de l'article du règlement intérieur relatif à l'article 11.6-i (modalités de vote des motions lors de l'AG)

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
72	1	2	75

<i>Votes exprimés</i>	73	<i>Taux d'abstention</i>	2,7%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	98,6%	<i>Pour / votants</i>	96,0%

ADOPTE

Pierric Duflos : on va passer au vote sur la priorisation des motions, est-ce qu'il y a des gens qui veulent discuter de la recevabilité de ce vote ?

André Hatz : demande de précision sur la notion de priorisation. Est-ce qu'on doit attendre que la motion la « plus » priorisée soit terminée pour commencer à mettre en œuvre l'autre, ce qui risque d'être une machine à perdre du temps. Aucune des motions votées ne devraient être mises au placard car celle d'avant n'a pas été terminée !

VOTE

VOTE SUR LA PRIORISATION DES MOTIONS

Etes- vous pour ou contre les modifications de l'article du règlement intérieur relatif à l'article 11.6-j ci-dessous (priorisation des motions), cette démarche de priorisation étant testée lors de cette AG pour être entérinée de façon définitive lors de l'AG 2015.

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
52	15	8	<i>75</i>

<i>Votes exprimés</i>	<i>67</i>	<i>Taux d'abstention</i>	10,7%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	<i>77,6%</i>	<i>Pour / votants</i>	<i>69,3%</i>

ADOPTE

Pierric Duflos : la priorisation sera testée dès cette année et sera entérinée l'année prochaine si le test se passe bien. On passe au vote 11.6.F sur la proposition du comité juridique de reformulation de l'article, de sorte à ce que ce soit clair.

Etienne Ambroselli : on propose que le CA, avant l'AG peut donner un avis d'irrecevabilité si la motion n'est pas conforme aux statuts, au règlement intérieur, à la loi ou est incorrect ou incompréhensible. Ce n'est qu'un avis, après l'AG suivra cet avis ou non.

VOTE SUR L'ARTICULATION DES MOTIONS AVEC L'AG

Etes- vous pour ou contre les modifications de l'article du règlement intérieur relatif a l'article 11.6-f (recevabilité des motions sans "par exception à l'alinéa 11.6-g suivant" + sans 2ieme tiret du 12.9)

Pour	Contre	Abstention	Votants
67	5	8	80

<i>Votes exprimés</i>	72	<i>Taux d'abstention</i>	10,0%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	93,1%	<i>Pour / Votants</i>	83,8%

ADOPTE

Sophie Morel : maintenant nous allons passer au vote de l'article 15 relatif à la façon dont le CA prend ses décisions. Tous ces alinéas existent déjà dans le règlement intérieur, ce qu'on soumet au vote c'est ce qui est souligné. Si vous votez contre ce qui est souligné, ça ne supprime pas l'article, mais les choses soulignées ne seront pas ajoutées. Il s'agit de savoir quand est-ce qu'on peut mettre un veto, dans les réunions physiques, téléphoniques, dans l'intranet ? A savoir qui peut voter, titulaire ou suppléant... On a voulu préciser tout ça, pour que nous on soit bien au clair.

Dominique Malvaud : il faudrait voter ajout par ajout, comme tout à l'heure, et qu'on fasse un pour un contre à chaque fois, et ça ira très vite.

Pierric Duflos : on va voter à mains levées pour savoir si on vote les articles un par un. 18 personnes ça ne fait pas $\frac{1}{4}$ de l'Assemblée.

Cédric Lucas : on va passer au vote.

Guillaume Blavette : j'aimerais avoir des précisions sur les véto.

Sophie Morel : c'est écrit noir sur blanc dans le règlement intérieur.

Dominique Malvaud : j'ai un problème avec un alinéa, mais je suis pour les deux autres. Et avec ces articles on a une hiérarchisation des réunions entre Intranet, physique, et téléphonique.

Sophie Morel : si on met dans l'intranet, c'est qu'il y a urgence du vote. Si un administrateur met un veto c'est parce qu'il n'a pas compris le pourquoi du vote.

En réunion physique, on aborde des questions sur lesquelles on discute depuis longtemps, sur des choses majeurs.

Qui souhaite parler de la recevabilité ?
La question est recevable.

Vote sur les modifications de l'article 15 relatif aux décisions du CA

Etes-vous pour ou contre les modifications apportées à l'article 15 du règlement intérieur qui sont soulignées dans le document préparatoire à l'AG relativement aux décisions du CA ?

Pour	Contre	Abstention	Votants
42	24	7	73

<i>Votes exprimés</i>	66	<i>Taux d'abstention</i>	9,6%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	63,6%	<i>Pour / Votants</i>	57,5%

ADOPTE

Sophie Morel : nous passons à la page 7, les dispositions étaient en attente depuis l'AG 2010. Vote sur le rajout des articles 32 et 33, pour le respect mutuel entre administrateurs et envers les salariés.

58 : Je suis en dehors de tous ces conflits, ne peuvent pas être jugés par ses propres pères un administrateurs, il doit l'être par un autre groupe ou conseil juridique.

Jean-Pierre Minne : on en discutait car ça touche la vie même de l'association dans son ensemble. La structure qui existe c'est le comité de médiation, on pourrait effectivement organiser quelque chose sur cet article via le comité de médiation. La décision finale ne peut pas intervenir sans une intervention extérieure.

Steven Mitchell : pour moi c'est assez simple, depuis 2010, je vois le comportement d'administrateur qui partent dans tous les sens, un administrateur peut faire tous ce qu'il veut sans limite : insulter, agresser...
L'avis minoritaire n'est pas utile.

Etienne Ambroselli : proposition : le CA est voté par l'AG, il serait normal que l'AG se prononce. Si il y a dysfonctionnement majeur, rien n'est prévu. Ce que je propose c'est

une consultation du comité de médiation, qui certes est une instance pas assez utilisée, suivi d'une validation ou non à l'AG suivante, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire.

Pierric Duflos : il y a un lien entre l'article 32 et l'article 33

Patrick Destruhaut : malheureusement, ces deux textes nous ramènent à 2010. Le CA actuel vient d'une crise. Vous n'avez rien compris à un comité de médiation, il ne pourra rien faire.

Tonny Monari : question simple, qu'en pensent les salariés ?

Xavier Rabilloud : l'ensemble a été soumis aux délégués du personnel et à tous les salariés.

Isabelle Taitt : participation du coordinateur et du coordinateur adjoint ...

Cédric Lucas : on vote le chapeau !

Isabelle Taitt : donc on n'a pas le droit de voter le règlement intérieur.

Pierric Duflos : on ne met pas tout ce qui est législatif, car c'est du ressort de la loi.

Sophie Morel : ça découle du droit du travail, et de ce qui a été voté en 2001 et 2011.

Isabelle Taitt : est-ce que l'AG a le droit de savoir ce qu'il y a dans ce règlement intérieur ?

Vote sur le rajout des articles 32 et 33 au règlement intérieur :

Sophie Morel : Ce sont deux articles complètement nouveaux. Ces dispositions étaient en attente depuis l'AG 2010. La version 2009 adoptée par l'AG n'intégrait pas ces modifications. Elles ont été ajoutées après. Elles auraient dû être votées bien avant, mais il y a eu des AG où l'AG, pour diverses raisons, n'a pas voté le règlement intérieur. L'article 32 est sur le respect mutuel : tous les administrateurs sont tenus à un respect mutuel que ce soit entre eux ou envers les salariés dont ils sont l'employeur. L'article 33 porte sur la suspension/l'exclusion d'un administrateur-trice. Il a été profondément modifié parce qu'il avait été introduit dans le règlement intérieur après 2009. Il aurait dû être voté, mais c'était mieux qu'il ne le soit car il était très lapidaire et peu explicite. Maintenant, on a un processus vraiment bien clair qui respecte les droits de la défense. Il faut savoir aussi que nous sommes une association avec un agrément ministériel national pour la protection de l'environnement. Dans les articles du règlement intérieur ou statutaires, il doit être prévu des cas d'exclusion ou de révocation des dirigeants bénévoles élus, qui sont le conseil d'administration.

58 : Je suis assez surpris. Ne peuvent pas être jugés par ses propres pères du même organisme, celui qui doit être exclu, puisque ceux qui les excluraient seraient juge et partie. Il faut que ce soit un autre groupe qui puisse le faire. Je peux vous dire que dans un parti politique, si on fait ça, ça veut dire qu'il n'y a plus de minorité, il n'y a plus

d'expression. Par contre, il existe des possibilités d'agir ainsi, mais par d'autres groupes. Mais là c'est une contradiction profonde de fonctionnement assez lourde.

Jean-Pierre Minne : On en discute parce que ça touche la vie même de l'association dans son ensemble. Je crois que la structure qui existe est le comité de médiation. On pourrait organiser quelque chose par rapport au comité de médiation. Ça n'empêche pas le CA de faire des propositions, mais la décision finale ne peut pas intervenir sans une intervention extérieure.

Steven Mitchell : Pour moi, c'est assez simple. Depuis 2010, je vois le comportement des administrateurs dans le CA. Ça veut dire qu'un administrateur peut faire n'importe quoi sans aucune sanction, sans aucune limite. Ça n'a rien à voir avec les minorités. C'est le comportement pendant les réunions et en général.

Etienne Ambroselli : Le conseil d'administration est élu par l'AG. Il serait donc logique que ce soit l'AG qui puisse ou non. On peut d'abord ajouter une consultation du comité de médiation, puis une validation à la prochaine AG qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire. On peut prévoir la suspension dans l'attente de l'exclusion ou non qui sera décidée par la prochaine AG.

Vote à main levée sur le vote des articles 32 et 33 séparément : ADOPTE

Patrick Destruhaut : Il y a deux problématiques. Ces deux textes que vous proposez nous ramènent à 2010, parce que la plupart du CA à l'heure actuelle est un CA qui vient d'une crise. Cette crise n'est toujours pas gérée. Sur le comité de médiation, comme toutes les parties prenantes, quelles que soient les positions, vous n'avez rien compris les uns et les autres au comité de médiation. Donc ce n'est pas la peine de charger un comité de médiation qui ne pourra rien faire parce que vous êtes bouchés à l'émeri les uns et les autres. Maintenant, vous vous démerdez. De toute manière, je vais voter contre ces deux trucs.

Claude Thomas-Collombier : Je voudrais revenir sur ce qu'a dit le camarade. C'est très important que ce soit quelqu'un de l'extérieur. Autrement, c'est comme si les salariés jugeaient les mêmes salariés avec qui ils sont. C'est la porte ouverte à pleins de dysfonctionnements.

Patrice Kappel : Les quelques personnes qui me connaissent savent à quel point je suis attaché au respect mutuel. C'est la raison pour laquelle j'ai attendu mon tour pour prendre la parole. Par rapport à l'article 32, tous les administrateurs sont tenus à un respect mutuel. J'ose espérer que oui. Le problème est que le respect ne se traduit pas de la même façon pour toutes et tous. Le mépris peut parfois être plus violent qu'une petite claque. Je sais que certains subissent le mépris et je ne vois pas comment il est traduit dans cette leçon de morale qu'est l'article 32. Le respect mutuel me semble quelque chose de naturel. Apparemment, si on doit statuer, c'est que ça ne l'est pas. Mais je pense que si l'on doit statuer sur quelque chose comme le respect mutuel, il faudrait rentrer plus dans le détail et on n'en a pas les moyens. Le mépris est apparemment mis de côté. Je sais que certains sont très méprisés ou en tout cas se sentent méprisés.

VOTES

Article 32

Question de recevabilité : 3 cartons. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passe donc directement au vote.

Vote sur le rajout des articles 32 au règlement intérieur

Etes-vous pour ou contre le rajout au règlement intérieur de l'article 32 (respect mutuel) (amendé) ?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
38	17	22	<i>77</i>

<i>Votes exprimés</i>	<i>55</i>	<i>Taux d'abstention</i>	28,6%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	<i>69,1%</i>	<i>Pour / Votants</i>	<i>49,4%</i>

ADOPTE

Le nouvel article 32 est adopté.

Article 33 :

Vote reporté à plus tard pour nouvelle rédaction de l'article.

Vote sur le chapeau de la partie 4 du règlement intérieur relatif aux salariés

Sophie Morel : Le dernier point concerne un vote de l'AG sur le chapeau de la partie IV du règlement intérieur relatif aux salariés. Le RI des salariés est une déclinaison des dispositions du droit du travail et de la convention collective de l'animation qui n'a pas à être soumise en tant que telle à une décision de l'AG. Au regard du droit du travail, le seul employeur est le conseil d'administration, appuyé dans sa mission par la coordination en charge des ressources humaines. Ce vote a donc pour objet unique de valider le chapeau, l'introduction, telle que présentée ci-dessous sur les accords d'association qui ont été mis en œuvre au sein de la fédération après accord des délégués du personnel et de l'ensemble des salariés. Etes-vous pour ou contre ce chapeau qui précise tous les accords que doivent respecter les salariés, que nous en tant qu'employeur on doit aussi respecter : accord du 17 décembre 2001, accord d'association sur les 35 heures ; 13 mai 2011, accord d'association sur le CET ; 21 juin 2011, accord d'association sur les forfaits journaliers ; 8 juin 2013, règlement intérieur des salariés qui a été rédigé comme accord

d'association sur la durée de temps de travail, les récupérations, l'amplitude horaire journalière, les congés payés, les forfaits journaliers, les déplacements, le télétravail, les temps partiels, les tickets restaurants, la santé, la sécurité des salariés, le harcèlement, la participation des salariés aux réunions et les droits de la défense.

Une dame : Qu'en pensent les salariés ?

Xavier Rabilloud : Je réponds en tant que délégué du personnel. Comme c'est précisé dans le chapeau, l'ensemble a été soumis à la fois aux délégués du personnel et on essaie de travailler de façon très collégiale donc il a été soumis à l'ensemble de l'équipe. Le règlement dans son texte intégral a été soumis à un cycle d'allers et retours, qui a duré quelques mois, avec l'ensemble de l'équipe. Donc il y a l'accord plein et entier de toute l'équipe salariée sur l'ensemble des dispositions, y compris sur ce chapeau.

Isabelle Taitt : Je viens d'aller récupérer le texte. Je vous lis simplement la partie sur la participation des salariés aux réunions : "le coordinateur général et/ou le coordinateur général adjoint participent de droit aux réunions du CA, sauf huit clos par simple demande d'au moins deux administrateurs titulaires". Dans le chapeau, il y a l'accord du 8 juin 2013 sur le règlement intérieur des salariés. Je suis en train de lire certains points. C'est important sinon vous allez voter sur un truc que vous ne savez pas. On est en train de voter la partie IV sur les salariés. Donc on n'a pas le droit nous, en tant qu'AG, d'être au courant du règlement intérieur des salariés.

Pierric Duflos : Il a été voté le découpage du règlement intérieur en différents pavés. Les trois premiers concernent le conseil d'administration, l'AG et le règlement du Réseau. Le quatrième chapitre concerne les salariés. Ce quatrième chapitre est prédéfini entre autres par les lois et le droit du travail. En conséquence, dans notre règlement intérieur à nous, on ne met pas tout ce qui est législatif. On ne met que le résumé qui est soumis au vote à l'instant même et qui mesure quelques lignes.

Isabelle Taitt : On est quand même, en tant qu'association, en droit de savoir quel est le règlement intérieur des salariés qui a été voté comme accord d'association. Il ne faut quand même pas exagérer.

Sophie Morel : Le règlement intérieur des salariés décline de façon claire et lisible les obligations des salariés imposées par le droit du travail, ce qui découle de l'application de la convention collective de l'animation qui régit les salariés du Réseau et également des accords passés en 2001, 2011 et 2011 sur les forfaits journaliers, le compte épargne temps et les RTT.

Isabelle Taitt : Et sur le règlement intérieur des salariés comme accord d'association, sur la durée du temps de travail, les récupérations, l'amplitude horaire, les congés payés, le harcèlement, la participation des salariés aux réunions et les droits de la défense. La participation des salariés aux réunions, c'est un accord d'association spécifique à cette association. Donc est-ce que l'AG qui est responsable de l'association a le droit de savoir ce qu'il y a dans ce règlement intérieur ?

Sophie Morel : Oui parce que vous pouvez le demander et le consulter.

Laura Hameaux : Il y a une petite modification du texte parce qu'il y a une erreur qui s'est glissée.

Pierric Duflos : Dans cette partie IV règlement intérieur, dans le chapeau, au troisième paragraphe "ceci implique que dans son fonctionnement social, le Réseau est assujéti ... ces deux documents sont disponibles auprès des responsables des ressources humaines et dans l'intranet". Ce n'est pas auprès de la coordination parce que ça peut être des fonctions qui sont détachées. Donc pour éviter d'avoir à revenir. Et en plus, le CA donne délégation à la coordination, donc je me demande si ce n'est pas le CA qui est responsable. Je trouve plus juste et plus honnête de dire que c'est auprès des responsables des ressources humaines ou du personnel.

Etienne Ambroselli : Il y a deux éléments à ne pas confondre, même s'ils sont appelés pareils : le règlement intérieur de l'association et le règlement intérieur qui régit l'employeur et ses salariés. Ils ont le même nom mais ça n'a rien à voir. Une association est soumise au Code du travail. Pour l'essentiel, c'est simplement un rappel de ces textes. Cette quatrième partie n'a rien à faire là, mais comme vous aviez prévu une quatrième partie dans le passé, on a rempli quelque chose pour ne pas changer le plan de ce règlement intérieur. Vous avez une liste de textes qui sont liés au Code du travail. Il y a une interrogation sur les trois points qui sont à la fin de la page 8 : le harcèlement, la participation des salariés aux réunions et les droits de la défense. Peut-être que pour être totalement transparent, il faut que chacun puisse prendre 5 minutes pour consulter ces éléments du règlement intérieur des salariés pour voir ce qu'il y a dedans. Je ne m'oppose pas du tout à cela. Mais simplement, c'est uniquement un rapport entre l'employeur et ses salariés. Il ne s'agit pas de rentrer dans le fonctionnement de l'association, même si bien sûr on peut imaginer que ça a un impact sur le fonctionnement de l'association.

Sophie Morel : La prévention des risques psycho-sociaux incombe à l'employeur et il doit avoir un plan de prévention. L'inspection du travail le demande.

VOTE

Question de recevabilité : 2 cartons. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passe donc directement au vote.

Vote sur le chapeau de la partie 4 du règlement intérieur relatif aux salariés

Etes- vous pour ou contre le chapeau de la partie 4 du règlement intérieur relatif aux salariés ?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
66	4	8	78

<i>Votes exprimés</i>	70	<i>Taux d'abstention</i>	10,3%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	94,3%	<i>Pour / Votants</i>	84,6%

ADOPTE

Le chapeau de la partie 4 du règlement intérieur est adopté.

Comité de médiation

Lecture du rapport d'activité par Patrice Bouveret

La tentative de médiation entre le Conseil d'administration (CA) et Marie-Hélène Mancinho engagée fin 2012 n'a pu aboutir.

Une réunion téléphonique avec les référents salarié/e-s et le CA en juin à propos de notre rapport sur l'AG de Reims, est accessible sur le site : de nombreuses remarques sont faites sur l'animation où les salarié/e-s jouent un rôle très important et sur des questions de fond sur le règlement intérieur.

Notre proposition actée en AG d'intervenir lors du premier CA physique pour travailler sur la communication et l'animation au sein du CA a été en partie « boycottée » pour des raisons d'incompréhension sur les enjeux de celle-ci. Nous avons eu postérieurement un échange téléphonique avec quelques administrateurs pour comprendre ce qui s'était passé et renforcer les liens.

Accueil d'Émile Ricard, médiateur professionnel, dans l'équipe du Comité.

Longue procédure due à des indisponibilités ou malentendus pour arriver à mettre sur pieds une médiation entre Jean-Louis Gaby et des membres du CA et salarié/e-s volontaires. Des séances de médiation constructives à deux ont eu lieu à l'occasion de CA physique de Bure, une autre séance de médiation collective doit avoir lieu avant la fin de l'année.

Échanges avec la coordination pour aider à dépasser le sentiment d'insécurité perçu par des salarié/e-s suite aux interpellations d'un membre du CA. Nous avons proposé d'aider les personnes qui le désireraient dans la formulation de leurs perceptions. À ce jour nous avons été sollicités par le coordinateur général.

Questions de fond

Nous percevons une incompréhension durable quant au rôle du Comité de Médiation : nous sommes encore interpellés pour arbitrer des conflits ! C'est pas faute d'avoir chaque fois rappelé que notre mission consiste à faciliter le dialogue entre personnes volontaires par la création de conditions de confiance et d'écoute respective qui permettent la mise en place d'une médiation.

Nous avons fourni une liste de critères d'alerte pour éviter les crispations potentielles : visiblement, cet outil n'est pas utilisé. Cf. <http://groupes.sortirdunucleaire.org/Criteres-d-alerte-pour-declencher/>

Nous redisons que nous percevons, indépendamment des personnes qui s'y investissent avec beaucoup d'énergie, un dysfonctionnement général au sein du CA. Nous encourageons les administrateurs à assumer pleinement leur rôle d'employeur et de responsables de l'animation des CA pour éviter un mélange des rôles avec la coordination, mélange préjudiciable à la sécurité des personnes et qui favorise les conflits. Nous redisons notre disponibilité pour en parler avec le CA et le soutenir dans cette démarche.

Nous rappelons aussi nos inquiétudes quant au fonctionnement centralisé du Réseau qui provoque un déséquilibre dans la dynamique des décisions entre les salariés, les membres du CA et les groupes locaux. Ce processus de fonctionnement, alimenté par des priorités à hiérarchiser, des indisponibilités des bénévoles, etc., renforce un mouvement pyramidal plutôt que multipolaire. Nous renouvelons notre proposition de consacrer un temps lors du premier CA physique après l'AG, pour aborder au moins les questions de communication et d'animation.

L'AG doit se positionner sur le renouvellement de mandat (3 ans) de Patrice Bouveret et Hervé Ott (nommés à l'AG de 2011) et la cooptation d'Émile Ricard au Comité de Médiation. Agnès Le Coutour a été nommée à l'AG d'Angers (2012). Le Comité souhaite être renforcé par d'autres membres pour préparer son renouvellement.

Agnès, Émile, Hervé, Patrice

Agnès Le Coutour : Il faut faire un petit point sur la façon dont ce rapport a été interprété. Suite à l'AG de 2013, le comité de médiation a été interpellé et contesté dans l'interprétation qu'il fait de son rôle. Lors de ses remarques sur l'AG 2013, telle ou telle

formule avait blessé les personnes qui se sentaient visées. Le comité de médiation tient à leur présenter ses excuses publiquement car il n'était nullement dans ses intentions de les critiquer. Il voulait seulement dénoncer des procédures. Mais il l'a fait dans des termes qu'il veut bien reconnaître comme maladroits. Le comité de médiation tient à prévenir tout usage partisan qui pourrait être fait de ses maladresses. Il tient à affirmer solennellement que, par-delà ce qui aurait pu être compris, tous ces écrits sont le fruit d'une rédaction consensuelle. Le comité de médiation reconnaît que la non définition de son rôle concernant son droit d'alerte tel qu'il est inscrit dans le règlement intérieur est porteur d'ambiguïtés. C'est pourquoi, suite à son expérience en 2011, 2012, 2013, il propose d'envisager de distinguer les deux fonctions qui relèvent de son mandat : la fonction de médiation et la fonction d'alerte. En effet, ces deux fonctions exigent chacune une posture très différente l'une de l'autre qui sont incompatibles et ne peuvent être exercées par les mêmes personnes. La médiation exige de la part du comité de médiation une impartialité et une neutralité vis-à-vis de la situation et des personnes impliquées. Cette posture permet un accompagnement du médiateur qui s'abstient d'indiquer une direction à l'issue des échanges et la finalité de la médiation, ces deux points relevant exclusivement du pouvoir des protagonistes en présence, l'effet recherché étant une meilleure fluidité et clarté des relations et des échanges entre les personnes ou les groupes concernés, un meilleur repérage des places et fonctions de chacun/chacune. Les solutions, les accords éventuels sont toujours élaborés par les intéressés eux-mêmes avec le soutien du ou des médiateurs. Le contenu des séances reste toujours confidentiel. Le médiateur reste indépendant et ne peut subir de pressions d'où qu'elles viennent. L'alerte exige au contraire de pouvoir analyser directement des faits et situations, de pouvoir critiquer des événements, des orientations, des comportements individuels en interpellant les membres du Réseau concernés et en faisant des propositions au CA ou à l'AG. Il s'agit de prévenir un danger à laisser perdurer des agissements d'un membre ou d'un groupe de membres ou d'une structure dans ou hors du Réseau, qui concerne directement la vie du Réseau. Le comité de médiation se propose donc d'animer dans le courant de l'année une réflexion ouverte sur la distinction des deux fonctions, sur la définition du droit d'alerte et sur ses modalités d'application. Dans l'attente de cette évolution, le comité de médiation essaiera d'assumer sa double responsabilité en étant plus sensible aux enjeux des risques dénoncés ci-dessus. Le comité de médiation prend acte avec satisfaction qu'un certain nombre de ses recommandations pour l'organisation de cette AG ont été prises en compte par le CA et la coordination.

Laura Ruiz : Quelles sont les recommandations que vous avez faites à l'AG et qui ont été prises en compte dans ce que je suis en train de vivre là par rapport à ce qui se faisait avant ?

Roland Mérieux : Je rejoins la question de ma camarade, mais j'avais également une autre question. On vient de voter le règlement intérieur et donc travaux pratiques du règlement intérieur même s'il n'y a pas de rétroactivité y compris sur les faits d'aujourd'hui. On dit qu'il faut du respect mutuel. Tout à l'heure, il y a un membre du CA qui a mis en cause des gens dans la salle - on ne sait pas si elle visait précisément des individus dans la salle - en tant que gens lâches de ne pas rentrer dans le CA du Réseau. Est-ce que le mot lâcheté fait partie des propos injurieux, éventuellement diffamatoire, dans le cadre de ce que nous avons voté précédemment ? Dans ce cas-là, je propose de saisir le comité de médiation et que le comité de médiation me dise ce qu'il fait. Parce que même si je ne me sens pas à titre individuel spécialement concerné, je pense que

l'AG peut être concernée et indirectement quand on insulte les gens de lâches, ça signifie quoi ?

Pierre Rosenzweig : Il me semble humainement et éthiquement, messieurs dames du comité d'éthique, pas bon de dire à la fois le rôle de médiateur et le rôle de lanceur d'alerte, c'est deux choses très différentes et de vouloir assumer les deux. Je préférerais avoir le courage de dire qu'il y a un vide, qu'on ne sait pas faire et qu'on attend une réflexion ou une formation comme vous l'avez proposé. Il ne faut pas trop mélanger les genres.

Marie-Hélène Mancinho : Une explication de texte pour ce qui concerne la 1e phrase qui voudrait laisser à penser que j'aurais porté une requête contre l'ensemble du CA dont je fais partie encore jusqu'à ce soir. Vous savez pertinemment que mon suppléant et moi-même - puisque nous avons rédigé une requête en 17 points qui a été présentée au comité de médiation le 12 septembre 2012 - regrettons qu'il n'y ait eu absolument aucun travail de médiation. Quand je lis "n'a pu aboutir", j'aurais préféré qu'il soit écrit "n'a pas eu lieu". "La médiation n'a pas eu lieu", ça aurait été plus sincère. Médiation, ça veut dire quoi ? ça veut dire, dans mon esprit, étude du conflit et essayer de faire des propositions pour éviter qu'il ne s'envenime. Quand, dans ma vie, j'ai fait une démarche envers le Médiateur de la République pour éviter un procès, je dois dire que ce médiateur a fait un travail remarquable qui a évité ce procès. C'est dans cette démarche que nous avons fait cette requête auprès du comité de médiation. Nous avons été atterrés qu'il nous dise : " Ah mais nous attention, il n'est pas question que l'on étudie quoi que ce soit de votre dossier. Nous, on s'occupe de communication...". Je trouve simplement que votre comité de médiation ne porte pas vraiment son nom. Vous auriez dû l'appeler comité de communication, ça aurait été beaucoup plus sincère. Pour ce qui concerne les recommandations qu'avait fait le comité de médiation de l'année dernière, nous nous souvenons que l'ensemble de l'AG avait effectivement apprécié que le comité de médiation propose qu'il n'y ait pas de salarié à la tribune, qui anime l'AG. Or je regrette que, bien que je n'ai rien contre toi Laura, tu n'aies pas respecté cette recommandation.

Patrice Bouveret : Dans les recommandations qu'on avait faites, il y avait que l'animation de l'AG soit faite par les administrateurs et non par les salariés, ce qui a été le cas en partie sur cette fois. Il y avait aussi des recommandations sur la disposition de la salle. Des efforts ont été faits par rapport à l'année dernière où on était tous en ligne, ce qui facilitait les discussions en fond de salle. Au niveau de la médiation entamée suite à la requête déposée par Marie-Hélène et Jean-Louis, il y a eu une 1e séance organisée. Il faut bien avoir en tête le rôle du comité de médiation parce qu'on revient toujours à ça et à l'incompréhension qu'il y a sur le rôle de médiation. Ce n'est pas un comité d'arbitrage, ni un comité des sages. C'est bien un comité de médiation qui peut fonctionner si les personnes en conflit sont d'accord, d'une part, pour faire confiance au comité de médiation et, d'autre part, pour élaborer des solutions. Il y a eu une 1e séance où tu étais Marie-Hélène et les différentes personnes du CA. Il devait y en avoir d'autres, mais à un moment donné c'est toi qui as arrêté la médiation parce que tu nous demandais d'arbitrer, de juger. Ce n'est pas notre rôle.

Agnès Le Coutour : Quant à la lâcheté, on porte un jugement quand on dit cela. Notre rôle à nous en tant que comité de médiation est de permettre l'échange entre des personnes qui ne peuvent plus échanger. Ce n'est pas tout à fait compris. Nous intervenons lorsque

deux personnes ou deux groupes de personnes, qui ne peuvent plus communiquer, demandent de nouveau à pouvoir communiquer parce qu'ils y sont plus ou moins obligés, comme dans le CA par exemple. On a expliqué à quel point c'est un travail important. Pour nous, militants anti-nucléaires, il est de notre devoir à nous de pouvoir communiquer entre nous. Nous ne pouvons pas agir comme des ennemis. Notre rôle n'est pas de qualifier si la lâcheté est une insulte ou pas, mais de permettre à des personnes en conflit de pouvoir communiquer.

Patrice Bouveret : Par rapport à la question de Pierre sur nos deux rôles – il proposait qu'on arrête celui d'alerte – on va faire des propositions pour que la prochaine AG puisse en décider. En attendant, on applique le règlement et le rôle qui nous est confié en essayant d'y faire attention. Surtout, on tient à proposer des solutions pour que ce droit d'alerte continue d'exister à l'intérieur du Réseau. Donc l'année prochaine, vous pourrez voter sur des propositions qu'on aura pu émettre avant l'AG, de façon à ce que chacun puisse en discuter.

Présentation d'Emile Ricard

Emilie Ricard : Je suis médiateur depuis une vingtaine d'années dans le secteur de la famille et de l'entreprise. Je suis militant associatif et syndical depuis une quarantaine d'années. J'ai été, il y a quelques années, secrétaire général du Syndicat des médiateurs au niveau national. Si vous avez des questions, je peux y répondre. J'ai participé à plusieurs manifestations anti-nucléaires, en particulier celle de Malville il y a quelques années. J'ai participé l'année dernière à la chaîne humaine dans le Vaucluse.

Patrice Bouveret : Emile nous a rejoint il y a déjà quelques mois donc on a pu présenter sa candidature pour qu'il puisse être voté à l'AG. Après les délais pour déposer les rapports à l'AG, il y a Valérie qui nous a rejoint. Elle ne peut pas être formellement adoptée candidate au niveau de l'AG. Mais elle a commencé à travailler avec le comité et elle pourra être soumise au vote l'année prochaine.

Valérie Dejour : J'ai mon diplôme de médiatrice depuis octobre 2012, sachant qu'il y a un diplôme d'Etat pour être médiateur. Je connais Emile Ricard depuis quelque temps. Je travaille avec lui dans un collectif de recherche sur la médiation. Je suis, par ailleurs, consultante indépendante dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement durable. J'ai travaillé de 2004 à 2009 auprès d'un des vice-présidents de la région Rhône-Alpes, un vert, où j'ai pas mal vu de près un certain nombre de sujets dont vous débattiez aujourd'hui. Je ne suis pas militante à proprement parler dans un groupe anti-nucléaire. Je reçois vos informations en tant que citoyenne. J'œuvre d'autre manière en tant que citoyenne dans différents groupes. Je suis de la région Rhône-Alpes.

Cédric Lucas : Si des personnes sont volontaires pour renforcer le comité de médiation, vous venez voir le comité directement et vous pourrez être cooptés l'an prochain.

VOTES

Cooptation d'Emile Ricard au sein du comité de médiation

Etes vous POUR, CONTRE, ABSTENTION l'élection d'Emile Ricard comme nouveau membre du comité de médiation ?

SEUIL D'ÉLECTION À 70 %

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
67	2	10	<i>79</i>

Pour / Votants **84,8%**

ADOPTE

La cooptation d'Emile Ricard est adoptée.

Renouvellement du mandat de Patrice Bouveret

Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION le renouvellement du mandat de Patrice Bouveret comme membre du comité de médiation pour une durée de 3 ans ?

SEUIL D'ÉLECTION À 70 %

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
69	0	10	<i>79</i>

Pour / Votants **87,3%**

ADOPTE

Le renouvellement du mandat de Patrice Bouveret est adopté.

Renouvellement du mandat d'Hervé Ott

Vote : Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION le renouvellement du mandat d'Hervé Ott comme membre du comité de médiation pour une durée de 3 ans ?

SEUIL D'ÉLECTION À 70 %

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
47	10	15	<i>72</i>

<i>Pour /</i>	<i>Votants</i>	65,3%
---------------	----------------	--------------

REJETE

Le renouvellement du mandat de Hervé Ott est rejeté.

Pause

Refondation :

Cédric Lucas : présentation des trois scénarios de refondation, à la suite de ces présentations nous auront un temps d'autocritique sur les autres scénarios.

Laura hameaux : en terme de temps de prise de parole, on est sur 10 minutes de présentation par scénario.

Le groupe 2 et 3 apporteront des critiques sur le scénario 1

Le groupe 1 et 3 apporteront des critiques sur le scénario 2

Le groupe 1 et 2 apporteront des critiques sur le scénario 3

Ensuite nous aurons un temps pour les questions, auxquelles les personnes qui ont travaillé dessus répondront.

Philippe lambersens : sur les modalités de vote, qui auront lieu demain matin, il peut y avoir plusieurs procédure de vote possible. Je pense que c'est à l'AG de décider.

Dominique Bohn : notre proposition, on vote les pour et les contre pour chaque scénario, et on juge après des tendances.

Pierric Duflos : qui souhaite fixer maintenant les modalités de vote ?

VOTE

Pierric Duflos : Il faut les déterminer maintenant. La commission refondation avait fait des propositions

Didier Latorre : on a passé pas mal de temps sur cette problématique. Ca va être difficile de mettre en œuvre un scénario si les écarts sont très justes.
Est-ce qu'on vote en deux temps par élimination ? Il faut aussi définir le pourcentage.

Pierric Duflos : qui est pour faire un vote en 2 tours ? Qui souhaite un pourcentage élevé ?

Dans l'Ag : il y a d'autres propositions de vote !

Serge Perrin : j'aimerais avoir des indications, faire un vote indicatif. Pas de contre, juste de POUR. Puis on passera à un vote à deux tours.

Martial Chateau : je suis un peu désolé, mais je vais bouculer les choses. La régionalisation est mise en avant pour contourner la crise, c'est une solution que je dirais administrative alors que le problème est de fond. Il faut poser les jalons pour dégonfler le conflit.

Avant qu'on se lance dans toutes ces discussions, il faudrait savoir si sur le fond on est d'accord pour passer à la régionalisation. C'est une solution qui ne résoudra pas les problèmes. On va passer des heures à tenter de trouver des méthodes pour faire fonctionner le réseau d'une autre manière.

Je propose qu'on se retrouve avec les groupes qui penseraient comme moi demain matin à 8H dans le hall.

Pierric Duflos : qui est favorable à un vote en deux tours ? Pour savoir comment vous souhaitez vous prononcer, à mains levées. Ou si on fait un vote à plus de 50% ?

Roland Mérieux : on peut faire un vote indicatif, et après il y a capacité de synthèse ou pas synthèse. C'est la démocratie.

Nadine Schneider : ça me semble délicat de choisir des modalités de vote de façon rapide alors qu'on n'a pas discuté des objets. Notre débat peut arriver à se dire que ces idées sont mauvaises toutes les trois. Ca m'ennuie.

Pierric Duflos : on va alors passer à la présentation des scénarios.

Laura Hameaux : je rappelle que c'est 10mn par scénario

Michel Boccara : on a voté pour parler des modalités de vote !

Cédric Lucas : la question sera êtes vous pour ou contre. On va revenir sur des bases simples.

Philippe lambersens, scénario 1 : confronté à la crise du Réseau, j'ai tenté de comprendre les échanges houleux, les concepts de bassins de lutte m'ont séduit. La régionalisation pourrait sortir le réseau de la crise.

Le réseau est indispensable à la lutte, c'est pour ça qu'il a été créé. Je n'ai pas souhaité me présenter au CA mais j'ai souhaité m'engager dans la refondation.

Mise en place de 3 groupes devant établir 3 scénarios. J'attendais un minimum de travail d'analyse, sur les fonctions centrales du Réseau. Ce dialogue n'a pas eu lieu.

Un questionnaire aux groupes devait faire émerger une tendance, mais seulement 33 groupes ont répondu cette année.

Mais ces questionnaires montrent l'hétérogénéité des groupes, selon si ils luttent contre une INB ou si ils sont plus généralistes. Attentes différentes sur la régionalisation pour les groupes.

Si le Réseau remplit bien sa tâche, il n'a pas réussi à renforcer les groupes ou niveau local et régional. Oui mais quelle réorganisation ?

Base régionale ? Ou alors sur des thématiques ?

Une refondation autour des thématiques nous paraît pertinente. Une définition des régions est délicate, définition mouvante. Capacités d'actions très différentes selon les groupes. Stratégie différente : clivage lutte locale/nationale.

Démarche pragmatique doit prendre en compte la volonté des groupes.

Dans un 1er temps nous pensons qu'il faut renforcer les groupes, avec attribution graduelle de poste de service civique.

Renforcer les groupes : développer le soutien aux groupes, développer les outils collaboratifs, pour une meilleure communication

Expérimenter une coordination régionale : donner les moyens aux groupes qui s'organisent en coordination, avec des postes de service civique, + demande de subvention clairement identifiée, soutien aux objectifs stratégiques, cofinancement des projets avec retour d'expérience

Formaliser ces coordinations : des changements de statuts pourront être envisagés

Présentation du scénario 2 de régionalisation

Michel Boccara : C'est dans ce cadre que nous avons travaillé. La commission refondation a tout à fait rempli son rôle de présenter trois scénarios différents puisque c'était le mandat de la motion. Le scénario 2 repose sur quelques principes : il prend en compte à la fois la nécessité de changements importants et rapides. Il est donc critique vis-à-vis du fonctionnement actuel, notamment jugé trop centralisé et peu démocratique. Mais il entend réaliser ces changements progressivement en s'appuyant sur la réflexion des groupes et en discutant avec tous les partenaires. Il propose l'élection de 5 délégués dont la tâche sera d'organiser, là où les groupes en manifestent l'intérêt, des coordinations régionales dotées d'une autonomie accrue. Voilà les six principes sur lesquels repose notre travail. Premièrement, décentraliser en maintenant une unité centrale. Il faut associer la refondation à un processus de régionalisation. Il y a des assemblées régionales qui éliront directement des membres du CA, à titre expérimental mais tout de suite et cette année, avec une chronologie. Et le redéploiement d'un certain nombre de salariés en région, selon les besoins. Deuxièmement, engager un scénario expérimental tout de suite. C'est une expérience qui doit se faire tout de suite. Nous pensons qu'il y a une crise profonde qui ne se résout pas, nous l'avons vécu ensemble dans cette AG. Il nous faut proposer autre chose pour arrêter l'hémorragie des départs et améliorer notre fonctionnement. Troisième point : proposer des retours d'expérience. Ne pas pérenniser tout de suite. Une fois que l'on aura engagé cette régionalisation, selon ce qu'on nous propose, on fera un retour d'expérience. Bien prendre en compte les demandes et l'état actuel des groupes. Il est évident que les consultations sur internet sont inefficaces. Il faut donc rencontrer les groupes, le plus possible, et voir ce qu'on peut faire. C'est pourquoi on a proposé 2 à 5 régions. Ce seront ces rencontres, animées par les délégués que nous allons élire, qui détermineront le nombre exact. Un budget conséquent attribué aux régions et bassins de lutte. 10 à 15% : chiffre approximatif, mais il faut que ce

budget soit conséquent pour qu'on puisse travailler. Enfin, la refondation ne se fera pas sans l'implication des groupes. Si les groupes ne s'impliquent pas, notre scénario ne peut pas réussir.

Didier Latorre : Il y a un certain nombre de choses que l'on a entendu avec le scénario 1 avec lesquelles on est tout à fait d'accord. Sauf que c'est la mise en application qui diffère beaucoup. Par exemple, nous, on a un calendrier. On part d'un postulat : la crise est grave. Contrairement à ce que pensent certaines personnes, elle peut remettre en cause la vie même du Réseau. Il peut y avoir une véritable hémorragie, encore plus que ce qu'il y a eu ces dernières années. Il faut faire quelque chose. Donc on propose 5 régions. Je reviens juste sur l'histoire du questionnaire. Pour nous, c'était une photographie. On aurait aimé aller un peu plus loin dans l'année et amener une photographie en disant, par exemple, sur les 5 régions proposées dans le scénario, il y en a trois qui sont prêtes à partir en régionalisation. Pour nous, ce n'est pas très important ça parce que ce qu'on a décidé c'est un calendrier avec validation de 5 personnes qui se déplacent dans les régions pour aller prendre cette photographie et voir à l'arrivée s'il y a effectivement 2 régions, 3, 4 ou 5 qui veulent engager le processus. S'il y en a 3, il n'y en aura que 3. Ce qu'on souhaite, c'est faire un scénario par étape avec retour d'expérience. Ce qu'on propose clairement à cette AG pour engager quelque chose, pour marquer, pour prendre en compte cette crise et essayer d'en sortir, c'est le fait qu'il y ait 5 ou 10 personnes pour aller rencontrer les groupes dans les régions pour prendre cette température. On a imaginé que ça pouvait se faire sur un calendrier d'ici avril – mai. Laisser deux ou trois mois après l'AG pour rencontrer un nombre conséquent de groupes. Sur les régions que l'on aura photographié comme étant des régions potentiellement partantes pour cette régionalisation, on met en place des assemblées régionales constituantes avec élections de délégués qui siégeront au CA. C'est pour ça qu'on souhaite que les 5 binômes qui sont statutairement encore en cours pour le mandat suivant suffisent et qu'il n'y ait pas de nouvelles élections si notre scénario est adopté et que l'on garde 5 postes pour des gens élus en région (5 maximum). Il faudrait alors une petite modification puisque le maximum qu'autorisent les statuts c'est 9 binômes. C'est ce que l'on vous demande pour cette AG.

Pierre Rosenzweig : Le mot refondation personnellement me gêne. Je préfère parler de redynamisation à partir des collectifs ou des coordinations qui existent déjà, contrairement à ce que dit le groupe 1. Nous croyons ensemble à la synergie des groupes locaux et nous entendons une demande de coordination. C'est par ce biais-là que l'on peut redynamiser. On s'est permis de prendre le temps de vous faire des propositions. Premier point sur le plan humain, ce processus nécessite une bonne coordination entre les projets des régions et les aspirations professionnelles des salariés. Nous parlons plus que d'autres groupes, à notre humble avis, de coordination, de collaboration, d'écoute et d'accommodement. Deuxième point sur le budget, il s'agit de redynamiser les régions et de faire croître la part des ressources et de modifier cette part relative dans le budget global. La balle est dans le camp de l'AG sur la part du budget. Dernier point qui est la représentation de ces nouvelles structures afin qu'elles puissent exprimer au sein de notre AG une diversité qui existe et qu'on ne peut pas nier.

Présentation du scénario 3 de régionalisation

Guillaume Blavette : Je remercie l'AG d'avoir voté l'an dernier cette motion relue précédemment. Je voudrais vous présenter nos motivations. Il est question de refondation. La notion de refondation est intéressante puisque refonder, c'est reprendre les choses à la base. Aujourd'hui, nous vivons dans un mouvement anti-nucléaire qui est en crise. Cette crise se traduit par des divisions, des tensions... Cela n'est pas étonnant. Ces divisions sont la résultante d'un manque clair d'orientation politique. Cette orientation politique anti-nucléaire est à repenser complètement dans la mesure où la participation au gouvernement des mes amis verts donne à voir que la décision politique de sortie du nucléaire, aussi urgente soit-elle, ne peut suffire. Il y a un monsieur qui est mort, Roger Belbéoch, qui s'était au siècle dernier en faux par rapport à cette position. On ne pourra pas obtenir l'arrêt du nucléaire par une décision politique qui vient d'en haut. A mon sens, et selon cette tradition ouverte par Roger Belbéoch et mise en œuvre par exemple par Didier Anger au CRILAN, il convient pour le mouvement nucléaire de se battre concrètement auprès de chaque installation nucléaire de base. L'arrêt du nucléaire, nous le gagnerons en fermant une à une, et j'espère de manière simultanée, chaque INB. L'arrêt du nucléaire, on le gagnera sur le terrain, autour de nous, en jouant sur des leviers juridiques, sur des leviers humains, en jouant sur des leviers politiques locaux. Cet arrêt du nucléaire nous devons le construire par en bas. C'est dans ce sens-là que ce groupe 3 vous propose une refondation aux principes, une refondation complète de notre Réseau compte tenu de cette stratégie que nous vous proposons ce soir. Pour que les choses soient très claires, nous nous sommes permis de repartir de l'existant parce que nous considérons qu'il y a des acquis, qu'il y a un travail qui est fait. Je voudrais adresser une petite pensée à Anne-Laure sans laquelle la commission refondation n'aurait pu bosser au cours des deux années qui viennent de s'écouler. Il y a des acquis, il y a des statuts. Notre démarche a été donc de partir de l'existant et elle n'est compréhensible que si vous comparez ce que nous écrivons avec les statuts qui existent aujourd'hui. Pour être clair et simple, je ne mettrai l'accent que sur quelques idées. Première idée : je tiens, en tant qu'écologiste, à l'idée de fédération, une fédération de groupes autonomes qui savent penser par eux-mêmes et qui peuvent, pour ce faire, disposer du soutien de leurs pères. Cette organisation en groupes autonomes et responsables impose une refonte complète du CA. Une moitié du CA serait investie en fonction de motions d'orientation politique. Nous désignerions des gens sur une mandature pour réaliser un programme. Tous les problèmes de priorisation pourraient se trouver faciliter de cette manière. Mais on ne peut voir les choses uniquement d'en haut. C'est pur cela que nous vous proposons que ce CA intègre des représentants du terrain. On aurait alors un CA élargi qui pourrait confronter des points de vue différents, globaux qui pourraient émaner de commissions thématiques. Je pense qu'il y a un déficit d'échanges à la tête du Réseau aujourd'hui, ce qui amène à des difficultés de prise de décision que je regrette vivement. Ce CA élargi investirait un bureau exécutif, ou collège exécutif, qui aurait un pouvoir issu de l'AG, sous l'œil vigilant du CA. Ainsi, les relations entre groupes, élus internes et salariés se trouveraient considérablement transformées et clarifiées dans la mesure où nous avons tous besoin de ces salariés. Ce qui manque, c'est de la compréhension et de l'écoute entre nous. Nous avons proposé un calendrier assez impératif puisque le nucléaire est un drame humain qui ne peut attendre. Pour faire face aux nombreux défis qui se posent à nous, on n'a pas le temps d'attendre. Prenez en compte cette urgence pour que nous soyons plus forts, ensemble, en intégrant toutes nos diversités.

Echanges sur les différents scénarios

Critiques des deux autres scénarios par le groupe 1

Sophie Morel : Je voudrais rappeler à l'AG quelque chose qui pose nettement question. Il y a deux scénarios qui envisagent des changements lourds, avec des modifications statutaires quasi immédiates, des constitutions d'assemblées régionales en région qui éliront des membres du CA sans savoir même si c'est quelque chose qui est possible statutairement par rapport à d'autres fédérations nationales. Il me semble quand même bizarre qu'on puisse proposer comme ça, à une AG, de tels changements lourds qui puissent avoir lieu alors que nous représentons seulement 1/10e des groupes signataires de la Charte. Il y a 934 groupes dans le Réseau. Est-il concevable que nous seuls, 85 personnes, on décide de modifier lourdement toute l'organisation d'une fédération et donc d'impacter tous les groupes sans leur avoir demandé leur avis ? Ce que nous avons essayé de faire dans notre questionnaire, nous le groupe 1 : on a eu peu de réponses parce que les gens, ça les branche pas, tout simplement. Le groupe 2 a fait un questionnaire sur les 5 régions qu'il a lui-même ciblé et l'a envoyé à tous les groupes de ces 5 régions, précisément sur leur scénario à eux. Ces 5 régions représentent tout de même les 4/5e de la France. Le questionnaire est resté en ligne plusieurs semaines : il y a eu 10 réponses. Sur ces 10 réponses, il n'y en a même pas la moitié qui est favorable. Comment peut-on vouloir engager toute une fédération sur les idées de quelques personnes seulement ?

Philippe Lambersens : Il y a une question où ce n'est pas très clair dans le scénario 2 et dans le 3 aussi : comment se résumerait la solidarité interrégionale ? Parce que, de toute façon, des conflits concurrentiels entre régions, et en thèmes aussi, ne sont-ils pas certains ? On nous demande un changement dans des positions encore floues, mais qui doivent être immédiates. C'est ça la contradiction majeure. Le scénario 2 propose une carte avec 5 régions. Je pense qu'il y a à la fois des oubliés, notamment Gravelines dans le Nord, des problèmes de distance – est-ce que les bretons se retrouvent aussi facilement que ça avec les haut normands ? – Est-ce que la logique est de faire un lien avec l'ouest ? Il y a aussi des logiques de lutte, comme l'ont montré cette année tous les copains qui se sont investis dans la bagarre contre la Comurhex, qui travaillaient aussi avec Pierrelatte. On risque d'arriver rapidement à une régionalisation incomplète, qui ne prend pas partout. Si les groupes derrière n'embrayent pas, ça ne marchera pas. On met la charrue avant les bœufs : la définition des régions précède celle du projet régional et l'évaluation des besoins locaux.

Critiques des deux autres scénarios par le groupe 2

Michel Boccara : Il y a trois scénarios qui vont du plus modéré au plus radical. Le scénario 1 ne suit pas du tout la motion votée l'an dernier. Il prétend se baser sur une pseudo consultation pour laquelle on n'était pas mandaté, au lieu de s'appuyer sur le texte de la motion. C'est après le vote du scénario qu'il faut mettre en place une véritable consultation, ce que nous allons faire, et mettre en place, avec les groupes, la nouvelle organisation du Réseau. C'est pour ça qu'elle doit être expérimentale et consulter les groupes. Il ne prévoit pas de régionalisation. Toutes ses propositions sont au conditionnel. J'ai fait une analyse détaillée, pour ceux que ça intéresse. Il ne diminue pas le poids du centre lyonnais. Or, c'est ça l'essentiel : décentraliser. Il est trop lourd ce centre lyonnais. Au contraire, il le renforce et augmente le pourcentage du budget global

consacré à la masse salariale en ajoutant encore une autre catégorie de salariés. Il utilise un expédient douteux, emprunté à la politique conservatrice du gouvernement : le service civique. Et de ce fait, il augmente encore la masse salariale. Enfin, il ne prévoit pas de réels moyens financiers à la refondation puisqu'il propose d'attribuer un budget hors masse salariale, sans remettre en cause le poids de celle-ci. Donc le budget de régionalisation sera pris sur les 4 % qui sont déjà consacrés aux motions et campagnes votées en AG, autant dire des clopinettes. Sur la consultation internet, c'est un alibi. Elle a été rédigée pendant les vacances, lancée par internet. Ce n'est pas ce qui doit être fait. On aurait mieux fait nous-mêmes de ne pas la faire cette consultation. Mais ça a ramé un peu le CA et les salariés : il a fallu attendre deux mois pour qu'on ait les listes et que l'on puisse faire ce travail. Donc on n'a pas pu le faire. Moi j'étais en Inde, excusez-moi et ensuite j'étais au Mexique. Ce que propose le scénario 2, c'est justement de travailler avec les régions, avec des contacts directs. Malgré ce taux de réponse très faible, la majorité des groupes consultés a dit que la régionalisation pourra redynamiser les luttes locales et aussi que le soutien financier du Réseau n'est pas à la hauteur.

Pierre Rosenzweig : Sur le scénario 3, sur les salariés, article 10.10 : "la région anti-nucléaire doit rester maître dans le recrutement et dans le choix d'un ou d'une salariée". Paragraphe suivant : "le ou la salarié-e régional-e devra connaître parfaitement les particularités de la région". Nous, notre vocabulaire, c'est plutôt accommodement, concertation, collaboration plutôt que ces mots là : 1e différence. La deuxième différence concerne les changements de représentation au niveau du CA. Page 23/42, je lis 4 fois le mot "extraordinaire". Il reste sur AGE et il parle de 5 à 7 représentants au moins. Nous, nous sommes de 2 à 5. Il me semble que nous sommes beaucoup plus souples et plus partiels. La collaboration des salariés serait aussi plus partielle, ou des contributions à voir ensemble.

Critiques des deux autres scénarios par le groupe 3

Marie-Hélène Mancinho : Pour ce qui concerne le scénario 1, pour nous, c'est tout sauf un scénario de refondation puisque nous avons assisté depuis 2 ans à une volonté de ce petit groupe de torpiller tout ce qui peut être propositions alternatives. On l'a vu dans le comité règlement intérieur qu'ils se sont occupés à casser et maintenant, à notre travail de refondation. Ceci n'est absolument pas surprenant pour nous. Pour résumer, nous ne considérons pas ce scénario comme un scénario de refondation. Nous avons apprécié, avec Philippe, d'avoir engagé un dialogue et je pense qu'on a quand même des choses à se dire. Ce qui pose effectivement la légitimité en tant qu'administratrice de Sophie Morel, en tant que référente de la commission refondation alors qu'elle est tout à fait opposée à toute tentative de refondation. Pour ce qui concerne le scénario 2, nous n'avons aucune critique majeure. Sauf une petite phrase qui concerne l'emploi d'un service civique parce que nous pensons que c'est une erreur de compter sur un service civique pour faire un quelconque travail de régionalisation, dans la mesure où c'est quelqu'un qui est jeune, sans expérience, qu'il faut former. Ce n'est pas du tout adapté à la situation. La petite critique que nous pouvons faire à ce scénario 2, c'est qu'il n'est pas allé plus loin. Ça reste un pavé de bonnes intentions. Il y a de très bonnes idées dans ce texte. Mais, pour aller plus loin, il faut effectivement proposer une mise en scène qui permette un début d'embryon de refondation. C'est pour ça que dans un premier temps, nous proposons l'élection d'un comité d'administration de refondation, pour que ce

comité travaille à la mise en place d'une régionalisation par le bas. Il est hors de question d'imposer quoique ce soit par le haut.

Patrice Kappel : A défaut d'une révolution globale, je me suis engagé dans un scénario de refondation. Pourquoi décentraliser ? Pour repenser l'organisation, pour redynamiser aussi. Personnellement, je trouve que dans les trois scénarios, il y a des choses intéressantes. On peut féliciter les personnes qui ont bossé. Moi, au départ, je voulais proposer un 4e scénario, plus autogestionnaire, décentralisateur, plus horizontal et fédéraliste. Je n'ai pas pu pour raison de santé. Je me suis donc rallié au scénario 3 parce que je l'ai trouvé très courageux et ambitieux, notamment parce qu'il prétend refonder réellement le règlement intérieur et les statuts. Il ne peut pas y avoir de décentralisation si on ne refonde pas. Je vais essayer de critiquer les scénarios 1 et 2. Une personne du groupe 1 disait que les 900 groupes signataires de la charte ne sont pas questionnés pour se prononcer sur les changements proposés par le groupe 3. Je note que pour voter le CA et le RI, ils ne sont pas non plus questionnés. Dans le scénario 3, il y a peut-être des maladresses de rédaction. Je pense au respect des salariés. Mais quand on propose de créer des emplois hyper précaires, je ne suis pas sûr que le respect y soit réellement aussi.

Débat dans la salle sur les différents scénarios de régionalisation

Pierric Duflos : L'animation va aller dans la salle avec vous et on va organiser un débat libre entre les différents protagonistes avec deux règles : s'inscrire au tour de parole auprès de Laura et faire des interventions d'une minute maximum. L'idée est qu'il y ait un maximum d'échanges sur les différents scénarios de la façon la plus libre et horizontale possible.

Ginette Dhenin-Verbrugghe : Je ne comprends absolument pas ce mode de faire. Je ne comprends pas la motion qui a été votée l'an dernier qui demande trois scénarios. Pourquoi trois scénarios ? Ce n'est pas fédérateur. On demande à des gens de présenter leur scénario et, ensuite, de critiquer celui des autres, mais pas de dire ce qui est intéressant dans celui des autres et ce qui pourrait faire un scénario regroupant les trois. Je ne comprends pas ce mode de faire, c'est uniquement pour diviser. Je ne voterai aucun de ces scénarios à cause de la méthode.

Philippe Gutter : Je veux vous faire partager notre expérience parce qu'on est organisé en fédération avec des syndicats régionaux à qui on a voulu donner des pouvoirs, autant en termes de moyens que financiers. Et ça ne marche pas forcément. Les syndicats locaux nous posent des problèmes énormes. Je ne suis pas du tout certain que la régionalisation arrange nos affaires. On est très embêté parce qu'on ne sait pas pour lequel voter et on se demande même si on va voter. Il y a trois scénarios en débat : où sont les salariés là-dedans ? Je suis intervenu ce matin, en disant que SUD rail, puisque c'est le seul syndicat dans cette salle, ne laisserait pas faire n'importe quoi avec les salariés. Je propose de créer, pour les salariés, de créer un CHSCT. Le CHSCT, commission d'hygiène et de sécurité, protège les salariés. Il faut une instance officielle, pour les salariés du Réseau, qui s'occupe d'eux et qui est une légitimité par le Code du travail. Il peut être fait si on le décide, nous, à l'intérieur du Réseau. Il y a déjà des délégués du personnel. Ce n'est pas forcément les mêmes. L'employeur est le CA, donc le président de CH est un membre du CA, voire une collégialité. Il y a un cadre très précis avec une

procédure de droit d'alerte. Ça discute des risques psycho-sociaux, que nous à SUD on appelle la souffrance au travail - et je crois qu'il y a matière à faire de la souffrance au travail : ça, on l'a compris à chaque AG où l'on vient. Il faudrait qu'on vote, peut-être demain matin, un texte proposant la création d'un CHSCT au sein du Réseau. Il faut absolument prévoir cette protection des salariés.

Dominique Bohn : Tchernobylaise s'est réuni pour discuter des motions. La motion 1 a été rejetée à l'unanimité parce que c'est de l'enfumage : on ne change rien, on ne bouge pas, on fait comme si parce qu'il y a eu une demande forte de parler de régionalisation donc on propose une solution qui est de l'enfumage. La centralisation est toujours là. La prise de décision est toujours par les mêmes. Notre inquiétude principale est face au fonctionnement centralisé. Ensuite, on a débattu entre les motions 2 et 3. Elles nous paraissent toutes deux intéressantes. Elles vont dans le bon sens. On comprend qu'effectivement la motion 3 va peut-être trop loin, trop vite. Par contre, la motion 2 ne pourra pas faire l'économie de reposer et de réécrire les règles. Le travail énorme qui a été fait par la proposition 3 peut servir d'ossature. On pourrait fédérer ces deux propositions mais peut-être en deux temps. Il ne faut pas aller trop vite, il faut se donner un peu de temps. Il faudrait que la décision qui soit prise soit assez vite enclenchée dans la dynamique pour redonner du sens à la lutte anti-nucléaire et nous redonner du pouvoir par rapport à la centralisation qui crée un énorme problème de démocratie. On demanderait que le scénario 2 soit mis en place le plus rapidement possible.

Patrick Monnet : Notre groupe est situé à Lyon. On avait une envergure qui était plutôt régionale et depuis Fukushima, il y a des groupes qui se sont créés et notamment SDN Bugey. Après la création du groupe du Bugey, on a créé un collectif Stop Bugey. Ce collectif rassemble des groupes entre Lyon, Bugey, Grenoble, Chambéry, Genève. On a fait plusieurs actions en commun, notamment des manifestations au mois d'octobre. On a eu le soutien financier du Réseau en 2011 pour 2 500 euros, en 2012 pour 2 500 euros. En 2013, on n'a pas eu besoin de financement parce qu'on n'a pas fait de grosse action donc on n'a pas eu besoin d'une fédération qui a un budget constant. On a vraiment besoin de budget seulement lorsque l'on monte une action. Ce collectif n'a pas de statut juridique. Il regroupe simplement la région Rhône-Alpes. Je ne vois pas comment nous, sans faire des kilomètres et du coût carbone en plus, on pourrait travailler constamment avec PACA. Pour nous, Rhône-Alpes sans nucléaire, le fait de concevoir une régionalisation, c'est augmenter les structures donc augmenter peut-être la bureaucratie, augmenter les coûts, augmenter les déplacements, pour un résultat qui n'aura pas d'efficacité. Si on veut vraiment remettre le Réseau en route, c'est principalement une question de relation entre personnes. Il faut que chacun puisse dire "restons modeste" et accepter que d'autres n'aient pas les mêmes avis et collaborer. Je ne pense pas que l'on soit dans un système pyramidal. Nous, on a l'avantage d'être à Lyon. On a des relations très bonnes avec le Réseau ou avec le groupe du Bugey ou avec le groupe de Grenoble. Il n'y a pas de pyramide pour nous.

François Mativet : Il y a quelqu'un qui a dit que dans les trois scénarios, il y a des bonnes choses. Je suis d'accord avec ça. Je pense que le Réseau a besoin de refondation. Mais le Réseau est là pour sortir du nucléaire. C'est un fondamental qu'il ne faut jamais qu'on oublie parce que des fois, on s'éloigne un peu de la lutte. Le Réseau, c'est des femmes, des hommes, c'est vous, c'est nous, c'est tout ceux qui ne sont pas là aussi. On ne peut pas se permettre de jouer avec de l'humain comme avec des pions. On n'est pas dans un

jeu d'échecs. En même temps, il y a des choses bonnes dans les trois scénarios et en même temps il n'y en a aucun qui est bon. Moi je pense que la motion qui a été votée l'année dernière l'a été un peu rapidement. Peut-être vaudrait-il mieux prendre le temps de prendre ce qui est bon dans les trois scénarios et d'essayer d'en faire un qui tienne la route. Aujourd'hui, on ne sait pas concrètement comment on va mettre ça en place. Est-ce qu'on est prêt à ce que notre Réseau s'arrête de fonctionner pendant 6 mois ? Quid des salariés pendant ce temps ? Qui s'en occupe ? Qui le fait ? Dans un an, on voit si on est en capacité de se mettre d'accord tous ensemble sur un même scénario qui nous permette d'aller de l'avant et d'amplifier la lutte.

Patrick Destruhaut : Moi je suis effectivement pour la refondation. L'intérêt que je vois dans la régionalisation, par rapport à ce que disait Sophie Morel tout à l'heure, c'est que ça redescend la démocratie. Si on régionalise, ça nous permet de toucher des groupes qu'on ne voit jamais en AG. On peut ramener la démocratie à la base avec plus de monde représentant les groupes en région. J'entends la parole du copain de SUD par rapport aux salariés. Le fait qu'il y ait 15 salariés n'est pas figé dans le temps. On peut descendre à 6, à 5, à 7... Je regrette pour les gens qui bossent, mais on a tous bossé dans des boîtes. Moi, je me suis fait licencié plusieurs fois. Ça arrive. C'est con, mais c'est comme ça. Si le fonctionnement fait qu'on a trop de salariés et bien on a trop de salariés. Ce n'est pas dramatique. De toute manière, on va faire l'essai. D'une manière ou d'une autre, c'est parti. On verra bien ce qu'il sortira du chapeau. Donc il faut maintenant mettre l'énergie dedans.

Charlotte Mijeon : Je suis salariée. Je voulais aborder deux aspects liés à la réalité de fonctionnement de la structure que j'expérimente au quotidien et à la réalité de ce que c'est qu'être salarié au Réseau "Sortir du nucléaire". Le Réseau ne fonctionne pas par l'opération du Saint-Esprit. Sur le redéploiement en région : il y a quelque chose qui me gêne. Modifications d'un profil de poste : ça ne va pas de soi ; délocalisation : ça ne va pas de soi. Je ne veux pas être considérée comme une force de blocage parce que moi-même, j'ai accepté une délocalisation en région parisienne, mais uniquement parce que ça s'est fait dans certaines conditions. Si on met des salariés en régions, ça veut dire enlever au national. Ça veut dire que des choses ne vont plus être faites. On arrête la revue ? La collecte de fonds ? Les campagnes ? Les communiqués ? Ça veut dire qu'on arrête certains aspects. J'ai entendu des propositions : oui mais on va mettre des bénévoles à la place. Cela signifie donc qu'il faut recruter des bénévoles compétents sur ces postes et qui acceptent de remplir des tâches équivalentes temps plein sans être payé, quotidiennement, avec une grande disponibilité. Qu'est-ce qu'on fait quand le bénévole ne veut plus ?

Jean-Marie Matagne : Moi ça fait plus de 40 ans que je me bats contre le nucléaire. J'étais parmi les marcheurs contre Fessenheim avant même que le chantier soit organisé. C'était en 71. Depuis 1986, je me bats tout spécialement contre le nucléaire militaire. Il n'y avait que deux véritables réacteurs. Maintenant, il y a 58 réacteurs qui fonctionnent. Il va y avoir un EPR. Quant aux armes nucléaires, on en est à 300 têtes. J'aimerais quand même vous montrer cette Une de Sud-ouest "Les centrales feront du rab". L'Etat prépare très discrètement le prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires. Elles passeraient de 40 à 50 ans, voire d'avantage. C'est un canard très lu et distribué sur 8 départements. C'est l'éternité pour le nucléaire civil et militaire. Quand j'entends les propositions, je trouve des choses intéressantes dans les 3. En même temps, je suis très

inquiète parce que si l'on bouleverse la structure du Réseau, il va avoir de sérieux problèmes de fonctionnement. Il y a le problème humain des salariés qui ne peuvent pas être délocalisés comme ça. D'un autre côté, c'est vrai qu'ils ne sont pas forcément là pour l'éternité. Il ne faut pas que ça empêche l'efficacité globale du Réseau. Comment faire pour faire face efficacement à tout ça ? Il faudrait qu'on ait une stratégie et à partir de là, mobiliser à la base et en même temps avoir un instrument pour modifier radicalement la politique au niveau national. La motion qu'ACDN présente avec deux autres groupes était une motion d'orientation qui a été présentée différemment et je souhaite qu'elle soit présentée de cette manière-là.

Tonny Monari : Sur le service civique, je vois ça très mal parti parce que le minimum c'est 6 mois – qu'est-ce qu'on peut faire en 6 mois quand on a aucune expérience – et le maximum c'est 24 mois. Il faut connaître le terrain, sa mission, les personnes à contacter, donner une impulsion. Ce sont souvent des gens qui débutent qui vont devoir faire face à des gens qui sont implantés depuis longtemps et qui connaissent bien le terrain. Il faut trouver la perle rare. Et en plus ça coûte de l'argent parce qu'il faut les héberger, leurs transports. Ça va nous donner plus de soucis et plus de frais à engager. Il y a beaucoup de bonnes idées mais c'est très difficile de choisir comme ça.

Sonia Marmottant : Sans préjuger du bien-fondé de faire une régionalisation, je voudrais poser des questions sur le scénario 3. Les statuts proposés sont à voter tels quels ou c'est juste une proposition qui pourrait être modifiée ensuite ? Vous parlez de la composition du Réseau : les groupes membres actifs sont des groupes qui sont engagés dans une activité anti-nucléaire soutenue et régulière depuis au moins 3 ans, ce sont eux qui ont le droit de voter. Dans le Réseau actuel, il me semble qu'il y a des groupes qui ne correspondent pas à cette définition, qui ne sont pas vraiment dans une activité anti-nucléaire, et qui ont le droit de voter donc que deviennent-ils ? Qui va juger si leur activité est suffisamment soutenue et régulière ?

Guillaume Blavette : On est beaucoup à se connaître. La lutte anti-nucléaire est quelque chose qui est public où l'on retrouve des gens. Il y a des rencontres nationales et autres. On connaît les groupes. C'est pour ça que dans notre scénario, nous sommes très attachés à ces CA régionaux, qui ont ce regard de proximité sur des groupes anti-nucléaires. Nous tenons à cette qualification d'actifs et réguliers parce que je pense qu'on ne s'improvise pas militant anti-nucléaire. C'est un vrai travail. Moi je suis nul en nucléaire militaire. Je ne me permettrais pas d'avoir un discours sur le nucléaire militaire parce que ce n'est pas ma compétence. Il y a une éthique à avoir dans le militantisme. Il y a des choses qui doivent être faites par des gens qui ont une expérience et une reconnaissance par leurs pères. C'est très important. La vocation du Réseau est bien d'accueillir des gens qui peuvent être salariés, qui peuvent être des bénévoles. Il va falloir s'ouvrir. Il y a un manque de formation des groupes et des militants dans le Réseau. On ne devient une force sociale sans une formation importante. C'est quelque chose que les groupes doivent savoir. Tout le monde est le bienvenu parmi nous. Mais il faut que nous nous renforçons par plus d'efficacité et plus de maîtrise des dossiers.

Dominique Malvaud : J'irai un peu dans le sens de Martial tout à l'heure. Le fait de s'engager dans des modifications ne résoudra pas tous les problèmes tant qu'on n'aura pas fait un véritable diagnostic de la crise du Réseau, de la difficulté d'avoir une association militante et un nombre de salariés qui sont compétents mais qui sont

présents dans un centre. On ne résoudra pas tout. Par contre, je pense que c'est la première fois depuis quelques années qu'il y a une dynamique de discussion qui s'enclenche pour faire bouger les choses. De mon point de vue, le scénario 2 est celui qui respectera le plus le dialogue avec les salariés parce que c'est un essai.

Nadine Schneider : Il y a deux choses qui m'embêtent beaucoup. A chaque fois qu'on parle de Lyon, c'est toujours en négatif. "Le pôle lyonnais serait-il trop lourd ?", comme s'il n'y avait pas de travail. Or, moi ça fait longtemps qu'on est dans la bagarre : s'il n'y avait pas Laura sur les transports, pas Marie qui porte tout ce qui est juridique, pas Charlotte, etc., on ne ferait pas ça. Il y a un vrai travail qui est fait. La deuxième chose est qu'il y a un mythe sur les groupes. Qu'est-ce que c'est que les groupes ? Evidemment, le questionnaire par internet n'est pas la meilleure chose. Ce qui est très intéressant c'est l'éclairage de SUD qui a une pratique de ce qu'on aimerait mettre en place pour certains et qui dit que c'est pas si bien que ça. Il faut aussi avoir en tête le témoignage de Rhône-Alpes sans nucléaire. Moi j'ai le même vécu à Bure. Quand on a envie de faire des choses sur le terrain, on trouve des gens autour de nous, on fédère des groupes, on est dans des coordinations informelles. L'année dernière, ça a super bien marché avec le débat public. En 2008, on a cassé la baraque pour se bagarrer contre les FAVL. On n'avait pas besoin d'un poste décrété du haut. Les énergies régionales, on les a quand les gens ont l'énergie. Au lieu de retrancher de Lyon, il faut garder Lyon. Comme il y a une volonté de faire de la régionalisation, on ajoute. On va chercher là où il y a peut-être des possibles : partir de la réalité des groupes de terrain, missions régionales... Il faut aller voir la réalité de ce qui se passe sur le terrain.

Alain Dignoire : Je voulais savoir si le représentant des salariés pouvait donner son avis sur les conséquences de la régionalisation.

Réponse du délégué du personnel à la fin.

Pierric Duflos : Les centrales étaient données pour 30 ans. Ce qui m'a magistralement cassé les couilles quand on a fait la chaîne humaine de 2012, c'est qu'on m'a dit qu'on n'y arriverait pas. Etre reconnu par ses pairs, ce n'est pas quelque chose qui me cause. On voit bien qu'il y a des idées partout. Je n'ai pas envie de faire du tri. J'ai été assez méchant avec Daniel qui m'avait fait des remarques à l'époque. Finalement, ce qui s'est passé en vallée du Rhône, on ne peut pas dire que ça n'a pas compté dans l'histoire du Réseau. C'est ça qui fait qu'on avance. Sur les scénarios, ce que je leur reproche, c'est qu'ils divisent. Ces scénarios ne tiennent pas compte de l'aspect purement mécanique de ce qu'est capable de faire le Réseau. Quand, dans certains scénarios, on demande 10% du budget global du Réseau, c'est 100 000 euros. C'est juste aujourd'hui quelque chose d'inatteignable, surtout pour une expérience. La régionalisation n'apportera pas une réponse au problème que l'on a aujourd'hui. Ça peut faire muter le Réseau, mais ce n'est pas ça qui réglera les problèmes de fond. Il faut peut-être aller chercher de l'aide à l'extérieur du Réseau.

Anne Meyssignac : Il y a des bonnes et des mauvaises dans chaque scénario. Les opposer par un vote, c'est se diviser et c'est nous appauvrir. On devrait continuer la réflexion ensemble et travailler ensemble plutôt que de s'opposer.

Didier Latorre : Notre scénario 2 est par étapes, expérimental et avec retour d'expérience. Personnellement, ça fait 4 ans que je suis investi dans le Réseau de manière interne et je ne me sens absolument pas la légitimité ni l'envie d'imposer quoi que ce soit. Moi j'ai envie de sentir une dynamique. Il m'a semblé que l'an dernier il y en avait eu une. Concernant les salariés, c'est important pour moi. Dans l'année, on a fait une réunion à Lyon avec les salariés. Suite à cette réunion, j'ai vu des salariés qui étaient assez réticents et certains assez inquiets, ce que je peux comprendre. Au départ, nous avions visé 5 régions, mais on pense qu'il y en aura plutôt moins. Ça peut être une décision qui peut être prise. Parallèlement, on peut engager un dialogue avec les salariés. Deux salariés bougent déjà en région. C'est déjà quelque chose qui se fait sur certains postes. C'est pour ça qu'on a introduit l'idée de service civique, qui ne nous plaisait pas à tous. Un service civique pourrait mettre en œuvre une troisième ou quatrième région, selon ce qui serait déjà mis en œuvre par des salariés qui seraient volontaires.

Hervé Prat : Moi je suis favorable à un travail de coordination, un peu comme l'a proposé le camarade de Rhône-Alpes sans nucléaire ou Nadine pour Bure Stop. Je pense que c'est comme ça qu'on est le plus efficace et que l'on mobilise le plus les énergies sur un temps donné. On ne va pas avoir les mêmes coordinations géographiques selon les thèmes. La création de région avec des structures bureaucratiques ne vont pas résoudre les problèmes de personnes. Au contraire, comme le disait le camarade de SUD, on risque de voir émerger des potentats locaux qui vont s'opposer au centre, sans résoudre le problème des salariés. Il y a deux versions : ceux qui nous disent que ça va aller lentement et que ça n'affectera pas les salariés ; le camarade de Tchernoblaye nous dit qu'il peut y avoir de la casse sociale éventuellement. Il faut en être conscient. On ne peut pas rester sans rien faire. Il y a quand même eu un vote d'AG à plus de 90 %. Il y a des gens qui ont travaillé, ça a coûté de l'argent au Réseau. Il me semble que quelque soit les options, il faut voter et il faut qu'on dégage une orientation qui sera ensuite mise en œuvre par le Réseau "Sortir du nucléaire".

André Hatz : La proposition n° 2 retient notre intérêt, mais nous pensons qu'il faudrait y aller prudemment et en tenant compte des réalités de terrain. Pour nous, la région c'est pas l'Alsace, c'est l'Europe. Elle est supranationale. Nous travaillons déjà avec d'autres associations locales. On devrait peut-être travailler plus large. Là-dessus, on devrait être aidé. Nous voyons aussi que quand nous travaillons avec des salariés, ce qui se fait très bien mais on ne peut pas les couper en rondelles. Marie, par exemple, on ne va pas avoir 5 postes juridiques pour 5 régions. Ce n'est pas envisageable. Quand on a travaillé avec Marie, on s'est retrouvé à Paris parce que le Conseil d'Etat est à Paris et non à Colmar. Lorsqu'on a travaillé à l'international à Freiburg, on avait travaillé avec Charlotte. Lorsqu'on a travaillé avec Rol-Tanguy la première fois, c'était avec Laura. Ce qui serait peut-être intéressant, c'est de nous appuyer plus à développer les synergies locales, d'accorder à chaque salarié un crédit de son temps pour qu'il puisse s'intéresser plus à telle ou telle région mais sans forcément le délocaliser. En acceptant que si on a besoin de lui, il puisse venir une fois par trimestre. Si on fait appel à un membre du CA, idem. Il faut que ça vienne de la base. Il ne faut pas que ce soit parachuté d'en haut.

Philippe Lambersens : Moi je voudrais revenir sur la question de la masse salariale qui, à mon avis, est un faux problème. Est-ce que notre association produit, en termes économiques, du service ou des marchandises ? Si nous fournissons des services, c'est donc une masse salariale importante. Ma femme qui est spécialiste d'économie sociale et

solidaire m'a dit que le Réseau était dans la moyenne nationale. Ces services sont assurés soit par des salariés, soit par des bénévoles. Ce n'est pas exclusif, ça peut être les deux. Il faut se dire aussi que le redéploiement en région peut aussi accroître la masse salariale, dans la mesure où il y aura des mesures sociales pour pouvoir délocaliser les personnes ou les licencier si jamais elles ne font pas du tout l'affaire. Il y a des choses qui, dans le scénario 3, m'ont totalement choqué : un salarié ne peut rester plus de deux fois deux ans. A ce niveau-là, Stéphane Lhomme aurait été vidé depuis plus vite que ça encore. S'il y a un redéploiement des salariés, quel type de profil de poste ? En région, on a besoin d'animateurs. Mais la péréquation du travail juridique, de communication, etc., on ne va pas recréer ça à tous les niveaux en région.

Guillaume Blavette : Le collectif STOP EPR a proposé quelque chose qui a été relu et modifié par le groupe 3. C'est un texte martyr. Ce n'est qu'une proposition.

Steven Mitchell : Je n'aime pas entendre comme quoi les salariés du Réseau sont un problème. Au contraire, c'est un atout. On a des gens compétents. Oui c'est vrai qu'ils sont centralisés, mais pour moi c'est quelque chose de bien. Je trouve très insatisfaisant le peu de réponses sur les scénarios. La forme du sondage n'est peut-être pas le bon moyen de faire. Pour moi, les scénarios 2 et 3 vont trop vite. Je préfère faire les choses en réunion physique. Je voudrais apporter un témoignage : les gens du Collectif Valognes Stop Castor ou l'assemblée du Chefresnes. Ça s'organise en dehors du Réseau et ça va continuer à s'organiser comme ça.

Charlotte Mijeon : Je vais compléter mon intervention de tout à l'heure. Je suis assez inquiète par les valeurs sous-tendues par certains scénarios. Quand je lis dans le scénario 3 qu'un salarié peut être révoqué par l'AG, ça pose question. Quand je lis que le Réseau peut employer des CDD et pas de CDI, que fait-on des gens qui sont actuellement en CDI ? J'entends dire que le scénario 2 est celui qui proposera le plus d'écoute. Ce que j'entends aussi des gens qui défendent ce scénario, c'est que la masse salariale est trop importante, qu'il y a trop de salariés. Toute cette suspicion me fait dire que ce ne sera sans doute pas si doux que le prétendent les promoteurs de ce scénario. Quand j'entends dire "masse salariale" et toute cette suspicion, ça me met vraiment mal à l'aise. Nous ne sommes pas une masse, nous ne sommes pas un poids. Nous sommes une force à votre service.

Sophie Morel : Je voudrais faire un retour en arrière sur pourquoi il y a eu une coordination nationale anti-nucléaire. Si la lutte contre le nucléaire civil a démarré en 70 et qu'il y a eu la création de comités anti-nucléaires sur les sites de construction de centrale, les gens se sont très vite aperçus que pour être une force cohérente et pouvoir porter des actions ensemble et partager leur expérience, il leur fallait une coordination. Ils ont alors créé la coordination nationale anti-nucléaire en 76. Cette coordination a été capable de porter la manifestation de Creys-Malville et 60 000 personnes. C'était une coordination qui n'était pas aboutie, qui n'était pas très bien organisée. Elle a disparu vers 83-84. Elle n'a pas survécu au passage des socialistes. Puis ça a disparu. Il y a eu à un moment trois collectifs qui ont travaillé : le forum plutonium (sur la filière de retraitement), le collectif national contre l'enfouissement des déchets (sur la question des déchets) et le collectif des européens contre Superphénix (sur la fermeture de Superphénix). Il y a eu Tchernobyl en 86. Ça a redynamisé le mouvement anti-nucléaire. Les militants se sont dits qu'il fallait qu'on soit une force au niveau national, qu'il fallait

qu'on s'impose au niveau médiatique, politique. Ça a été retenté : essai de coordination en 87-88. Enfin, en 97, des dizaines de personnes se réunissent à Agen et posent les bases du Réseau "Sortir du nucléaire". Ils n'ont pas fait les erreurs qui avaient été faites avant. Ils ont voulu une association loi 1901, structurée, établie parce que c'était le seul moyen de stabiliser et de pérenniser la lutte anti-nucléaire au niveau national. Ils ont laissé, en même temps, les groupes locaux s'organiser régionalement, par thématique, avoir cette liberté de faire des propositions d'orientation, de campagne. Je trouve vraiment qu'il y a des propositions dans le scénario 2 qui ne correspondent pas à ce que souhaitaient les gens en 97.

Cédric Lucas : Pour moi, le scénario 1 me semble plus raisonnable, à prendre comme base et à travailler avec quelques propositions des deux autres scénarios. Quand j'entends qu'il faudrait sélectionner les groupes en fonction de leur aura, cela me gêne. C'est peut-être une nouvelle forme de démocratie à venir. Se créer des icônes de la militance que l'on vénère, c'est vraiment pas pour moi. Protéger des emplois et se donner les moyens pour les préserver et même en créer pour renforcer la lutte, là je me retrouve. Pour conclure, j'aurais rêvé d'un scénario qui permette de développer le Réseau tant au niveau financier, qu'humain.

Xavier Rabilloud : Les salariés du Réseau ne sont pas du tout opposés à des évolutions de l'organisation, mais il faut voir ce que recouvrent ces évolutions. Je ne vais pas revenir sur ce que Charlotte a dit, mais ça recoupe beaucoup ce qui a été exprimé par l'équipe. Sur la présentation de la masse salariale, c'est une présentation erronée de donner à voir les ressources qui sont mises sur le paiement des postes salariés du Réseau comme opposées, contradictoires ou distinctes de l'aide et des moyens qui sont fournis, engagés pour l'action des groupes locaux. La réalité concrète du travail de nombre d'entre nous consiste au moins en partie à aider directement les groupes. Ou bien la logique même de fédération nationale, d'avoir un pôle national, c'est de mutualiser les fonctions au niveau national, justement dans un résultat d'économie de moyens et d'énergie pour l'ensemble des groupes. Quelle serait la logique de redéployer, au niveau des différentes régions, des postes qui à l'heure actuelle sont assurés par une seule personne, voire deux mais avec des différences fonctionnelles au sein de l'équipe actuelle. Comme le disait assez justement Philippe, la question qui paraît posée, c'est plutôt une question de dynamisation des groupes en région. Ça renvoie plutôt à des missions d'animation. Mais à ce titre-là, est-ce la création d'un poste d'animateur salarié dans une zone géographique déterminée qui va permettre d'impulser une dynamique qui serait pour une bonne part manquante à l'heure actuelle ? Est-ce que ce n'est pas prêter trop de pouvoir de penser qu'un salarié dans une région serait capable de générer une dynamique si elle est absente ? Est-ce que c'est souhaitable comme mode de fonctionnement ? Est-ce que les témoignages qui ont été apportés ne montrent pas que c'est un peu une projection, une vue de l'esprit d'une certaine façon ? Il a été question d'écoute des salariés. Je voudrais remercier, au nom de l'équipe, Didier qui est monté à Lyon et Michel présent par Skype à une réunion au sein de l'équipe. On a apprécié la démarche. Néanmoins, je voudrais quand même signaler qu'en termes d'écoute, on a eu le sentiment de retrouver assez peu des préoccupations que l'on a exprimées dans la proposition amenée devant l'AG. On avait pas mal insisté sur le fait de rendre concret par rapport aux fonctions, aux postes et aux missions, en quoi consistait votre proposition. Ça nous paraît rester extrêmement flou. L'équipe actuelle, c'est des gens, c'est des personnes déterminées. C'est tout à fait juste que personne n'est irremplaçable. Le

Réseau, en tant qu'organisation, n'a pas à se lier les mains à moyen/long terme sur une équipe telle qu'elle est constituée. Mais, par contre, il faut aussi regarder la réalité des choses et ce qu'impliquerait la mise en place d'un scénario de régionalisation quel qu'il soit. Concrètement, cela veut dire envisager les conséquences sociales que ça peut avoir : leur impact humain, leur impact financier, leur impact en terme d'énergie à consacrer à la mise en place de tout ça. Il y a un postulat qui paraît ne pas avoir été confronté à l'expérience : c'est le postulat qu'une collecte de fonds redistribuée dans les régions serait également, voire plus efficace qu'au niveau national. Mais c'est vraiment un pari. Lancer une réorganisation sur un pari de cet ordre, ça présente un risque.

Pause repas

Propositions de motions et campagnes

Motion d'orientation n° 1 : Pour une communication positive, axée sur la promotion des solutions pour sortir du nucléaire

Xavier Saint-Marc : On n'attire pas les mouches avec du vinaigre. Je me bats sur ce qui se fait en termes de communication, sur ce qui peut passer. Je me bats sur l'image. L'efficacité énergétique, c'est aussi valable pour nous.

Pierric Duflos : il ne s'agit pas ici du vote, mais d'un temps de discussion si jamais il y a besoin de réécrire des motions avant le vote de demain.

Patrick Monnet : un mot me gêne « le plutôt » pourquoi est-ce qu'on exclu ? Les deux nous intéressent, les solutions ET les problèmes

Jean-Marie Matagne : l'idée de la communication positive, ça fait longtemps qu'on la pratique, pour les journées du désarmement nucléaire, on utilise des dessins d'enfants, on l'a utilisé pour les JMV, au niveau communication ça marche. Ce n'est pas contradictoire avec la volonté de dénoncer les dangers. Changer « plutôt que » en « autant que »

Recevabilité ? Non

Motion 2 : Convergence

Guillaume Blavette : Motion de convergence, avec des propositions concrètes à mettre en œuvre, j'ai évoqué cette motion hier dans le temps informel. Il faut faire converger les résistances, 4ème forum européen contre les grands projets inutiles en Roumanie, mais aussi la COP 21, opposer une résistance au greenwashing, il faut oser les arguments qui motivent notre lutte.

Didier Latorre : on a beaucoup travaillé avec des copains faucheurs sur la Comurhex, on peut créer des ponts, il me semble que c'est une motion très importante.

Philippe Lambersens : je trouve que c'est important cette motion de convergence, je regrette que Guillaume parle négativement des chaînes humaines, alors qu'elles continuent à mobiliser.

Sur les ponts et les liens, je crains le bougisme, le passage d'une lutte à l'autre. C'est un risque.

Recevabilité ? Non

Motion 3 : soutenir et amplifier la lutte à Bure

SDN 03 est excusé.

François Mativet : Pas grand chose à expliquer, vous savez qu'on arrive à un moment crucial sur Bure, nouvel axe de lutte avec la plateforme de Void-Vacon. Il y a aussi une plateforme à Bar le Duc, qui est faite en plomb, donc qui laisse sous entendre un accueil de matière radioactives. Beaucoup beaucoup de choses. Sur Cigéo on n'a pas le droit de perdre. Si Cigéo se fait, ça sera un argument énorme pour prolonger et refaire des déchets, c'est le moment, il faut soutenir ça, on a besoin du réseau pour amplifier la lutte.

Guillaume Blavette : la question que je pose à François et Nadine, cette motion présente l'ambition de rassembler le Réseau sur Bure. Est-ce qu'on poursuit la guerre à la con entre Cigeout et les reste des associations, quand est-ce qu'on va enfin bosser ensemble ?

Michel Guéritte : je ne sais même pas si je suis adhérent, je ne sais pas ce que ça veut dire. A mon avis il faudrait plus qu'un coup de projecteur, je suis étonné de constater que François soit obligé de faire une motion, on termine le débat public, on en a parlé l'année dernière à Reims. Il faut faire plus, beaucoup plus, on pourrait faire des réunions stratégiques sur ce qu'il faut faire à Bure, on va chercher partout tous les gens pour qu'on change la loi.

Marie-Hélène Mancinho : question tout à fait innocente, j'aimerais comprendre pourquoi BZL qui réside dans la maison de Bure, et pour qui le Réseau a donné 300 000 euros, j'aimerais savoir pourquoi BZL n'a pas réadhéré au Réseau. Et pourquoi BZL a retiré sa signature de la charte ?

Laura Hameaux : je suis administratrice de BZL donc je peux répondre, c'est en réaction à l'ambiance au Réseau, et au flou.

Recevabilité ? Non

Motion 4 : Mise en place d'une commission de scientifiques afin de lancer une réflexion pour que le Réseau adopte un positionnement sur le devenir des déchets radioactifs et des centrales en démantèlement

André Hatz : nous sommes solidaire des gens de Bure, quand on parle de déchets, de notre volonté de voir se fermer toutes les centrales, nous sommes tous concernés et surtout Fessenheim qui doit fermer. Nous avons rencontré Rol-Tanguy, la centrale de Fessenheim doit être démantelée, mais ils pensent à la reconversion du site, qui pourrait être un centre de retraitement des aciers irradiés. On veut lutter contre cela, mais entre

la centrale et les déchets, il y a la question du démantèlement, mais nous ne sommes pas d'accord là dessus, nous ne savons pas ce qui est le mieux, et ça atteint notre limite de compétence. Ce qui va se passer à Fessenheim peut faire « effet domino », donc ce n'est pas un problème local, nous aimerions donc une commission scientifique pour parler du devenir des déchets.

Alain Joffre : je comprends la problématique de Stop Fessenheim, mais ce n'est ni aux citoyens ni au Réseau de débattre de ça. Mais on peut créer une commission scientifique, en dehors du Réseau.

Jean-Luc Fossard : as-tu un avis sur la composition de cette commission ?

André Hatz : je n'ai pas d'avis, au lieu de création de la commission, on aurait pu mettre « lancer la réflexion ». Il y a un problème qui nous pend à la figure.

Hier j'ai reçu un mail de la secrétaire de Rol Tanguy qui nous propose une rencontre, il faut qu'on sache quoi répondre, on a envie de vous demander de nous aider à élaborer des arguments.

Pierric Duflos : je vous invite à lire l'éclairage du CA et du livre blanc de l'ANCLI. Le réseau doit avoir un recul suffisant pour ne pas qu'il mette le doigt dans quelque chose car il va se faire bouffer.

Recevabilité : non

Motion 5 : Les conséquences sanitaires du nucléaire

Jean-Claude Mary : le nombre de cancers a été multiplié par 2, pas mal de groupes qui réfléchissent sur les effets sanitaires du nucléaire, l'idée est de créer un groupe de travail pour préparer à terme des colloques, des forums.

François Mativet : cette question me paraît importante et très intéressante, il faut qu'on consacre du temps à ça, on a déjà des éléments et des dossiers, mais il faudrait continuer.

Anne Meyssignac : on pourrait aussi créer un partenariat avec la ligue contre le cancer par exemple.

Recevabilité : Non

Motion 6 : Motion création d'un comité stratégie

Jean-Louis Gaby : un groupe de travail stratégie ne peut pas faire de recommandation, il y a eu une seule journée stratégie ou j'ai voulu faire passer un sondage, ça n'est pas passer. Je souhaite un vrai comité stratégie.

Nadine Schneider : je pense que par expérience, dans la réalité des faits, ce sont des choses qui s'empilent avec d'autres choses, même si dans l'idée c'est bien.

Michel Marie : c'est un gros problème qui commence à faire surface, mais dès qu'on parle stratégie au Réseau, personne ne bouge, on dit que ça sert à rien. La première chose que

devrait faire le Réseau c'est parler stratégie. Jean-Louis Gaby a le courage de faire ça et tout le monde s'en fout. Si vous ne faites pas de stratégie, d'autres le feront.

Recevabilité : Non

Motion 16 : exiger un référendum pour abolir les armes nucléaires

Jean-Marie Matagne : c'est une motion d'orientation même si il y a à la clé la possibilité de faire une campagne, car c'est une motion qui propose une stratégie pour sortir du nucléaire civil et militaire.

Je dirais que le nucléaire civil et militaire sont cul et chemise, ils vont de pair, si le civil disparaît le militaire tomberait aussi. Si on veut se débarrasser des deux, il faut se débarrasser du militaire. Il y a 300 têtes nucléaires et 58 réacteurs. Nous sommes des complices de crimes contre l'humanité en payant nos impôts, nous n'avons jamais été consultés, c'est une dictature nucléaire dont la clé de voute est militaire. Il y a un blocage politique essentiel, Hollande est le blocage en question, il faut en appeler au peuple par le référendum.

François Mativet : je suis plutôt pour cette motion, mais la formulation ne convient pas, ça ne dépend pas de nous.

Dominique Malvaud : tout ce qui est dit est bon, mais la campagne n'est pas bonne. En Italie, il y a des pétitions pour faire un référendum. Réclamer le référendum, ça ne veut rien dire. Et il y a un gros risque, on ne serait pas certains de gagner.

Je serai plutôt pour l'autre motion qui veut qu'on mette le paquet sur le nucléaire militaire.

Recevabilité : non

Motion 7 : Le Réseau doit adopter la revendication d'arrêt immédiat et définitif du nucléaire

Dominique Bohn : cette motion vient d'un temps fort de Tchernobyl, réflexion de la thématique sur la durée, on a fini la discussion par un vote solennel à l'unanimité pour l'arrêt immédiat. Le risque nucléaire est partout, on passe à côté de la catastrophe tous les jours. En conscience, est-ce qu'on peut demander un délai ? Non ! Je n'ai pas peur de mes convictions, en conscience, je ne peux demander que l'arrêt immédiat.

Sophie Morel : cette motion rentre en conflit avec la charte qui veut que le réseau ne prenne pas position mais soit le reflet de toutes les luttes. Il y a énormément de groupe et tout le monde n'est pas d'accord sur l'arrêt immédiat. Motion en conflit avec la charte.

Dominique Bohn : la charte peut être revue à tout moment, tu n'as pas à nous empêcher de donner notre avis.

Cédric Lucas : la charte ne peut être modifiée qu'en AGE.

Isabelle Taitt : je suis d'accord avec Sophie Morel, la charte ne prévoit pas la sortie immédiate du nucléaire, ainsi que pour la fermeture des réacteurs de plus de 30 ans.

François Mativet : je ne suis pas de l'avis du CA, c'est une urgence de prendre position, même si ça ne réunira pas l'ensemble des groupes du réseau.

Etienne Ambroselli : point statut.

Pierric Duflos: Cette motion est recevable. Vous prononcerez dessus demain.

Motion 8 : poursuite campagne de la mine aux déchets

Didier Latorre : on trouve que cette campagne est une très bonne campagne, avec plein d'outils, elle permet des interventions sur beaucoup de chose, avec une problématique large, ça nous a permis de travailler avec plein de gens, articulation intéressante entre les groupes et la structure. Il y a beaucoup de choses en place, la motion ne va pas coûter cher, ça pourrait être une problématique permanente ! On voudrait la prolonger pour au moins un an. C'est une campagne dont tous les groupes peuvent s'emparer.

Pas d'intervention pour ou contre

Recevabilité ? non

Motion 9 : alternative pour la sortie

Xavier Saint-Marc : il y a un travail à faire sur les solutions, sortir du nucléaire c'est bien mais il faut dire comment on fait.

Guillaume Blavette : dans antinucléaire il y a anti. Déjà plein d'associations et d'ONG font ça très bien. Il faut avoir un cœur d'activité, il faut concentrer notre action pour la sortie. Je ne vais pas faire le boulot du RAC. Je déteste la confusion des genres. On dénonce le nucléaire, c'est notre travail.

Alain Dignoire : les gens nous demandent par quoi on remplace le nucléaire, on leur répond quoi ?

Tonny Monari : nous on s'appelle alternative au nucléaire, on est à 200% contre le nucléaire et on propose des alternatives.

Recevabilité : non

Motion 10 : vieillissement des centrales

Daniel Roussée : nos centrales sont hyper vieilles, on propose de mettre l'accent dans les mois qui viennent pour mettre en place une campagne assez dynamique car les pouvoirs publics veulent doubler la durée de vie des centrales.
Il y a des défauts sur toutes les centrales.

Pierre Rosenzweig : en quoi cette motion diffère des deux suivantes.

Patrice Kappel : je voulais dire la même chose, pourquoi ne pas regrouper les motions 10, 11 et 12 ?

Recevabilité : non

Motion 11 : arrêt immédiat des réacteurs de plus de 30 ans

Marie-Hélène Mancinho : on vient de poser une question à propos de la motion n°10, car je mets en doute la sincérité de cette motion. Il y a un problème de recevabilité car cette motion a été déposée hors délai.

Effectivement, nous avons proposé cette motion en réaction à la motion des alternatifs de janvier 2012, mais elle n'a pas été mise en œuvre par le CA.

Sophie Morel : motion irrecevable selon la CA. Dans cette motion, la motion parle d'attribuer le 10% du budget prévisionnel. Il suffirait d'enlever cette partie de la motion.

Roland Mérieux : on aime les débats récurrents au réseau. On reprend ce qu'on a fait en 2012, où le CA n'avait pas émis de restriction vis à vis du budget.

Alain Joffre : cette motion a le même objectif que la motion 12, mais elle est confuse car il y a des éléments discutables. Les termes qui sont à proscrire posent problèmes, nous ne pouvons pas voter cette motion.

Patrick Monnet : on ne peut pas voter un truc qui bannit des choses qui n'ont rien à voir avec la motion.

Recevabilité : oui

Pierric Duflos : il y aura donc un vote de recevabilité demain.

Campagne n° 12 : Pour une campagne pour l'arrêt des centrales nucléaires de plus de 30 ans

Alain Joffre : Cette campagne reprend un peu la motion 11 mais bannit certains termes, ainsi que la motion 10, mais avec un calendrier bien plus précis.

VOTE

Question de recevabilité : 0 carton. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passera donc directement au vote demain.

Retour sur la campagne n° 11 : Pour l'arrêt immédiat des réacteurs de plus de 30 ans

Pierric Duflos : Une fusion est-elle envisageable entre la campagne 11 et la campagne 12 ?

Jean-Pierre Minne : La motion n° 11 n'est pas recevable en l'état pour des raisons statutaires. Je vous donne les éléments. Une motion ne peut pas faire intervenir formellement un montant. C'est le terme 10 % qui pose problème.

Marie-Hélène Mancinho : La grande différence entre Alain et moi, c'est que moi j'ai les deux pieds dans le CA et qu'Alain en a une vue très éloignée. Depuis deux ans, j'en ai par dessus la casquette de trouver, dans les CP du Réseau, les termes développement durable, transition énergétique, alors que ces termes ne sont pas repris dans la Charte, ni dans les statuts. Le Réseau n'a pas pour vocation de faire la promotion du développement durable.

Marc Saint-Aroman : Je pense qu'on va tomber sur un accord pour fusionner les motions 10 et 12.

Dominique Bohn : Tchernobyl est signataire de la motion 11. Ce qui me dérange dans la motion 12, c'est que le terme immédiat disparaît.

Alain Joffre : Il est impossible de fusionner avec la motion 11, mais avec la 10 oui donc on va en discuter.

Campagne n° 13 : Pour un n° d'Atomes crochus "inventaire des bassins de lutte"

Michel Lablanquie : Je suppose que vous connaissez les numéros précédents. Le journal serait consacré à un inventaire des luttes. Il permettrait d'accompagner le processus de régionalisation. L'idée est de faire une partie générale sur des réflexions sur le militantisme, puis de faire un état des lieux sur les luttes en région, sur les problématiques locales. Un lien avec la campagne de la mine aux déchets serait fait, ainsi qu'un calendrier de toutes les actions locales.

Michel Boccara : C'est un outil qui est au service du scénario 2 et éventuellement des autres scénarios pour développer la régionalisation.

Steven Mitchell : Moi je trouve le journal Atomes crochus super. Mais quel délai en termes d'écriture et d'impression ? Le 11 mars ? Peut-on tenir ce délai ?

Michel Guéritte : C'est une très bonne idée de faire cet inventaire des bassins existants et non existants. Il faut créer là où il y a des problèmes et il faut aller aider.

Michel Boccara : C'est une proposition qui peut être assouplie et adaptée.

Michel Lablanquie : Le journal peut servir aussi pour la suite.

VOTE

Question de recevabilité : 0 carton. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passera donc directement au vote demain.

Campagne n° 14 : Le Réseau développe une dynamique d'action contre le nucléaire militaire

Dominique Lalanne : Il y a un tournant à prendre dans la lutte contre les armes nucléaires. Pourquoi et comment peut-on faire quelque chose ? Les actions entre le 6 et le 9 août permettent de mettre la pression pour développer une campagne de désarmement. Il s'agit de faire pression sur les élus. Les trois années se sont bien déroulées. Il y a eu des jeûneurs en Allemagne et en Angleterre, en lien avec Paris. Pour la première fois, les médias nous ont donné accès à la radio et à la télé. Une coordination entre les groupes est importante, en particulier avec Négajoule. L'idée est de faire un équivalent du Tchernobyl Day au niveau militaire.

Serge Perrin : L'année dernière, deux motions ont été présentées. Il y a eu un travail collectif pour intégrer la campagne sur le désarmement unilatéral. On essaie de faire dans l'unité. Il faut que le Réseau accompagne ce rapprochement.

Patrick Destruhaut : Je parle au nom de Négajoule qui participe à cette demande. Pour Mégajoule, il lance la machine en 2014.

VOTE

Question de recevabilité : 0 carton. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passera donc directement au vote demain.

Campagne n° 15 : Campagne d'interpellation pendant les élections européennes : "une Europe sans arme nucléaire"

Dominique Lalanne : Il faut entretenir le mouvement avec des actions de terrain régulières, comme la présence devant le Ministère de la Défense. L'idée est de profiter des élections européennes pour titiller les candidats. Il faut faire une campagne internationale pour un traité d'interdiction des armes nucléaires. La France ne veut pas l'élimination de l'arme nucléaire, mais l'Europe la veut.

Pierre Rosenzweig : C'est le moment de décentraliser ces actions.

VOTE

Question de recevabilité : 0 carton. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passera donc directement au vote demain.

Campagne n° 16 : Exiger un référendum pour abolir les armes nucléaires

Jean-Marie Matagne : C'est très bien de faire de la sensibilisation avec le jeûne. Il est important d'intervenir au niveau de l'Europe. Il faut réellement une mobilisation internationale. En ce qui concerne la France, il n'y a aucun frémissement du point de vue de la direction.

VOTE

Question de recevabilité : 0 carton. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passera donc directement au vote demain.

Campagne n° 17 : Action aux côtés des mouvements antinucléaires indiens, accompagné de la réalisation d'un film documentaire et d'un support sur le web (recherche action)

Michel Boccara : J'ai été en Inde avec Yann Forget qui connaît très bien le nucléaire indien. Des associations anti-nucléaires indiennes se sont réunies. Il ne faut pas apparaître comme des manipulateurs. Nous avons survolé tous les sites nucléaires indiens. Yann s'est engagé à prendre des contacts sur tous les sites. L'idée est de faire un documentaire action afin de sensibiliser les indiens et les français à cette question. On a chiffré cette campagne.

Sophie Morel : Par rapport à cette motion, est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux que ce soit les gens du pays qui ont fait leur propre film qui se déplacent et qui viennent nous le présenter en France, plutôt que d'envoyer quelqu'un qui va tourner avec son œil français. Les antinucléaires viennent en France. Yann était encore en France en 2009. Pas unanimes sur documentaire fait par un français.

Steven Mitchell : Dans quelle langue ce serait fait ?

Michel Boccara : Ce sera essentiellement en hindi et en langues locales indiennes, mais sous-titrées.

VOTE

Question de recevabilité : 0 carton. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passera donc directement au vote demain.

Campagne n° 18 : Campagne 100 ronds points

Jean-Louis Gaby : Il y a moins de manifestants dans les actions nationales. Les actions rond-point se font de plus en plus. Pour les prochaines actions, il faut privilégier ce mode d'action.

Françoise Pouzet : Je suis pour cette campagne. Il y a beaucoup de ronds-points en France.

Laura Ruiz : On se disait qu'il ne s'agissait pas d'une campagne. Chacun est libre de militer comme il veut, même si je ne suis pas contre du tout.

VOTE

Question de recevabilité : 0 carton. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passera donc directement au vote demain.

Campagne n° 19 : Cibler les décisionnaires et faiseurs d'opinion

Xavier Saint-Marc : Il faut intervenir dans les débats. Ça rejoint un peu ce qui a été dit sur le militaire. Il faut être présent sur les élections européennes et les municipales.

Patrick Destruhaut : Je vais m'excuser auprès du copain, mais si tu le fais, c'est tout seul. On a merdé sur les présidentielles, qu'est-ce qu'on va foutre sur les municipales ?

André Hatz : Nous interpellons tous nos élus. Un petit support pourrait être utile.

VOTE

Question de recevabilité : 0 carton. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passera donc directement au vote demain.

Campagne n° 20 : Communication dans les écoles

Xavier Saint-Marc : L'industrie nucléaire déploie des moyens importants pour diffuser sa propagande dans les écoles et les universités. Nous proposons que le réseau crée des kits pédagogiques et fasse des formations de formateurs pour permettre aux associations membres d'aller dans les écoles ou universités pour former et informer, qu'il crée des liens avec le corps enseignant là où c'est possible et mettre en place un véritable réseau d'éducation sur les solutions d'arrêt du nucléaire.

Philippe Gutter : Nous si on appuie cette motion, c'est parce que EDF fait de la communication dans les écoles primaires. C'est pour contrecarrer ce truc-là en mettant notamment à disposition des kits pédagogiques.

Patrice Kappel : Si on commence à communiquer auprès des écoles, c'est entrer dans le jeu du lobby et c'est un aveu de faiblesse par rapport à la sortie du nucléaire.

VOTE

Question de recevabilité : 1 carton. Insuffisant pour discuter de la recevabilité : on passera donc directement au vote demain.

Motion n° 21 : Réhabilitation des militants exclus de façon violente et injustifiée en 2010

Dominique Bohn : Cette motion, on la présente tous les ans. Tous les ans, vous allez être obligés de vous prononcer dessus puisque le CA la déclare à chaque fois irrecevable. Le 3 janvier 2010, le Conseil d'administration du Réseau "Sortir du nucléaire" rejetait démocratiquement, à la majorité, la procédure de licenciement engagée unilatéralement

par le directeur à l'encontre d'un salarié du Réseau, Stéphane Lhomme. Dès le lendemain, bafouant la démocratie interne, un certain nombre de salariés du Réseau "Sortir du nucléaire" déclenchaient une curieuse "grève" dans le but d'obtenir le débarquement des administrateurs et le licenciement de leur collègue. C'est sous la pression de cette "grève", et devant la menace (inventée) de disparition du Réseau agitée par les "grévistés", que l'Assemblée générale des 6 et 7 février 2010 a été amenée à révoquer l'ensemble du CA. Stéphane Lhomme a été licencié peu de temps après. L'éventuelle validation juridique (encore faut-il attendre le jugement définitif) de cette manoeuvre, organisée préalablement en coulisse de façon à tromper les participants à l'AG, ne la laverait pas pour autant de son caractère abject et indigne d'une organisation militante. La phrase de synthèse soumise au vote de l'AG est la suivante : "L'assemblée générale du Réseau Sortir du nucléaire reconnaît que Stéphane Lhomme et les membres du CA qui ont majoritairement et démocratiquement refusé son licenciement ont été évincés du Réseau Sortir du nucléaire en 2010 de façon violente et injustifiée." Êtes-vous pour ou contre la réhabilitation des militants exclus de façon violente et injustifiée en 2010 ?

Sophie Morel : Le CA a émis un avis d'irrecevabilité de cette motion. Une AG ne peut décider de se prononcer là-dessus, cette demande interférant avec des procédures judiciaires impliquant le Réseau. Cette motion ne concerne ni l'orientation stratégique de l'organisation, ni les actions ou campagnes qu'elle pourrait mettre en oeuvre.

Didier Latorre : Cette motion est révélatrice de beaucoup de problèmes non réglés. Moi, je pense qu'il y a quelque chose de douloureux. Elle fait appel à des choses qui se sont déroulées en janvier 2010 et plein de groupes n'étaient pas encore là. Des fois, les propos ont pu être violents. Il est difficile de voter cette motion. Il faudrait quelque chose qui ressemble à une réhabilitation. J'ai lu les textes et relu le CR de cette AG. Il n'est pas normal que le CA ait licencié quelqu'un alors qu'il avait été décidé qu'il n'y ait pas de licenciement jusqu'à l'AG de juin.

Marie-Hélène Mancinho : Moi qui étais présente à l'AG de janvier 2010, je peux dire que nous sommes les victimes d'une machination. Je me suis moi-même laissée manipuler. J'ai compris seulement 6 mois après. Il y a urgence à crever cet abcès. Il faut faire les comptes. Nous avons perdu près de 250 groupes depuis janvier 2010, à cause de cette opération de manipulation.

Philippe Lambersens : Est-ce qu'on vote sur ce qui est là ? La phrase de synthèse ou sur l'ensemble ?

Pierric Duflos : Sur la phrase de synthèse.

VOTE

Question de recevabilité : 33,3 %. Donc temps de discussion sur la recevabilité.

Xavier Rabilloud : Même si c'est la phrase de synthèse de la motion qui est soumise au vote, il faut tenir compte de son texte intégral, des considérants. J'attire votre attention sur le fait que ce texte reprend à son compte la vision et la rhétorique de Stéphane Lhomme, qui est président de Tchernoblaye, en prétendant que nous aurions fait une

"fausse grève" pour obtenir son licenciement. Tout ceci est complètement faux. Voilà le document qui constituait la déclaration de l'équipe en grève, annexée au rapport moral envoyé dans les documents préparatoires à l'AG de février 2010 ; tous les participants à cette AG ont eu connaissance de ce document en amont de l'AG. Nous y évoquions la réunion du CA, qui n'a eu lieu que le 3 janvier, un mois entier après que nous avons interpellé le CA par notre lettre collective du 2 décembre 2009. Concernant cette réunion du CA, nous écrivions textuellement : "Une majorité du CA (5 administrateurs contre 4) s'est opposée à la sanction que préconisait le directeur, à savoir le licenciement. Cette décision, que nous ne contestons pas, était cependant assortie de plusieurs positions ahurissantes" dont la première : "Le CA a décidé de ne pas sanctionner du tout les comportements agressifs de notre collègue... lui accordant ainsi une totale impunité ! Le directeur avait pourtant laissé la porte ouverte à une discussion pour envisager tout type de sanction." Nous avons clairement fait part au CA dès notre première semaine de grève que c'était l'absence totale de sanction que nous refusions. Dans notre annexe au rapport moral, nous écrivions : "Nous nous sommes mis en grève le 5 janvier pour protester contre ces décisions irresponsables [du CA] et exiger de vraies solutions pour travailler dans de bonnes conditions... et pas pour exiger un licenciement comme certains le crient sur les toits." Quant au mythe de la "fausse grève", là encore c'est n'importe quoi. Nous n'avons jamais eu aucune garantie de voir nos jours de grève payés. C'est le CA nouvellement élu lors de l'AG de février 2010 qui a décidé le paiement des jours de grève ; et plusieurs salariés ont pourtant fait individuellement le choix de renoncer à tout ou partie de cette rémunération, que ce soit sur une semaine ou un mois. Ça suffit d'entendre en permanence répéter ce discours mensonger.

Michel Boccara : Il y a une crise au sein du Réseau. Il est important de pacifier les relations et de faire un geste pour que l'on s'en sorte.

Anne Meyssignac : Stéphane Lhomme était salarié au Réseau. Il avait un parfait mépris des bénévoles. Des dizaines de personnes ont aussi quitté le Réseau à cause de lui.

Pierre Rosenzweig : Si nous, AG, décidons de réhabiliter les militants, et pas seulement Stéphane Lhomme, quelle part veulent faire ces personnes ?

Dominique Bohn : Cette motion émane du groupe Tchernoblaye. Nous avons marre de ce mépris sur les groupes.

Le vote sur la recevabilité aura lieu demain.

Journée du dimanche

Sophie Morel : nous allons recommencer l'AG là où on en était resté hier, nous attaquons la partie du vote sur les scénarios de refondation, puis il y aura la présentation des candidatures au CA, le vote des motions, et élection du CA.

On en était resté à la refondation après un long débat de deux heures. Nous avons discuté des modalités de vote.

Donner un mandat au comité de refondation pour un vote de scénario à l'AG 2014. Nous sommes à la phase deux, maintenant, l'une de ces propositions sera mise en place.

Nous allons passer au débat puis nous parlerons des modalités de vote.

Ce n'est pas quelque chose d'anodin, il nous semble qu'un vote simple à la majorité simple ne sera pas suffisant.

Plusieurs personnes se sont positionnées pour un vote avec majorité significative et à deux tours.

On propose que la majorité significative soit de 66% avec un vote à deux tours.

1er tour à 50%

2ème tour à 66%.

Si les 3 scénarios au tour simple sont adoptés...

Laura : 15 minutes de discussion sur les modalités de vote.

Michel Boccara : je me réjouis du processus, nous sommes dans un moment très important. Je suis tout à fait d'accord sur la 1ère partie que propose Sophie, mais sur le 2ème tour, je pense que 66% c'est beaucoup trop élevé, on va trainer pour trouver un scénario. Il faut pondérer un peu, mais si il y a des abstentions ça va être compliqué. Mais effectivement, il faut plus de 50%. Si 2 scénarios ne sont pas très loin, il faudra un petit temps pour réfléchir à l'orientation. Il faut qu'on donne du tps aux discussions d'orientation.

58 : on a tous une certaine habitude de ce type de procédure, quand il y a des votes comme ça on ne peut pas choisir la majorité à 66%, ça se fait pour un changement de charte.

Marie-Hélène Mancinho : je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Michel car je suis tout à fait d'accord. Pour la réforme des statuts il faudra une AGE.

Hervé Prat : je suis d'accord avec les 3 propositions précédentes, nécessitées que l'AG sorte avec une orientation claire, mais 66% ça me semble impossible. Y'a qu'un truc sur lequel je suis pas d'accord avec Michel, c'est qu'il me semble difficile d'avoir c'est une synthèse des 3 scénarios.

Nadine Schneider : je vais dans le sens d'Hervé, si j'ai bien compris Michel, il veut rassembler les 2 scénarios pour le 2ème tour, mais ça ne peut pas se faire en 15 minutes, et ce n'est pas le moment.

Tonny Monari : pourquoi la 1ère proposition était de 66% ? Dans quel cas la refondation ne se fera pas au taux d'abstention.

Daniel Roussée : toute notre fédération fonctionne avec un seuil de 66% pour des changements majeurs comme charte, pour que ce ne soit pas une petite majorité mais une majorité claire.

Sophie Morel : l'année dernière on a voté pour une mise en place de scénario à titre expérimental. Ici l'AG va engager tout le monde, alors que tous les groupes ne sont pas représentés.

Comme pour la charte, on propose une majorité au 2/3.

Tonny Monari : mais comment les abstentions sont comptabilisées ?

Charlotte Mijeon : je voudrais vous donner mes inquiétudes quant à la fusion des scénarios 2 et 3, avec des problèmes en terme de droit du travail.

Il me semble que ce sont les scénarios sont très différents, mais quelle transparence il y aura sur les synthèses ?

Pierre Rosenzweig : expérimental ça ne veut pas dire définitif ! Et à titre personnel je trouve qu'il faudrait une dynamique à 66% des exprimés, il ne faut pas compter les abstentions, ou alors que vous ayez le courage de ne pas vous abstenir.

Sophie Morel : les abstentions ne sont pas dans les votes exprimés. Les règles de vote sont telles.

Pierric Duflos : l'année dernière j'étais à la tribune quand on a relevé le seuil d'éligibilité des administrateurs, il est à 40%. Dans les votes on recherche une certaine légitimité. Il faut pas oublié que tous les groupes ne sont pas représentés, il ne faut pas se crisper et parler de suffrages exprimés.

Est-ce que les groupes veulent entreprendre cette régionalisation ? Et surtout, qu'est-ce qu'ils veulent ?

Daniel Roussée : nous proposons un vote à mains levées pour un vote à deux tours.

Vote à main levée pour une décision à deux tours.

Vote : adopté à 100%

Daniel Roussée : que la majorité soit de 66% au deuxième tour, comme ça se fait pour les modifications de la charte.

Sophie : les abstentions ne sont pas comptabilisées dans les votes exprimés.

Proposition de la cellule juridique :

Jean-Pierre Minne : Le 1^{er} tour va éliminer une proposition de refondation, le 2^{ème} tour, on va avoir une majorité sur une proposition de refondation, et ce qui est proposé c'est un 3^{ème} tour, pour avoir une majorité qualifiée de 66%, comme pour la charte.

Car il y a un risque que les groupes quittent le Réseau car les modifications sont trop importantes. La refondation est justifiée, mais prenez soin des gens qui ne sont pas là. Il faut un 3^{ème} tour avec majorité qualifiante.

Daniel Roussée : je vous propose de voter sur cette proposition

Laura Hameaux : je synthétise la proposition, on vote entre les 3 scénarios au 1^{er} tour. Au 2^{ème} tour, on vote entre les deux arrivés en tête à la majorité simple. Choix confirmé au 3^{ème} tour à la majorité qualifiante.

Nadine Schneider : est-ce que c'est un vote exclusif au premier tour ? Est-ce que je peux voter pour plusieurs propositions ? Ou est-ce qu'on peut voter pour plusieurs scénarios ? Je propose un choix parmi les 3 scénarios.

Roland Portes : quand les votes se font, qu'on représente les scénarios, je propose un vote au consensus, que les gens se prononcent juste sur le POUR, qu'on en arrive au consensus. Qu'il n'y ait pas de vote contre.

Daniel Roussée : on ne va pas changer notre règlement intérieur, depuis 17 ans on fait POUR CONTRE ABSTENTION, chacun votera en toute liberté, chacun pourra voter 1, 2 ou 3 scénarios.

Laura Hameaux : lors du 1 tour l'AG se prononcera sur tous les scénarios, puis un 2ème tour à majorité simple, et 3ème tour à majorité qualifiée.

Vote des modalités de vote

Modalités de vote sur les scénarios de régionalisation

VOTE : Êtes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION une prise de décision à 3 tours : 1) 1e tour à la majorité normale (article 12.8 du RI) sur les 3 scénarios (1 vote pour chacun des 3 scénarios) ; 2) 2e tour à la majorité normale (article 12.8 du RI) sur les 2 scénarios majoritaires au 1e tour (1 vote pour chacun des 2 scénarios); 3) 3e tour à la majorité qualifiée aux 2/3 (article 3 des statuts) sur le scénario majoritaire au 2e tour.

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
75	0	3	<i>78</i>

<i>Votes exprimés</i>	75	<i>Taux d'abstention</i>	3,8%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	100,0%	<i>Pour / votants</i>	96,2%

ADOPTE

Daniel Roussée : posons la question de recevabilité

Recevabilité : non

Vote des scénarios :

**Mise en oeuvre expérimentale du scénario de régionalisation n°1
1e tour**

VOTE : Êtes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION la mise en oeuvre expérimentale du scénario de régionalisation n°1 ?

Pour	Contre	Abstention	Votants
36	29	16	81

Votes exprimés	65	Taux d'abstention	19,8%
Pour / Votes exprimés	55,4%	Pour / votants	44,4%

ADOPTE

**Mise en oeuvre expérimentale du scénario de régionalisation n°2
1e tour**

VOTE : Êtes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION la mise en oeuvre expérimentale du scénario de régionalisation n°2 ?

Pour	Contre	Abstention	Votants
36	30	13	79

Votes exprimés	66	Taux d'abstention	16,5%
Pour / Votes exprimés	54,5%	Pour / votants	45,6%

ADOPTE

**Mise en oeuvre expérimentale du scénario de régionalisation n°3
1e tour**

VOTE : Êtes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION la mise en oeuvre expérimentale du scénario de régionalisation n°3 ?

Pour	Contre	Abstention	Votants
11	55	14	80

Votes exprimés	66	Taux d'abstention	17,5%
Pour / Votes exprimés	16,7%	Pour / votants	13,8%

REFUSE

1er tour : les scénarios 1 et 2 sont retenus pour le deuxième tour.

Hervé Prat : si on regarde les statuts, le n°2, le seuil des votants n'a pas été atteint. Il doit être de 45%.

Etienne Ambroselli : certes, mais on vient de changer les modalités de vote.

Xavier Rabilloud: les règles ont été votées tout à l'heure, on va passer au 2ème tour. Donc on passe au 2ème tour scénario 1 et 2ème tour scénario 2.

Vote

Mise en oeuvre expérimentale du scénario de régionalisation n°1 - 2e tour

VOTE : Êtes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION la mise en oeuvre expérimentale du scénario de régionalisation n°1 ?

Pour	Contre	Abstention	Votants
34	37	9	80

Votes exprimés	71	Taux d'abstention	11,3%
Pour / Votes exprimés	47,9%	Pour / votants	42,5%

REFUSE

Mise en oeuvre expérimentale du scénario de régionalisation n°2 - 2e tour

VOTE : Êtes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION la mise en oeuvre expérimentale du scénario de régionalisation n°2 ?

Pour	Contre	Abstention	Votants
36	33	12	81

Votes exprimés	69	Taux d'abstention	14,8%
Pour / Votes exprimés	52,2%	Pour / votants	44,4%

ADOPTE

Scénario 2 retenu pour le vote de confirmation

François Mativet : le règlement intérieur est très clair, il y a des conditions, il faut plus de 45% des votants.

Etienne Ambroselli : le propre de la démocratie, plus l'assemblée s'exprime plus on avance, nous étions d'accord sur les 3 tours.

Jean-Pierre Minne : l'AG a modifié les modalités de vote, pour le 3ème tour, il faudra une vraie majorité, je souhaiterai des prises de paroles avant le 3ème tour

Thierry Touche : j'avais proposé un truc beaucoup plus simple, avec un vote alternatif au 2ème tour, ça ne correspond pas à la démarche de l'année dernière.

Anne Meyssignac : ce qu'il se révèle c'est que deux scénarios arrivent presque au même niveau, il faudrait une discussion entre les deux groupes qui présentent les scénarios.

Marie-Hélène Mancinho : je m'exprime au nom du groupe 3, on vient de se concerter, pour nous les scénarios 1 est tout sauf une refondation, nous avons eu beaucoup d'échanges avec le scénario 2, nous appelons à soutenir le scénario n°2.

Philippe Gutter : Sud Rail va refaire la même proposition que l'année dernière, les débats d'aujourd'hui sont des débats de congrès, il faut faire un congrès. C'est le moment de décider collectivement. Il n'y a pas de limite, sur 3 jours, où on pourra décider de tout. Nous avons pris des décisions, le scénario 2 est en position éligible. Je repropose la création d'un CHSCT pour les salariés. Il faut que l'AG se positionne dessus. Le CA présiderait ce CHSCT.

Philippe lambersens : la proposition de vient de faire Philippe rejoint la position de Philippe, il faut pouvoir sortir par le haut de cette situation. On est quand même dans un blocage, ce n'est pas net et clair, il n'y a pas une prise de décision. Moi ce qui me dérangeait c'était le flou du 2, le fait qu'on acte un truc tout de suite sur du flou. On va stériliser le réseau pour 1 an... C'est une des choses qui m'a gêné. Il faut prendre du temps.

Michel Boccara : je pense qu'on avance, je pense que l'AG est très mature. Il faut qu'on fasse un congrès, mais il faut aussi intégrer le scénario 3, il y a des accords possibles. On est en position d'arriver enfin à dépasser par le haut la crise dans laquelle on est. Il faut faire un diagnostic des régions.

Patrick Bourque : le risque là c'est qu'on atteigne pas les 66%, je serais pour qu'on ait du temps pour discuter les scénarios. Je suis pour un congrès. Pour le CHSCT, est-ce qu'on sait tous ce que c'est ? Faut-il un vote des salariés ? Mais il me semble qu'on ne pas rajouter des sujets à l'ordre du jour de l'AG.

Sophie Morel : merci de ne pas faire émerger plein de choses, CHSCT, congrès...

Didier Latorre : il faudrait rappeler le contenu de nos scénarios avant le vote, il faudrait pour le scénario 2 des bénévoles, il faudrait une AGE vis-à-vis des propositions pour le CA, pour une mise en œuvre de scénario 2.

Sophie Morel : Nous avons une cellule juridique qui pourra répondre parce que pour le moment, le Réseau "Sortir du nucléaire" est toujours une association loi 1901, une fédération nationale, gérée par des statuts. La cellule juridique va devoir émettre un avis pour savoir si effectivement, dans ce scénario 2, avec une proposition de changement statutaire comme ça alors qu'il n'y a pas eu un mandat avant, c'est recevable ou pas. Nous avons donc le vote à la majorité des 2/3 pour décider ou non si le scénario 2 aura une mise en œuvre à titre expérimental.

Mise en œuvre expérimentale du scénario de régionalisation n° 2 - 3e tour à la majorité qualifiée des 2/3

VOTE : Êtes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION la mise en oeuvre expérimentale du scénario de régionalisation n°2 ?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
38	33	10	81

<i>Votes exprimés</i>	71	<i>Taux d'abstention</i>	12,3%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	53,5%	<i>Pour / votants</i>	46,9%

REFUSE

La mise en oeuvre du scénario de régionalisation n° 2 est rejetée.

Sophie Morel : Suivant les modalités de vote qui avaient été votées par l'AG, nous avons respecté ces modalités qui devaient aboutir à la désignation claire par l'AG d'un scénario qui serait mis en oeuvre, qui devait aboutir à ça, ou pas, suivant la volonté de l'AG. Or, ça n'aboutit pas. Il n'y a aucune proposition, parmi ces trois, qui est adoptée pour être mise en oeuvre concrètement. Donc ça en reste au stade de propositions qui pourront être étudiées, mais il n'y en a aucune qui sera mise en oeuvre. L'AG a choisi de se donner le temps d'une réflexion. Les choses étaient peut-être pas mûres. C'est une décision de l'AG.

Nadine Schneider : Du coup, il faut quand même réfléchir à cette histoire de commission refondation. Est-ce qu'elle a encore lieu d'exister ou pas ? Avec quel contenu ? On peut continuer à avoir des commissions comme ça, qui coûtent de l'argent et qui ne sont peut-être pas efficaces. Je pose la question. On est peut-être au bout de quelque chose. Qu'est-ce qu'on fait de la commission refondation ?

Serge Perrin : Nous allons vers une non prise en compte de 66% pour une motion. On n'est pas au bout d'un processus. On est au milieu du guet. Il me semble important de continuer ce travail de réflexion. Le consensus, j'y crois. Il va être difficile, mais j'ai un peu l'impression que, derrière les émotions, il y a des motions qui pourront peut-être être rassembleuses. Soyons sereins. On va pouvoir essayer d'avancer. L'idée d'un congrès, pourquoi pas ? Ça se travaille.

Laura Ruiz : Je ne reviens pas sur ce que viennent de dire Nadine et Serge. C'est juste pour aller dans leur sens. Il ne faut pas partir de cette AG comme ça. Ce serait frustrant. Je voudrais reprendre l'idée de SUD Rail de mettre au vote l'organisation d'un congrès de refondation. La mise au vote doit être faite aujourd'hui pour que ça ne repousse pas encore. Ça fait longtemps que des gens bossent sur la refondation : des salariés, des gens du CA... et c'est vraiment dommage de partir comme ça. A un moment donné, il faut commencer vraiment à enclencher un processus de refondation où toutes les parties seront là : donc un congrès, avec du temps. Je propose que l'on mette au vote aujourd'hui la tenue d'un congrès de refondation.

Michel Boccara : Je suis satisfait du processus que nous avons mis en œuvre. C'était important qu'il y ait un vote clair. Maintenant, on est au milieu du guet. Il faut faire un congrès de refondation et je propose qu'on ait une interruption de séance. Je propose que l'on vote sur le principe d'un congrès de refondation. Si effectivement cela est adopté, à ce moment-là, on fait une interruption de séance pour parler des modalités (quand notamment). L'interruption de séance permet d'en discuter et de faire émerger ensuite deux ou trois propositions de modalités différentes.

Anne Meyssignac : C'est vrai que c'est frustrant. Il y a eu beaucoup de boulot. Ce qui ressort, c'est une interprétation. Moi j'aurais eu tendance à dire que les deux étaient adoptés.

Philippe Lambersens : Il me semble qu'une façon de sortir par le haut serait l'organisation du congrès. Il me semble que c'est difficile au cours de cette AG, à deux heures de la fin avec les votes des motions et les élections, de bidouiller quelque chose comme ça. Il me semble qu'il y a une procédure pour les AGE. Les groupes qui sont en lien entre eux, qui se connaissent, portent cette demande auprès du CA d'organisation d'un congrès, sous cette forme statutaire d'AGE.

Jean-Marie Matagne : C'est peut-être pas mal qu'on en soit là parce que s'il n'y a pas une forte majorité pour soutenir le projet, c'est pas bien. C'est bien que l'on ait du temps pour réfléchir. Je trouve que la proposition de SUD Rail est excellente, qu'il y ait un congrès de réflexion, de refondation. Si c'est nécessaire, éventuellement, à Saintes, on a un centre qui rassemble au même endroit un auditorium de 300 places et plusieurs salles de réunion, etc. et en plus c'est gratuit. Mais c'est pas de la tarte à organiser et il faut qu'il y ait une demande.

Martin de Lavarde : Ce qui m'a manqué essentiellement, c'est une projection concrète. Ce temps qui est donné à l'AG pour réfléchir encore peut servir à aboutir sur des textes sur lesquels on puisse se prononcer : projection aussi économique, avec un prévisionnel. Si je décide de semer des carottes, il faut qu'au préalable j'ai choisi mon mode cultural et que j'ai mon stock de graines. Je ne peux pas décider aujourd'hui de planter des carottes.

Florence Laeuffer : Je m'exprime au nom de l'organisation. On a décidé de s'abstenir pour le vote de ces motions. On ne peut pas défendre des scénarios qui potentiellement mettent à mal des salariés. La lutte écologique est aussi une lutte sociale. Là, je m'exprime en mon nom propre : j'aimerais bien savoir, quand on dit qu'il faut voter aujourd'hui à mains levées pour un congrès ou un CHSCT, sur quel mandat on se base. Jusqu'à présent, j'ai vu très peu de personnes dire si elles parlaient en leur nom propre ou au nom de leur organisation. Ce n'est pas la même chose. Si jamais la tenue d'un congrès doit être faite, j'aimerais bien que ça soit un peu discuté. Les personnes qui sont là, à l'AG, vous représentez qui exactement ? Votre opinion ou l'opinion du groupe que vous êtes censés représenter ? Vous êtes combien dans votre groupe ? Est-ce que les décisions que vous prenez reflètent exactement les opinions de votre groupe ? C'est la limite d'une AG et je pense qu'il faut qu'il y ait une réflexion collective au sein de ce Réseau sur : qui on représente, sur quoi on vote, pourquoi on vote ? Vous avez des luttes de personnes : faites tourner les mandats des personnes qui assistent aux AG, de la même façon qu'il faut faire tourner le CA. C'est quand même une réflexion qu'il va falloir avoir. Moi je serais favorable, à titre individuel, à la tenue d'un congrès pour que ces

questions-là soient tranchées en termes de démocratie interne. Sinon votre Réseau n'avancera pas et la lutte anti-nucléaire n'avancera pas. Je dis "votre" car c'est ma première participation à une AG et je ne me sens pas légitime à dire "notre".

Nadine Schneider : Mon expérience me fait me méfier des fausses bonnes idées. Le congrès est une bonne idée en soi, mais il ne faut pas se précipiter. Les gens qui ont des mandats n'ont pas de mandat pour ça puisque ce n'était pas à l'ordre du jour. C'est intéressant, mais ça ne peut pas se voter comme ça, à toute vitesse. Ça peut être un objet de travail pour la commission refondation : proposer la tenue d'un congrès à la prochaine AG.

Marinette Minne : Ce qui se fait sans le temps ne résiste pas au temps.

André Hatz : Je pense qu'effectivement que chacun d'entre nous puissions en parler dans sa propre association. Je pense aussi qu'on ne peut pas rester au milieu du guet. On a quand même un peu avancé sur certaines choses. Il ne faudrait pas s'arrêter sur l'idée d'une refondation avortée. Faire un congrès, c'est bien ; une AGE, c'est bien. Mais il faut faire l'une derrière l'autre. En l'espace de deux ou trois jours, il y aurait un premier temps pour la réflexion et le deuxième temps serait l'AGE pour voter, décider, modifier les statuts. Il faut d'abord aussi qu'au niveau du Réseau et de la commission refondation, se posent des questions sur les conséquences sur les salariés. Moi je ne comprends pas quand il y a des gens qui ont rabroué des salariés qui ont exprimé leurs inquiétudes. C'est normal qu'ils aient des inquiétudes par rapport à ça. Tout ça, ça doit être pris en compte. Faisons un congrès suivi d'une AGE, mais en nous donnant un peu de temps : 4, 5, 6 mois pour le faire.

Daniel Roussée : Au niveau du CA, on va continuer cette réflexion. On a entendu qu'une partie de l'AG souhaitait qu'on accélère sur la régionalisation. On va essayer de mettre en place une réflexion pour arriver à une AG extraordinaire / congrès.

Pause

Sophie : nous allons reprendre l'AG, mais dans 1h30 nous devons avoir terminé.

Michel Boccara : on ne peut pas laisser tomber comme ça l'histoire de scénario. J'ai bien entendu qu'il faut réfléchir sur l'idée d'un congrès, mais on peut faire un vote d'intension. Je souhaiterais qu'on se prononce là dessus.

Philippe Gutter: je suis d'accord avec Boccara.

Sophie Morel : ce n'était pas à l'ordre du jour, ça peut être un vote indicatif.

Daniel Roussée: je m'engage personnellement à poursuivre sur la régionalisation, que le CA engage un processus pour un congrès.

Philippe Gutter : on soutient Daniel dans ce processus.

Présentation des candidatures :

François Mativet : suite à la décision de Benoît de quitter le CA, Xavier Saint Marc a pris la place en temps que suppléant et ça se présenter.

Xavier Saint-Marc : je fais partie de SNP, je souhaite apporter ma contribution au CA avec un œil neuf, je suis dans le mouvement depuis 3 ans à Paris, je souhaite faire avancer les choses, faire le lien entre le terrain et le CA.

Dominique Bohn : est-ce que tu es pour ou contre la sortie immédiate du nucléaire.

Xavier Saint-Marc : faut-il présenter ça comme une revendication ? Je n'ai pas la réponse là dessus. Moi personnellement, si on pouvait sortir demain je suis pour.

Vote : accepté

Présentation d'un nouveau binôme : Jean-Louis Gaby - Alain Joffre

Jean-Louis Gaby : ingénieur et artisan à Solaire 2000, je suis pour une sortie en 5 ans, que le réseau soit un contre-pouvoir au lobby du nucléaire.

Alain Joffre : j'ai accepté d'être suppléant de Jean Louis Gaby, je suis venu à une AG du réseau il y a 15 ans, j'ai participé au jeûne à Malville. Je fais parti du groupe local Sud Ardèche. Nous luttons pour la fermeture de Tricastin, je fais parti de la CLI de Cruas. Je suis favorable à un congrès, à un CHSCT, à une refondation avec une réflexion la plus mature possible, pour sortir des conflits et des malentendus interpersonnels. Je vais suivre la motion fusionnée 10 et 12.

Isabelle Taitt : on se connaît un peu, tu parles beaucoup de Transition Energétique, je voudrais savoir comment tu envisages l'arrêt du nucléaire vis-à-vis de la TE ?

Alain Joffre : je suis pour l'arrêt immédiat, pour moi il n'y a pas de Transition Energétique sans arrêt du nucléaire.

Anne-Messignac et Martin :

Anne : j'appartiens au collectif SDN Corrèze. Je me présente car le réseau a besoin d'un CA et les bonnes volontés manquent. Je veux contribuer à une régionalisation harmonieuse, que le réseau s'inscrive dans la convergence, je suis convaincue que l'union fait la force.

Martin De Lavarde : je vais dans la mesure de mes modestes moyens apporter ma contribution.

Patrick Destruhaut : J'ai eu la chance et le malheur d'avoir Anne chez moi, et elle m'a dit que les questions de salariés ne l'intéressaient pas

Anne Meyssignac : je donne du temps, mais je n'ai pas de compétence sur les questions salariales

Martin De Lavarde : la question m'aurait pu être posée. Le CA est l'instance pour faire des propositions politiques.

Présentation Hervé Prat :

Je suis venu à l'AG pour présenter ma candidature, le réseau est en crise, la refondation a été votée, malheureusement la régionalisation n'a pas été votée.
J'ai fait 3 années au CA il y a 10 ans, j'ai décidé de retirer ma candidature étant donné la façon dont se déroule l'AG.

Vote des motions :

André Hatz : a quel moment va-t-on voter le budget prévisionnel ?

Sophie Morel : après le vote des motions

Motion 1 : adoptée

Motion 2 : adoptée

Motion 3 : adoptée

Motion 4 : adoptée

Motion 5 : adoptée

Motion 6 : rejetée

Motion 16 : rejetée

Motion 7 : rejetée

Motion 8 : adoptée

Motion 9 : rejetée

Motion 10 et 12 fusionnée : adoptée

Motion 11 : motion soumise à un vote de recevabilité.

Marie-Hélène Mancinho : je précise que je suis une des porteuses parmi 12, nous avons discuté pour retirer une phrase, que nous acceptons de retirer. Il y a sans doute eu des incompréhensions. Il s'agissait de bannir les termes de TE... Après, il s'agissait des 10% du budget, mais nous sommes d'accord pour un étalement de cette motion sur 3 ans, avec 20 000 euros la 1ère année, 30 000 euros pour la 2ème année et 40 000 euros pour la 3ème année.

Etienne Ambroselli : je n'ai rien contre cette motion, mais article 11.6. L'année ne pourra donner qu'un avis consultatif sur le budget.

Vote de recevabilité : déclarée recevable

Motion 11 : rejetée

Campagne n° 13 : Pour un n° d'Atomes crochus "inventaire des bassins de lutte"

Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION que soit réalisé un numéro d'Atomes crochus consacré à un "inventaire des bassins de lutte" à l'occasion du mois d'initiatives locales, entre les anniversaires de Fukushima et de Tchernobyl (11 mars / 26 avril) ?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
52	10	14	<i>76</i>

<i>Votes exprimés</i>	62	<i>Taux d'abstention</i>	18,4%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	83,9%	<i>Pour / votants</i>	68,4%

ADOPTE

La campagne n° 13 est adoptée.

Campagne n° 14 : Le Réseau développe une dynamique d'action contre le nucléaire militaire

VOTE : Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION que le Réseau Sortir du Nucléaire mette en oeuvre, chaque année à la période des 6-9 août, une mobilisation nationale déclinée en actions locales pour l'abolition des armes nucléaires françaises et dans le monde ?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
70	0	4	<i>74</i>

<i>Votes exprimés</i>	70	<i>Taux d'abstention</i>	5,4%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	100,0%	<i>Pour / votants</i>	94,6%

ADOPTE

La campagne n° 14 est adoptée.

Campagne n° 15 : Campagne d'interpellation pendant les élections européennes : "une Europe sans arme nucléaire"

VOTE :

Etes vous POUR, CONTRE, ABSTENTION que le Réseau Sortir du Nucléaire soit l'organisateur de cette e-pétition et de ce document argumentaire et recherche le soutien d'autres partenaires ?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
70	0	5	<i>75</i>

<i>Votes exprimés</i>	70	<i>Taux d'abstention</i>	6,7%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	100,0%	<i>Pour / votants</i>	93,3%

ADOPTE

La campagne n° 15 est adoptée.

Campagne n° 17 : Action aux côtés des mouvements antinucléaires indiens, accompagné de la réalisation d'un film documentaire et d'un support sur le web (recherche-action)

Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION une action aux côtés des mouvements antinucléaires indiens, accompagnée de la réalisation d'un film documentaire et d'un support sur le web (recherche-action) ?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
19	24	32	<i>75</i>

<i>Votes exprimés</i>	43	<i>Taux d'abstention</i>	42,7%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	44,2%	<i>Pour / votants</i>	25,3%

REJETE

La campagne n° 17 est rejetée.

Campagne n° 18 : Campagne 100 ronds points

Etes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION que le Réseau "Sortir du nucléaire" organise des actions "100 ronds points" lors de nos prochaines manifestations?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
36	9	31	<i>76</i>

<i>Votes exprimés</i>	<i>45</i>	<i>Taux d'abstention</i>	40,8%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	<i>80,0%</i>	<i>Pour / Votants</i>	<i>47,4%</i>

ADOPTE

La campagne n° 18 est adoptée.

Campagne n° 19 : Cibler les décisionnaires et faiseurs d'opinion

Etes vous POUR, CONTRE, ABSTENTION que le Réseau mette en oeuvre les moyens utiles pour cibler les décisionnaires et faiseurs d'opinion afin d'inviter la thématique anti-nucléaire dans les débats à l'occasion des élections de 2014 ?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
36	12	27	<i>75</i>

<i>Votes exprimés</i>	<i>48</i>	<i>Taux d'abstention</i>	36,0%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	<i>75,0%</i>	<i>Pour / Votants</i>	<i>48,0%</i>

ADOPTE

La campagne n° 19 est adoptée.

Campagne n° 20 : Communication dans les écoles

Êtes-vous POUR, CONTRE, ABSTENTION que le Réseau s'organise pour permettre aux militants des associations membres de mettre en place des actions éducatives auprès du public enfants et jeunes de manière à véhiculer des messages présentant les solutions de sortie du nucléaire ?

Pour	Contre	Abstention	Votants
62	0	12	74

<i>Votes exprimés</i>	62	<i>Taux d'abstention</i>	16,2%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	100,0%	<i>Pour / Votants</i>	83,8%

ADOPTE

La campagne n° 20 est adoptée.

Motion n° 21 : Réhabilitation des militants exclus de façon violente et injustifiée en 2010

Sophie Morel : Hier, cette motion avait été soumise comme les autres à la question de recevabilité. Plus du quart des votants avait souhaité discuter de la recevabilité de cette motion. Elle va être soumise maintenant à un vote de recevabilité, à moins qu'il y ait une autre proposition, des amendements qui aient été faits.

Dominique Bohn : Tchernobyl n'est pas d'accord pour remanier lui-même le texte parce qu'il a été voté et que c'est notre texte. Par contre, nous sommes ouverts à une proposition qui est faite par un certain nombre de groupes ici présents de dire que cette formulation n'est pas forcément la bonne et on vous demande de voter sur la recevabilité de ce nouveau texte amendé parce que l'AG est souveraine et on peut entendre tout le monde.

Pierre Rosenzweig : Dominique va lire le texte. Je vais simplement, pour commencer, énumérer un certain nombre de groupes, de formations, qui ont travaillé hier soir et qui sont d'accord sur ce nouveau texte : la CANVA, Maison de Vigilance, Armes nucléaires STOP.

Dominique Malvaud : SDN Lot, SDN 26-07, SDN Sud Ardèche, NPA, Ligue des femmes, SDN 89, Les Alternatifs, SDN 38, SDN 72, SDN Bugey et la CAPEL, Stop nucléaire 28, Vosges AN. Je vous lis le texte :

"LAG 2014 du Réseau Sortir du nucléaire constate que 4 ans après le licenciement de Stéphane Lhomme et la révocation de membres du CA un climat préjudiciable à l'action même du réseau Sortir du nucléaire se poursuit. Dans une optique de réconciliation et de dépassement de nos conflits internes, et vu la difficulté de notre combat, qui nécessite le rassemblement de toutes nos forces dans leurs diversités, l'AG considère qu'il est indispensable de sortir de cette impasse : Êtes-vous pour ou contre la réhabilitation des militants exclus en 2010 ?"

C'est un processus d'engagement. Il ne s'agit pas de dire quels sont les responsables ou pas. Il y a à dire qu'il y a eu une crise, que des militants qui se sentent en dehors du Réseau aujourd'hui et qui se sont sentis attaqués dans leur dignité, on la leur rétablit. Il faudra qu'on engage un processus pour éviter que la justice, qui elle ne fait pas de concession, donne raison à un camp ou à un autre et là une fracture irrémédiable sera créée. Nous ne voulons pas aller jusque-là. Il faut pouvoir trouver une solution de compromis qui permette d'éviter cette fracture dans le mouvement anti-nucléaire. Ça passe par rétablir leur dignité à ceux qui se sont sentis exclus, qui ont été licenciés, etc. Ça passe aussi par le fait que eux reconnaissent que la vie a tourné, que le Réseau est différent maintenant et qu'on a aussi notre vie, on l'a vu pendant notre AG. Ça veut dire une position de compromis. On a du travail à faire. Il n'y a pas d'urgence encore, mais il faut que l'AG affirme bien que l'on ne se satisfait pas de cette situation. Voilà l'objet de cet amendement.

Je crois qu'on peut enlever le titre : la motion se suffit à elle-même.

Isabelle Taitt : J'ai fait partie des évincés à l'AG de 2010 et personnellement, je m'oppose complètement aux termes de cette motion. D'une part, je n'aime pas tellement que l'on parle à ma place. Je refuse catégoriquement d'être réhabilitée. J'ai vérifié la définition dans le dictionnaire : une réhabilitation suppose que j'ai commis une faute. "Rendre à quelqu'un en reconnaissant son innocence, sa situation juridique, ses droits perdus, l'estime publique" ; 2e définition : "La réhabilitation permet à une personne condamnée pénalement de ne plus se voir opposer sa condamnation et de la rétablir dans ses droits". Je n'ai pas commis de faute, je n'ai pas besoin d'être réhabilitée. Par contre, à l'avenir, je pense que vous serez probablement amenés à voter une motion de réhabilitation à l'encontre de Philippe Brousse.

Marc Saint-Aroman : Dans un sens d'apaisement, je trouve qu'il devrait être aussi inclus la notion des salariés. Ce n'est pas équilibré de mon point de vue. Donc je ne voterai pas POUR.

Didier Latorre : Le capitaine Dreyfus a été réhabilité, il n'avait pas commis de faute. A la limite, si quelqu'un devait revenir sur le terme "réhabilitation" et s'il y avait une faute, ça aurait plutôt été le camp adverse. Donc c'est plutôt eux qui devraient râler plutôt que toi. Là je ne comprends pas.

Hervé Prat : Si on prend le cas du capitaine Dreyfus, il a réintégré son grade de capitaine. Donc s'ils sont réhabilités, ça veut dire qu'ils réintègrent le Réseau.

Sophie Morel : On va passer au vote sur la recevabilité de cette motion : POUR, CONTRE ou ABSTENTION.

Suite à un vote sur la recevabilité, la motion n° 21 amendée est déclarée recevable.

L'AG 2014 du Réseau Sortir du nucléaire constate que 4 ans après le licenciement de Stéphane Lhomme et la révocation de membres du CA un climat préjudiciable à l'action même du réseau Sortir du nucléaire se poursuit. Dans une optique de réconciliation et de dépassement de nos conflits internes, et vu la difficulté de notre combat, qui nécessite le rassemblement de toutes nos forces dans leurs diversités, l'AG considère qu'il est indispensable de sortir de cette impasse :

Êtes-vous pour ou contre la réhabilitation des militants exclus en 2010 ?

Pour	Contre	Abstention	<i>Votants</i>
44	28	3	<i>75</i>

<i>Votes exprimés</i>	72	<i>Taux d'abstention</i>	4,0%
<i>Pour / Votes exprimés</i>	61,1%	<i>Pour / Votants</i>	58,7%

ADOPTE

La motion n° 21 amendée est adoptée.

Priorisation des motions et campagnes

Pierric Duflos : 14 motions ont été adoptées sur les 21 proposées à l'AG. J'informe l'assemblée qu'il n'est pas réaliste en 12 mois d'exécuter, avec les moyens actuels du Réseau, complètement et entièrement l'ensemble de ces motions. Je pense que j'ai été clair lors de la présentation du bilan financier. Je ne veux pas que les gens partent en disant que le CA n'a pas exécuté tout ce qu'il fallait. J'attends beaucoup de votre responsabilité sur la question de la priorisation pour éclairer le CA dans le mandat que vous allez lui donner.

Sophie Morel : Toute personne votante va avoir trois autocollants de priorisation et idem pour les pouvoirs. Chaque autocollant est un vote de priorité. Il faut mettre les autocollants sur les motions dont vous estimez la mise en œuvre prioritaire. Une fois cette phase de priorité close, les motions qui ont le plus grand nombre de points seront prioritaires.

Tableau de priorisation des 14 motions adoptées lors de l'AG

	Points de priorité	Pourcentage des points exprimés	N° motion	Intitulés
1	36	16,29%	8	Prolongation de la campagne "De la mine aux déchets : tous concernés" jusqu'à janvier 2015
2	34	15,38%	3	Soutenir et amplifier la lutte à Bure
3	30	13,57%	14	Développer une dynamique d'action contre le nucléaire militaire. Mise en oeuvre, chaque année à la période des 6-9 août, une mobilisation nationale déclinée en actions locales pour l'abolition des armes nucléaires françaises et dans le monde
4	29	13,12%	12 bis	Arrêt des réacteurs de plus de 30 ans : lancer une campagne d'information des citoyens si possible en lien avec les travailleurs du nucléaire, pour la fermeture immédiate des réacteurs de plus de 30 ans ainsi que des plus dangereux, en concertation avec les groupes locaux concernés, en mettant en oeuvre tous les moyens nécessaires : mobilisation, communication auprès des médias et grand public, actions juridiques, organisation d'une journée nationale regroupant tous les groupes autour des réacteurs de plus de 30 ans simultanément le même jour.
5	24	10,85%	21	Réhabilitation des militants exclus en 2010 : dans une optique de réconciliation et de dépassement de nos conflits internes, et vu la difficulté de notre combat, qui nécessite le rassemblement de toutes nos forces dans leurs diversités, l'AG considère qu'il est indispensable de sortir de cette impasse.
6	12	5,44%	13	Nouveau numéro du journal "Atomes Crochus" : réalisation d'un numéro d'Atomes crochus consacré à un "inventaire des bassins de lutte" à l'occasion du mois d'initiatives locales, entre les anniversaires de Fukushima et de Tchernobyl (11 mars / 26 avril)
7	10	4,54%	19	Cibler les décideurs et faiseurs d'opinion : mettre en oeuvre les moyens utiles afin d'inviter la thématique anti-nucléaire dans les débats à l'occasion des élections de 2014
8	9	4,08%	15	Interpellation pendant les Elections européennes "une Europe sans armes nucléaires" : organisation d'une e-pétition, d'un document argumentaire et recherche le soutien d'autres partenaires
9	8	3,62%	1	Pour une communication positive axée sur la promotion des solutions pour sortir du nucléaire : axer la communication auprès du grand public par des informations basées sur les solutions plutôt que sur les problèmes, de manière à véhiculer des messages positifs, porteurs d'espoir et de joie, et présentant les solutions d'avenir pour la sortie du nucléaire.
10	8	3,62%	2	Convergences des luttes : lancer un appel et organiser des rencontres et des actions communes à la convergence des résistances contre les grands projets inutiles imposés.
11	7	3,16%	5	Conséquences sanitaires du nucléaire : faire des conséquences sanitaires du nucléaire une priorité et mandat au CA pour la création d'un groupe de travail /d'une commission qui agira en coopération avec les divers mouvements existant sur cette question
12	7	3,16%	20	Communication dans les écoles : permettre aux militants des associations membres de mettre en place des actions éducatives auprès du public enfants et jeunes de manière à véhiculer des messages présentant les solutions de sortie du nucléaire
13	4	1,81%	4	Mise en place d'une commission de scientifiques : lancer une réflexion sur le devenir des déchets radioactifs et des centrales en démantèlement et pour que le Réseau, à l'issue de ce travail de réflexion, adopte un positionnement sur le devenir de ces déchets et des centrales en démantèlement.
14	3	1,36%	18	Campagne des 100 ronds points : organisation des actions "100 ronds points" lors de nos prochaines manifestations

Elections du CA

Elections de 2 binômes

Votants : 69

Nombre de votes valides : 57

Nombre de bulletins nuls : 6

Nombre de bulletins blancs : 6

Conformément à l'article 13.4 du règlement intérieur, un candidat ne peut être élu sans recueillir un nombre de voix au moins égal à 40 % du nombre de votants.

- Election de Jean-Louis Gaby (Solaire 2000) comme titulaire et Alain Joffre (Sortir du nucléaire Sud Ardèche) comme suppléant : 54 voix (78,26 % des votants)

- Élection d'Anne Meyssignac (Collectif Corrézien Sortir du nucléaire) comme titulaire et Martin de Lavarde (Collectif Corrézien Sortir du nucléaire) comme suppléant: 40 voix (57,97 % des votants)

NB : Hervé Prat (Serre Vivante – Jura) comme titulaire et Michèle Rollet (Serre Vivante – Jura) comme suppléante ont annoncé qu'ils retireraient leurs candidatures lors de l'AG.

Daniel Roussée : Je tiens à remercier l'ensemble des militants de Lyon qui ont assuré un gros boulot. Merci pour eux.

FIN DU COMPTE-RENDU